



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

2015-2016

Le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS
EFFECTUÉES EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS
ET DES ACCORDS CONNEXES

Canada

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2016)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document en tout ou en partie doit être
adressée au ministère des Finances Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-28F-PDF
ISSN : 1489-4904

Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	5
Objet du présent rapport	7
Aperçu	8
Fonds monétaire international	9
1. Activités de surveillance et conseils.....	10
2. Mécanismes et programmes de prêt	12
3. Développement des capacités.....	15
4. Gouvernance et reddition de comptes	17
Les objectifs du Canada tournés vers l'avenir au FMI	19
Le Groupe de la Banque mondiale	21
1. Instruments financiers et partenariats.....	21
2. Efficacité des institutions	27
3. Priorités canadiennes.....	31
Les objectifs du Canada tournés vers l'avenir au Groupe de la Banque mondiale.....	33
Annexe 1 – Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada	36
Annexe 2 – Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada	47
Gouvernance et représentation	47
Ce que fait le Groupe de la Banque mondiale.....	49
Annexe 3 – Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada	68
Annexe 4 – Communiqués du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI	70
Annexe 5 – Communiqués du Comité de développement du Conseil des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	78
Annexe 6 – Sigles et autres abréviations	84

Avant-propos du ministre des Finances

Il est clair que l'attention du monde porte maintenant sur la croissance inclusive pour veiller à ce que davantage de personnes bénéficient de la croissance générée par les pays. En investissant dans les gens et dans l'économie, nous pouvons créer des emplois et assurer une croissance à long terme. Pour surmonter les défis auxquels l'économie mondiale fait face, il faut des efforts, une collaboration et un leadership concertés à l'échelle internationale.

Pour réussir, tous les pays doivent travailler ensemble pour mettre en place des politiques qui favorisent une croissance économique mondiale qui est à la fois plus forte, plus inclusive et durable. Cela signifie qu'il faut renouveler notre collaboration axée sur l'investissement et l'ouverture et s'assurer que les bénéfices du commerce et de l'investissement libres et ouverts sont largement partagés par tous les citoyens.

Le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale sont d'importants partenaires qui soutiennent cet effort et le multilatéralisme engagé nécessaires à la réalisation de notre objectif commun de croissance et de prospérité mondiales inclusives et durables. Au cours de la dernière année, le FMI a aidé à faire progresser le dialogue sur la façon dont l'économie mondiale peut surmonter sa tendance de croissance faible, ainsi que l'aggravation des inégalités. Le FMI a recommandé aux pays de mieux se servir de la politique budgétaire, de la politique monétaire et des mesures structurelles pour favoriser une croissance inclusive qui bénéficie à tous les citoyens du monde. Les approches du FMI et du Canada sont étroitement harmonisées, et, au cours de la prochaine année, le Canada a l'intention de travailler encore plus étroitement avec le FMI afin de promouvoir des solutions mondiales basées sur la collaboration.

Nous appuyons la surveillance efficace, les conseils stratégiques judicieux, le développement des capacités et, au besoin, les prêts d'ajustement efficaces du FMI. Le monde a besoin d'un FMI solide, efficace et représentatif. À titre de gouverneur canadien auprès du FMI, je continue de collaborer avec nos partenaires internationaux afin de nous assurer que le FMI continue de disposer dûment des outils, des ressources, des politiques et de la structure de gouvernance nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Je ferai la promotion de ces mêmes objectifs dans le cadre de mon rôle de gouverneur canadien au Groupe de la Banque mondiale. Le Groupe de la Banque mondiale constitue le partenaire le plus important du Canada en matière de développement international, et ses priorités sont étroitement harmonisées avec les buts du gouvernement du Canada à promouvoir la croissance durable et inclusive à l'échelle nationale et internationale. Au cours de l'année passée, le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle dans l'élaboration et le financement des solutions aux problèmes mondiaux comme la crise des réfugiés au Moyen-Orient et dans la gestion des répercussions des changements climatiques.

Au cours de la prochaine année, je vais encourager le Groupe de la Banque mondiale à continuer de promouvoir l'utilisation efficace de son capital afin de développer une capacité supplémentaire de financement de développement, y compris la création d'instruments financiers novateurs visant à atténuer les risques et à mobiliser de nouvelles ressources aux fins du développement. J'appuie également la mise en œuvre continue de la feuille de route de l'actionnariat qui peut offrir au Groupe de la Banque mondiale les ressources et la légitimité dont il a besoin pour continuer de jouer son rôle de premier plan à titre de principal promoteur mondial du développement économique et social inclusif.

Le Canada croit que la collaboration internationale constitue un élément essentiel d'une économie mondiale solide et stable. La collaboration en vue de réaliser notre objectif commun complète les efforts du Canada à l'échelle nationale de favoriser la croissance économique inclusive et de renforcer la classe moyenne, ainsi que d'aider ceux qui travaillent fort pour en tirer parti. Pour ces raisons, le Canada continuera de faire partie intégrante de la croissance et de la modernisation du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, comme il le fait depuis 70 ans.

C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de présenter aux parlementaires ainsi qu'à la population canadienne le présent rapport intitulé *Le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale – 2015-2016 – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*. Ce rapport présente les principaux faits survenus dans ces institutions en 2015-2016. On y traite aussi des perspectives et des objectifs du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale qui orienteront nos interactions au sein de ces deux groupes au cours de l'année à venir.

L'honorable Bill Morneau
Ministre des Finances

Objet du présent rapport

Le présent rapport résume les principaux faits survenus au FMI et au Groupe de la Banque mondiale en 2015-2016 et rend compte des objectifs passés et présents qui sont de la toute première importance pour le Canada à titre de grand actionnaire de ces institutions.

Le rapport sert à informer les Canadiennes et les Canadiens au sujet de la participation du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale et il satisfait aux exigences en matière de production de rapports annuels énoncées aux articles 13 et 14 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, lesquels se lisent comme suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 30 septembre ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement les communiqués publiés par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et par le Comité de développement du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Sauf indication contraire, le présent rapport couvre la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Aperçu

Le Fonds monétaire international (« FMI » ou « le Fonds ») et le Groupe de la Banque mondiale ont été fondés dans le cadre de la conférence monétaire des Nations Unies en 1944. Depuis ce moment, le paysage économique mondial a grandement évolué; il est maintenant très différent et ses structures sont considérablement plus interdépendantes. Ces deux institutions – appelées collectivement les institutions de Bretton Woods – ont évolué en même temps que le paysage économique mondial et elles continuent de jouer un rôle essentiel dans l’architecture financière mondiale d’aujourd’hui.

Le Canada est au nombre des pays membres du FMI et des cinq institutions du Groupe de la Banque mondiale : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l’Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l’Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

De par son statut d’un des plus importants membres, selon la contribution financière et la part des voix, tant du FMI que du Groupe de la Banque mondiale, le Canada y joue un rôle de poids au chapitre de la gouvernance. Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et à celui du Groupe de la Banque mondiale. À titre de gouverneur, il confie à un administrateur en poste la responsabilité relative aux décisions courantes dans ces deux institutions. Compte tenu de ses contributions financières et de son degré de participation, le Canada a toujours occupé un poste d’administrateur dans les deux institutions représentant un groupe de pays membres, dont le Canada, au Conseil d’administration¹.

Le présent rapport aux parlementaires et aux citoyens canadiens aborde les principaux faits survenus en 2015-2016 au FMI et au Groupe de la Banque mondiale, en plus de décrire l’engagement et l’apport du Canada et de faire état des objectifs que le Canada juge fondamentaux.

Les objectifs du Canada pour le FMI au cours de la période visée étaient les suivants :

- 1) améliorer la surveillance du FMI et accroître l’adoption des conseils stratégiques du Fonds pour soutenir la croissance économique et la stabilité;
- 2) promouvoir des outils et des programmes de prêt efficaces du FMI en vue de s’attaquer aux causes profondes de l’instabilité;
- 3) promouvoir une assistance technique de grande qualité à titre de mesure d’encouragement à la stabilité économique et à la croissance inclusive;
- 4) renforcer la structure de gouvernance du FMI dans le but d’accroître l’efficacité et la crédibilité de l’institution.

Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale pour la période visée étaient les suivants :

- 1) promouvoir des instruments financiers et des partenariats adéquats qui viennent renforcer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à produire des résultats au chapitre du développement;
- 2) améliorer l’efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, notamment par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et d’une structure de gouvernance appropriés;

¹ Le groupe de pays dont fait partie le Canada comprend Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Canada, la Dominique, la Grenade, le Guyana (Groupe de la Banque mondiale seulement), l’Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

-
- 3) promouvoir les priorités canadiennes dans le cadre des politiques et des programmes du Groupe de la Banque mondiale.

Le présent rapport est préparé par le ministère des Finances du Canada en consultation avec Affaires mondiales Canada (AMC) et avec l'apport des bureaux des administrateurs représentant le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale. Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances du Canada qui coordonne l'engagement du pays auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes.

On trouve à divers endroits dans le rapport des liens menant à d'autres renseignements. Pour connaître avec plus de précisions le rendement financier en fin d'exercice du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, veuillez consulter les rapports annuels de ces institutions. On trouvera des renseignements additionnels sur les activités d'aide au développement officielle se rattachant à ces institutions dans le rapport annuel du Canada relatif à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*.

Fonds monétaire international

En ce moment, le monde est aux prises avec une croissance disparate et en deçà du niveau souhaitable, des déséquilibres commerciaux persistants et une volatilité des flux de capitaux. De nombreux exportateurs de biens peinent également à répondre à une demande et à des prix faibles. En même temps, des forces mondiales plus profondes (p. ex., le vieillissement des populations, la migration massive, l'inégalité, l'innovation technologique) présentent des défis et des possibilités en constante évolution pour les décideurs.

Sur cette toile de fond, les pays s'entendent en général sur la nécessité d'intervenir en utilisant l'ensemble des leviers stratégiques (politique budgétaire, politique monétaire et réformes structurelles) dont ils disposent, mais le consensus demeure difficile à établir quant à la bonne combinaison de ces outils ou à l'importance à accorder à chacun d'eux. En même temps, certaines banques centrales ont adopté des politiques innovatrices (p. ex., des taux d'intérêt négatifs) dans le cadre de la réalisation de leur mandat, mais elles demeurent incertaines quant à leur efficacité ultime et à leurs effets secondaires.

Dans ce contexte, il est important d'avoir un système monétaire international (SMI) – l'ensemble des règles, des conventions et des institutions pertinentes reconnues à l'échelle internationale qui facilitent le commerce international et l'investissement – qui fait la promotion de solutions de collaboration et dont les structures favorisent les modifications nécessaires. Au cœur même du SMI, il est essentiel que le monde ait une institution responsable de diriger ces efforts et d'aider à protéger la stabilité économique et financière, tout en fournissant des conseils sur les politiques nécessaires à l'obtention d'une croissance plus forte, durable et inclusive.

Le FMI joue ce rôle depuis plus de 70 ans et, au cours de cette période, il a offert un soutien financier et technique précieux ainsi que des activités de surveillance et des conseils à ses membres. Il est important que les membres du FMI continuent de tenir l'institution responsable de la réalisation efficace de ce mandat et qu'ils fassent en sorte qu'elle demeure suffisamment souple pour réagir aux défis nouveaux et émergents. À cette fin, le Canada a cerné quatre objectifs pour son engagement auprès du FMI en 2015-2016, mettant l'accent sur chacun des principaux secteurs d'activité du Fonds (surveillance économique et prestation de conseils, outils et programmes de prêt et développement des capacités) ainsi que la gouvernance de l'institution. Un exposé détaillé de ces objectifs et des mesures prises par le Canada en vue de les promouvoir est présenté ci-après.

1. Activités de surveillance et conseils

Étant donné que la croissance mondiale est disparate et en deçà du niveau souhaitable et qu'il y a un environnement où le risque est élevé, la « surveillance » économique, soit la tâche du Fonds consistant à surveiller l'évolution économique et à prodiguer des conseils stratégiques, revêt une importance cruciale. Toutefois, même l'analyse de haute qualité et les conseils stratégiques adaptés sont difficilement efficaces s'il n'y a pas un soutien suffisant de la part des pays membres. Si l'on garde cela à l'esprit, l'objectif du Canada en 2015-2016 comportait deux volets et portait non seulement sur les façons d'améliorer la surveillance du FMI, mais également d'accroître l'adoption des conseils du Fonds.

Objectif de 2015-2016

Améliorer les activités de surveillance du FMI et accroître l'adoption des conseils stratégiques du Fonds pour soutenir la croissance économique et la stabilité.

- Tirer parti du rôle de surveillance qu'assume le FMI afin d'appuyer les efforts du G20 destinés à renforcer la croissance mondiale et de promouvoir la mise en œuvre d'engagements de réformes macroéconomiques et structurelles.
- Promouvoir des efforts continus pour intégrer la surveillance mondiale, régionale et bilatérale et généraliser la surveillance macrofinancière en vue de garantir l'exhaustivité, l'uniformité et la cohésion de la surveillance et des conseils stratégiques.

Les conseils stratégiques du FMI et le Groupe des Vingt (G20)

Au cours de la dernière année, le FMI a continué d'offrir des commentaires précieux sur les travaux du G20. Cet apport a contribué à la reconnaissance collective par le G20 de la complémentarité des politiques de réforme macroéconomique et structurelle ainsi que de l'engagement pris en février 2016 d'utiliser tous les outils stratégiques – monétaires, budgétaires et structurels – individuellement et collectivement afin de favoriser la croissance économique. Les politiques nationales du Canada sont également conformes à cet engagement, et le FMI a noté publiquement que la façon dont le Canada tire profit d'une telle approche équilibrée est exemplaire. Le soutien analytique fourni par le FMI était également essentiel dans le contexte du développement du *programme de réformes structurelles approfondies du G20*, de l'examen de la marge de manœuvre économique disponible des pays (ou « marge de manœuvre stratégique ») et de la surveillance et de l'évaluation des stratégies de croissance des membres du G20 au sein du groupe de travail sur le Cadre (que copréside le Canada avec l'Inde).

En outre, les stratégies de croissance du G20, qui ont été élaborées à l'origine en 2014 et ont été modifiées et mises à jour dans les années qui ont suivi, ont également grandement profité des conseils du FMI sur des façons de renforcer la croissance, de favoriser une plus grande ouverture des économies et de réduire les déséquilibres économiques entre les pays et à l'échelle mondiale. Afin de s'assurer que ces stratégies de croissance profitent au maximum à l'économie mondiale, il faut surveiller et mettre en œuvre les engagements liés à ces stratégies de façon permanente, ce qui nécessite une collaboration continue entre le G20 et le FMI. En tant que coprésident du groupe de travail sur le Cadre, le Canada s'est également activement efforcé d'encourager la mise en œuvre des pratiques exemplaires et des conseils stratégiques recommandés par le FMI au cours de la dernière année. Le Canada apprécie grandement les contributions du FMI à ce processus et il se réjouit de poursuivre cette collaboration efficace en 2017.

Renforcer davantage la surveillance du FMI

En 2014, le FMI a entrepris un examen complet de ses politiques de surveillance (l'examen triennal de la surveillance) afin d'évaluer l'efficacité de ses pratiques actuelles et de trouver des possibilités d'amélioration future. Même si cet examen a permis de constater que des progrès significatifs avaient été réalisés, il a conclu que de nouvelles améliorations étaient toujours possibles dans un certain nombre de domaines. En particulier, l'examen a souligné l'importance de mieux intégrer et exploiter les synergies entre les activités de surveillance bilatérale et multilatérale du FMI (p. ex., approfondir les effets de débordement et les analyses des risques dans les consultations bilatérales) et d'accroître le recours à la surveillance macrofinancière (p. ex., évaluer les liens entre les secteurs financiers et autres ainsi que leurs répercussions sur la perspective et les risques du pays) dans les travaux du FMI.

Le Canada a soutenu les efforts du FMI de réaliser des progrès dans ce volet de travail au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, le Canada a participé au projet pilote du FMI visant à faire progresser l'analyse macrofinancière dans les consultations bilatérales annuelles sur la surveillance (« article IV ») menées par les membres. Plus de 60 pays ont participé à ce projet pilote qui portait sur une gamme de questions macrofinancières particulières à chaque pays. Dans le cas du Canada, le rapport portait sur les conséquences macrofinancières du choc pétrolier, y compris ses effets sur l'économie nationale, le système bancaire et les marchés de l'habitation. L'expérience tirée de ce projet pilote devrait éclairer les discussions du Conseil d'administration du FMI sur les *Approches relatives à la surveillance macrofinancière* à la fin de 2016.

Pour que la surveillance du FMI soit à la fois uniforme et efficace, l'analyse par le Fonds des tendances et des risques macroéconomiques mondiaux devrait clairement se traduire par des conseils stratégiques particuliers au pays. Malgré les progrès susmentionnés, le Canada continue de constater d'importantes lacunes à cet égard. En particulier, le Canada continue d'appuyer un travail plus stratégique de la part du FMI en ce qui concerne la lutte contre les déséquilibres macroéconomiques mondiaux, y compris les recommandations stratégiques qui permettent de déterminer s'il faut apporter des changements dans les pays affichant un excédent ou un déficit, utilisant ainsi la marge de manœuvre stratégique disponible.

Prochaines étapes

Au cours de la prochaine année, le Canada continuera d'appuyer les améliorations à la surveillance et aux conseils stratégiques du FMI tout en faisant pression pour placer un plus grand accent sur les efforts visant à promouvoir la croissance mondiale inclusive et durable au moyen de l'investissement et de l'ouverture. Le Canada continuera également de mettre l'accent sur la nécessité d'une plus grande uniformité en ce qui concerne la prise en compte des messages clés et des risques découlant de la surveillance mondiale et régionale du FMI dans les conseils stratégiques bilatéraux à l'intention des membres.

À cet égard, il sera important pour l'institution de chercher d'autres possibilités d'améliorer ses conseils stratégiques et d'accroître la participation parmi les membres. Pour ce faire, il faudra mettre à profit l'expertise déjà pointue du FMI afin d'offrir des conseils stratégiques qui abordent directement certains des principaux défis auxquels les membres font face aujourd'hui. Le FMI a déjà cerné certains nouveaux domaines de travail cruciaux sur le plan macroéconomique pour 2016-2017 (p. ex., un investissement public efficace dans des domaines comme l'infrastructure, les changements climatiques et la croissance inclusive) qui donneront cette possibilité. Le Canada appuie ces efforts et, au cours de la prochaine année, il examinera les possibilités d'accroître la collaboration avec le Fonds et d'autres institutions internationales dans le but de promouvoir des conseils plus approfondis sur les politiques prioritaires nécessaires à l'obtention d'une meilleure croissance inclusive et durable.

2. Mécanismes et programmes de prêt

Afin de bien aider ses membres, le FMI doit disposer des outils et des instruments de prêt dont il a besoin pour offrir un soutien efficace en temps opportun. Les besoins des membres ne sont pas statiques et il est important qu'au fil du temps les outils et les programmes de prêt du Fonds s'adaptent pour bien tenir compte de ces changements et continuer de cibler les causes fondamentales de l'instabilité. Par exemple, la fin du supercycle de produits à demande et à prix élevé a provoqué pour de nombreux membres du FMI des problèmes prolongés de balance des paiements et des insuffisances budgétaires importantes qui nécessitent une approche ciblée et progressive visant à apporter des modifications dans le but de protéger les groupes vulnérables. De même, la hausse de l'interdépendance des secteurs financiers et de la volatilité des flux de capitaux ont souvent agrandi l'échelle des risques de contagion entre pays associés aux épisodes d'instabilité. Ces défis à moyen terme façonneront notre programme au cours des années à venir.

En même temps, il est important que le FMI tire des leçons de l'expérience passée et qu'il renforce ses politiques de prêt qui présentent des lacunes. Ainsi, les objectifs du Canada pour 2015-2016 ont porté non seulement sur la promotion de l'application des leçons tirées de la récente crise financière mondiale, mais également sur celle de changements aux outils et aux politiques du FMI dans des domaines choisis lorsqu'il y avait une possibilité de renforcer l'efficacité globale du soutien du FMI (restructuration de la dette souveraine, développement durable, États fragiles).

Objectif de 2015-2016

Promouvoir des outils et des programmes de prêt efficaces du FMI en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

- Encourager activement le Fonds à appliquer les leçons apprises à la suite de ses interventions dans le cadre de la crise financière mondiale et de la crise dans la zone euro, dans le but d'améliorer de futurs programmes d'ajustement du FMI et d'informer simultanément les autorités nationales et les autres institutions mondiales.
- Soutenir une évolution du cadre de prêts du FMI qui est réceptive à la vulnérabilité de la dette souveraine, y compris l'élaboration de nouveaux cadres transparents qui viendront maintenir le rôle essentiel du Fonds en tant que prêteur de dernier recours et ce, tout en protégeant les ressources du Fonds.
- Soutenir la participation du Fonds au Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à son mandat et à son expertise de base dans les domaines de la surveillance, du développement des capacités et du prêt, et cibler l'accès aux facilités concessionnelles aux membres les plus vulnérables du Fonds.

Examens des programmes de crise

Au cours des dernières années, le Canada a mis l'accent sur l'importance de la réalisation par le Fonds d'un examen approfondi de la crise financière mondiale et de la crise dans la zone euro afin de tirer des leçons et d'améliorer la capacité du FMI de faire face à des périodes futures d'instabilité mondiale et régionale. Après un certain retard, le FMI a effectué un examen des programmes de crise en décembre 2015. Le rapport a bien répertorié les leçons tirées des récents épisodes de crises, y compris la nécessité éventuelle de permettre un meilleur ajustement graduel dans les pays sans taux de change flexible (p. ex., ceux en unions monétaires), les avantages de lignes directrices opérationnelles plus claires pour l'engagement relativement à des accords de financement régionaux ainsi que l'importance d'une restructuration opportune et appropriée de la dette. Malheureusement, les propositions concrètes visant à mieux intégrer certaines de ses leçons à l'avenir étaient peu nombreuses. En particulier, un domaine qui nécessite un meilleur suivi est celui de la conception des programmes du FMI dans les cas où le FMI fait un prêt accompagné d'accords de financement régionaux. Le Canada a activement encouragé le Fonds à élaborer des lignes directrices opérationnelles claires en vue d'une collaboration dans ces cas.

En juillet 2016, le Bureau indépendant d'évaluation du FMI a rédigé un rapport distinct sur le FMI et les crises en Grèce, en Irlande et au Portugal. Le Canada a accueilli favorablement ce rapport, qui met l'accent de façon remarquable sur les aspects essentiels du rôle et du rendement du Fonds et qui formule d'excellentes recommandations en vue de l'amélioration des programmes d'ajustement du FMI. De plus, le rapport a également renforcé la valeur des lignes directrices opérationnelles portant sur la collaboration à l'égard d'accords de financement régionaux du FMI comme outil permettant de préciser les rôles et les responsabilités de chaque institution avant une crise, tout en conservant une certaine souplesse pour s'adapter aux circonstances qui peuvent survenir.

Changements aux politiques de prêt du FMI

En janvier 2016, le Conseil d'administration du FMI a approuvé des réformes au cadre d'accès exceptionnel aux prêts du FMI. Le cadre régit l'accès aux prêts au-delà des seuils de financement normaux, dans le but de rendre le soutien du FMI plus adapté à l'endettement du membre et à d'autres risques. Les réformes approuvées comprenaient l'élimination de la clause de l'« exemption systémique » convenue afin de faciliter le prêt à la Grèce (et éventuellement à d'autres pays de la zone euro) à un moment où la viabilité à long terme de la dette était douteuse. Le Canada appuyait entièrement le retrait de cette clause, qui avait été approuvée à la hâte en 2010. La politique présentait d'importantes lacunes, par exemple, elle n'éliminait pas la contagion, engendrait un aléa moral, tarifait mal les risques, prolongeait la restructuration nécessaire de la dette et exigeait d'une trop grande subjectivité dans la prise de décisions. Le Canada appuyait également une autre proposition du FMI d'adopter une série d'outils, y compris la possibilité d'ajouter le profilage de la dette (c.-à-d., le report des remboursements de la dette) des réclamations privées dans des programmes afin de veiller à ce que les contribuables courent un risque moins élevé en ce qui concerne le versement d'une aide financière d'urgence aux investisseurs privés lorsque la situation de la viabilité de la dette d'un pays n'est pas évidente.

En décembre 2015, le Fonds a également révisé sa politique de *Non-tolérance des arriérés officiels* afin d'ajuster le paysage de plus en plus diversifié des finances entre les pays (ou « bilatérales »). Le Canada recommandait la révision de la politique du FMI depuis un certain temps puisqu'elle accordait à tout membre non coopératif la possibilité d'empêcher l'aide du FMI dans certaines circonstances. Le Canada a accueilli très favorablement la modification proposée à la politique du FMI, qui permet au Fonds d'offrir son aide dans des cas où les arriérés entre les membres se poursuivent malgré des efforts de bonne foi par le débiteur pour parvenir à un accord, tout en maintenant les protections appropriées pour les créanciers.

Programme de développement durable de 2030

Le Canada appuie la contribution du Fonds au Programme de développement durable de 2030 ainsi que le rôle qu'il devrait jouer dans le respect des nouveaux objectifs de développement durable. Cela comprend l'accroissement de l'accès aux ressources du Fonds pour les membres les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris une aide d'urgence. Le Canada a également encouragé le Fonds à envisager de placer un plus grand accent sur ses avantages institutionnels, y compris le développement des capacités et l'assistance technique dans des domaines comme la mobilisation des ressources nationales et le développement des marchés financiers nationaux, ce qui peut favoriser le développement durable dans ces pays. La réalisation de ce travail d'une façon qui tient compte des points forts du FMI et permet d'éviter le chevauchement avec d'autres organisations internationales actives dans ce domaine favorisera la maximisation des contributions du Fonds aux objectifs de développement durable.

Prochaines étapes

S'inspirant des leçons apprises au cours de la crise financière mondiale et des années qui ont suivi, les années 2016-2017 représentent une possibilité pour les membres du FMI d'évaluer les outils de prêt actuels de ce dernier et de discuter de la question de savoir si de nouvelles améliorations sont nécessaires. Il est important que les outils de prêt soient conçus de façon souple pour aborder les causes de l'instabilité auxquelles font face les membres individuels tout en encourageant l'ajustement nécessaire pour éviter les crises futures. Selon l'orientation de ses membres, il est prévu que le FMI examinera des façons d'améliorer ses outils de prêt, y compris au moyen d'autres outils de prêt de précaution, de soutien adapté à l'intention des exportateurs de biens et d'instruments de communications des politiques au cours des prochains mois. Le Canada participera activement à ces discussions.

En ce qui concerne les instruments de prêt de précaution, le Canada continuera de faire pression pour que des améliorations soient apportées à la structure incitative de ces instruments pour aider à faire en sorte de favoriser les sorties réussies et opportunes, par les membres, de ces mécanismes, ce qui a été problématique. Le Canada attend avec intérêt d'examiner les approches de rechange en matière d'établissement des prix et de meilleures stratégies de sortie ex ante qui pourraient accroître l'efficacité des outils de soutien de précaution du Fonds.

3. Développement des capacités

Le troisième volet des responsabilités de base du FMI est la réalisation d'activités d'assistance technique et de formation, qu'on appelle communément le développement des capacités. Le développement des capacités qu'offre le FMI constitue un avantage important conféré aux membres du Fonds, et il aide les pays à renforcer leurs institutions publiques, à concevoir des politiques plus efficaces et à mieux gérer leurs affaires financières de manière à favoriser la croissance inclusive et durable et la stabilité. Toutefois, afin de s'assurer qu'un progrès durable est accompli et que les membres du FMI obtiennent réellement l'aide dont ils ont besoin, ce travail nécessite également une surveillance précise et complète des résultats obtenus. Pour cette raison, l'objectif du Canada en 2015-2016 portait sur la promotion de l'application d'un cadre de gestion axée sur les résultats (GR) dans la prestation de l'assistance technique du FMI.

Objectif de 2015-2016

Promouvoir une assistance technique de grande qualité à titre de mesure d'encouragement à la stabilité économique et à la croissance inclusive.

- Promouvoir un développement des capacités efficace et l'application d'un cadre de gestion fondé sur les résultats pour veiller à ce que le Fonds se serve efficacement de l'aide au renforcement des capacités offerte par le Canada pour produire des résultats concrets et durables dans les pays et les régions partenaires.

Gestion fondée sur les résultats au FMI

Le Canada a été un ardent promoteur du travail de développement des capacités du FMI partout dans le monde et il accorde de l'importance au rôle prépondérant que joue le FMI au chapitre de la promotion de la stabilité et de la croissance économiques. Le travail de développement des capacités du FMI s'harmonise avec la *Stratégie sur la croissance économique durable* d'Affaires mondiales Canada, en particulier le pilier relatif à l'établissement des assises économiques de cette stratégie qui vise le renforcement de la capacité en gestion de l'économie et de la fiscalité, tant à l'échelle locale et régionale que nationale.

Tout au long de 2015-2016, le Canada a continué ses efforts d'encouragement et de promotion de l'élaboration d'un cadre de GR au FMI. Ces efforts ont pris la forme de consultations et de mises à jour semi-annuelles ainsi que de partage de renseignements, en particulier en ce qui concerne les pratiques exemplaires, les guides d'établissement de rapports et les fiches-conseils liées à la GR. Le Canada peut offrir de meilleurs résultats dans ses efforts d'assistance internationale en collaborant avec les partenaires qui s'engagent à adopter une approche fondée sur les résultats et à apprendre continuellement des mécanismes efficaces d'évaluation et de gouvernance.

Les efforts continus en GR du Fonds permettront d'avoir une approche plus cohérente et un suivi systématique des résultats, ce qui sera appuyé par un nouveau système logiciel. Un catalogue de résultats et d'indicateurs prévus s'appliquera à l'assistance technique et à la formation offertes par le Fonds et offrira une structure permettant de concevoir des programmes avec les partenaires. La GR accroîtra également la responsabilisation au chapitre du développement des capacités du FMI et ce projet sera mis en œuvre après d'étroites consultations avec les autorités canadiennes et les autres partenaires principaux. Tous les nouveaux projets d'assistance technique respectent maintenant le cadre de GR et ce dernier doit être intégré dans la plupart des initiatives actuelles d'assistance technique et de formation au cours de la prochaine année.

Contribution du Canada au développement des capacités du FMI

Le Canada est actuellement le troisième bailleur de fonds du FMI au chapitre du développement des capacités. Depuis 2002, le Canada a versé environ 118 millions de dollars en subventions d'assistance technique au FMI, y compris 40 millions de dollars à différents centres régionaux d'assistance technique et 20 millions de dollars pour une assistance technique prioritaire en Ukraine. Pour en savoir plus sur les contributions et les résultats du Canada, consultez l'annexe 1.

Prochaines étapes

La prestation d'une assistance technique de grande qualité demeure un objectif important. Au cours de la prochaine année, le Canada continuera d'explorer des possibilités permettant au FMI d'améliorer l'efficacité du soutien au développement des capacités, y compris au moyen de ses centres régionaux d'assistance technique qui sont financés, en grande partie, par le Canada. Cela nécessitera non seulement un travail continu afin de favoriser l'application d'un cadre de gestion fondé sur les résultats, mais également des efforts pour encourager la prestation continue de conseils et de formations au sujet de divers défis particuliers à des régions (p. ex., réduction du risque dans les Caraïbes).

4. Gouvernance et reddition de comptes

Pour conserver sa crédibilité et s'acquitter de sa responsabilité de base consistant à promouvoir la stabilité mondiale, il est important que le Fonds continue d'évoluer parallèlement aux changements dans l'économie mondiale. En particulier, le Canada a constamment fait pression pour appuyer des réformes à la structure de gouvernance élargie du FMI afin de s'assurer que les actions avec droit de vote et la représentation au Conseil d'administration des membres sont mieux harmonisées avec leur poids relatif dans l'économie mondiale. Pour cette raison, la participation active au renforcement de la structure de gouvernance du FMI a été un objectif important pour le Canada au FMI au cours des dernières années. La réalisation de cet objectif nécessite des efforts non seulement pour renforcer la gestion opérationnelle interne du Fonds et sa structure de gouvernance élargie, mais également pour veiller à ce que l'institution soit bien placée pour s'acquitter effectivement de son rôle dans le SMI élargi. En 2015-2016, le Canada s'est employé à atteindre cet objectif en ciblant chacun de ces aspects de la gouvernance.

Objectif de 2015-2016

Renforcer la structure de gouvernance du FMI dans le but d'accroître l'efficacité et la crédibilité de l'institution.

- Participer activement aux efforts visant à faire avancer les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI de manière à harmoniser l'institution avec l'économie et le système financier mondiaux en évolution, à l'aide de ressources proportionnelles, en s'inspirant d'une analyse rigoureuse et transparente.
- Promouvoir une analyse rigoureuse et minutieuse du rôle du Fonds sur le plan du renforcement du système monétaire international, y compris en examinant soigneusement les risques pour la stabilité financière mondiale ainsi que les composantes et le caractère adéquat du dispositif mondial de sécurité financière.
- Promouvoir la mise en œuvre des pratiques exemplaires et des outils de gestion dans le but de renforcer davantage la gouvernance interne du Fonds, y compris dans le cadre du prochain budget à moyen terme de la période 2017-2019.

Gouvernance et quotes-parts du FMI

Pour conserver sa crédibilité et continuer d'assumer son rôle d'élément central du SMI, le FMI doit disposer d'une structure de gouvernance qui est représentative de ses membres et de leur poids respectif dans l'économie mondiale. Au cours des dernières années, le FMI a essuyé beaucoup de critiques à ce sujet, puisque les réformes de longue date convenues en 2010 (Quatorzième révision générale des quotes-parts ou « réformes de 2010 ») ne sont toujours pas mises en œuvre. Le Canada a activement encouragé les membres qui n'avaient pas ratifié ces réformes (qu'il a lui-même ratifiées en 2012) de le faire le plus rapidement possible. Après beaucoup de retard, ces réformes sont entrées en vigueur en janvier 2016, pavant la voie à une redistribution importante des quotes-parts et du pouvoir de vote du FMI à des économies dynamiques et émergentes sous-représentées (c.-à-d., 6 % de changement dans les quotes-parts).

Le FMI dans le système monétaire international élargi

Même si des mesures importantes pour créer un SMI plus fort et résilient ont été prises depuis la crise financière mondiale (p. ex., réforme du secteur financier, améliorations à la surveillance économique et aux outils de prêt du FMI, réformes à la structure de gouvernance du FMI), le système fait toujours face à des tensions, et de nouveaux risques apparaissent. Compte tenu de son rôle à jouer dans la protection de la stabilité économique et financière mondiale, le Canada et d'autres membres du FMI ont encouragé le Fonds à entreprendre une évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité du FMI ainsi que du dispositif mondial de sécurité financière (DMSF)². Grâce à ce travail, le Fonds a trouvé un certain nombre de domaines où des améliorations pourraient être apportées, y compris une meilleure collaboration entre les différentes composantes du DMSF et des réformes aux mécanismes disponibles pour prévenir et régler une crise.

Pour le Canada, ce travail initial en 2015-2016 a donné une importante possibilité d'entreprendre une analyse rigoureuse et minutieuse du SMI et du DMSF et d'établir les éléments de base pour des discussions futures sur la question de savoir s'il faut les renforcer davantage et comment le faire. Ces évaluations ont également agi comme des points importants de discussion au sein du G20 et aidé à éclairer la formulation des recommandations établies dans le *Programme vers une architecture financière internationale plus stable et résiliente* qui continuera d'être le point essentiel du G20 en 2017.

Budget à moyen terme du FMI

Pour fonctionner efficacement et continuer de rendre des comptes à ses membres, l'institution doit avoir un excellent cadre budgétaire durable. Au cours de l'exercice 2016, le FMI a pu répondre à de nouveaux besoins dans des domaines comme la surveillance et l'assistance technique en fonction de son enveloppe budgétaire actuelle (c.-à-d., montants réels après la prise en compte de l'inflation) au moyen de la rationalisation des initiatives et de la réaffectation des ressources existantes. Ce dossier de rationalisation transversal a été créé par un groupe consultatif de cadres avant les discussions du Conseil d'administration sur le budget à moyen terme de 2016-2018. Combinées aux mesures d'économie provenant des processus d'établissement des priorités des ministères individuels (qui nécessitent la détermination et la quantification des activités à faible priorité et des gains éventuels en efficacité), ces mesures ont entraîné une importante réaffectation des ressources équivalant à près de 5 % du budget administratif net du FMI.

Dans le contexte du budget à moyen terme actuel (exercices 2017-2019), le Canada a fait pression sur le Fonds pour qu'il respecte cette discipline et continue de trouver des façons de rationaliser et de réaffecter stratégiquement les ressources pour répondre aux pressions croissantes. Cela étant dit, il est compréhensible que certaines fois des circonstances exceptionnelles puissent entraîner des coûts qui ne peuvent être assumés par la réaffectation seule et qu'une augmentation du budget puisse être nécessaire afin de répondre à ces besoins (p. ex., coût en sécurité). Toutefois, s'il est prévu que ces coûts accrus persisteront à l'avenir dans les secteurs d'activité essentiels du Fonds, le Canada continuera d'encourager ce dernier à entreprendre une évaluation de l'optimisation des ressources au sujet des priorités de l'institution par rapport aux ressources disponibles et aux sources d'économies éventuelles.

² Le DMSF est un réseau composé d'institutions, d'outils et d'amortisseurs aux niveaux national (p. ex., des réserves, des amortisseurs fiscaux), bilatéral (p. ex., des lignes de swap de banques centrales), régional (p. ex., des accords de financement régionaux) et multilatéral (p. ex., le FMI, la Banque mondiale) qui appuient la stabilité économique et financière et qui peuvent invoqués en temps de turbulence individuelle, régionale ou mondiale.

Prochaines étapes

Le travail pour renforcer le DMSF et le SMI devrait continuer au cours de la prochaine année au FMI ainsi qu'au G20, il portera sur les diverses lacunes et faiblesses trouvées dans les évaluations du FMI. Même si les discussions peuvent porter sur de multiples questions, un élément clé de ce travail est l'actuelle ronde de discussions sur les quotes-parts et les ressources du FMI (la Quinzième révision générale des quotes-parts ou « 15^e révision »)³. Cette révision donne une importante possibilité de s'inspirer des réformes de 2010 récemment mises en œuvre afin d'harmoniser les quotes-parts des membres avec leur position relative dans l'économie mondiale et de renforcer encore plus la structure de gouvernance du FMI. En tant que l'un des membres les plus importants du FMI, le Canada adoptera une approche constructive à l'égard de ces discussions et il envisagera des possibilités pour aider à négocier un consensus.

En plus de la répartition des quotes-parts du FMI, la 15^e révision fournira également un important contexte de discussion sur les besoins en ressources du FMI. Pour le Canada, il est important que le Fonds dispose de ressources suffisantes pour jouer son rôle central au sein de l'architecture financière internationale. En 2016-2017, le Canada envisagera une analyse rigoureuse et transparente qui accompagnera ces discussions importantes sur l'importance et la composition des ressources du FMI (c.-à-d., une combinaison entre ressources temporaires et permanentes). Le Canada fera sa part pour s'assurer que le fonds dispose de ressources adéquates.

Enfin, nous appuyons le principe selon lequel FMI doit pouvoir répondre aux défis en évolution auxquels font face les membres. Toutefois, dans un environnement de ressources limitées, le Canada continuera d'encourager le FMI à être plus stratégique dans son engagement par rapport à de nouvelles questions, s'inspirant des avantages comparatifs du Fonds et il conclura des partenariats efficaces avec d'autres organisations, le cas échéant.

Les objectifs du Canada tournés vers l'avenir au FMI

Il est urgent de répondre à l'environnement de croissance faible et disparate auquel l'économie mondiale fait face. Le Canada souhaite jouer un rôle plus actif au niveau international et promouvoir la nécessité de collaboration afin d'obtenir une croissance mondiale plus inclusive et durable, particulièrement au moyen de politiques et d'initiatives qui favoriseront l'investissement et renforceront les avantages de l'ouverture et du multilatéralisme.

Pour le Fonds, cela signifie collaborer avec l'institution et d'autres membres afin de s'assurer que le FMI respecte également ces objectifs et fournit une excellente analyse et des conseils stratégiques dans ces domaines à ses membres. Cela signifiera également qu'il faut que le Fonds soit muni des politiques, des ressources et des outils adéquats pour continuer à offrir un soutien financier approprié aux besoins étant donné les risques élevés auxquels fait face l'économie mondiale. Plus particulièrement, à moyen terme, cela nécessitera :

- l'amélioration continue de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI, avec un accent particulier sur la croissance inclusive et l'ouverture;
- l'application d'outils de prêt efficaces et appropriés par le FMI qui dispose de ressources adéquates;

³ Les discussions portant sur une nouvelle formule de quotes-parts, qui oriente l'attribution des quotes-parts individuelles, devraient reprendre dans le contexte de la 15^e révision.

-
- la prestation d'une assistance technique et d'une formation de grande qualité;
 - l'évolution continue de la structure de gouvernance du Fonds afin de mieux tenir compte de l'importance croissante des économies émergentes dans l'économie globale.

Le Canada croit fermement que le FMI joue un rôle intégral et essentiel pour aider à appuyer un système monétaire international stable et une croissance mondiale plus forte, durable et inclusive. Le Canada a l'intention d'approfondir son engagement auprès de l'institution pour aider à faire progresser ces objectifs.

Objectifs du Canada au FMI en 2016-2017

- Collaborer avec le FMI afin d'accroître l'efficacité de la surveillance et des conseils stratégiques du Fonds en faisant la promotion de politiques visant à favoriser la croissance inclusive et durable, particulièrement au moyen de l'investissement et de l'ouverture.
- Promouvoir les outils efficaces du FMI qui ciblent les causes profondes de l'instabilité et permettent de déterminer et de faire progresser les améliorations potentielles dans les outils de prêt du FMI.
- Appuyer un FMI qui dispose de ressources adéquates afin de réaliser efficacement son mandat.
- Jouer un rôle constructif dans le renforcement de la structure de gouvernance du FMI afin de créer une institution plus représentative, inclusive et efficace au moyen de la Quinzième révision générale des quotes-parts et de la révision de la formule de quotes-parts.

Le Groupe de la Banque mondiale

Depuis sa création il y a plus de 70 ans, le Groupe de la Banque mondiale joue un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre la pauvreté et l'inégalité. Le Groupe de la Banque mondiale est l'une des principales institutions de développement; il offre une vaste gamme de produits financiers et des conseils techniques à la fois aux gouvernements et au secteur privé dans les pays en développement.

En tant qu'actionnaire important au sein du Groupe de la Banque mondiale, le Canada a un intérêt marqué pour l'efficacité continue de la Banque. Pour faire progresser ses intérêts en 2015-2016, le gouvernement du Canada a formulé trois objectifs principaux en ce qui concerne la participation au Groupe de la Banque mondiale. Ces objectifs portaient sur les améliorations des instruments financiers et partenariats au chapitre du financement pour le développement du Groupe de la Banque mondiale, l'efficacité institutionnelle de ces activités et l'expression des priorités canadiennes dans les programmes de développement de la Banque. Un exposé détaillé de ces objectifs et des mesures prises par le Canada afin de les promouvoir est présenté ci-après.

1. Instruments financiers et partenariats

Le premier objectif du Canada en 2015-2016, défini dans le rapport de l'année dernière, portait sur l'appui des améliorations aux instruments financiers et aux partenariats utilisés par le Groupe de la Banque mondiale dans ses activités de financement du développement à l'échelle mondiale. En 2015-2016, la Banque mondiale a promis 69,1 milliards de dollars américains en financement du développement à l'échelle mondiale, sous forme d'une gamme de produits, y compris des prêts, des subventions, des placements et la fourniture d'outils de gestion des risques.

Pour entreprendre ce travail, le Canada a collaboré avec des pays qui partagent son point de vue afin d'encourager l'utilisation efficace du capital du Groupe de la Banque mondiale et il s'est efforcé de promouvoir les investissements privés et les partenariats ayant le potentiel de catalyser un nouveau financement du développement. De plus, des hauts fonctionnaires canadiens ont continué de collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres partenaires afin de répondre aux défis économiques et financiers qui se posent dans la région des Caraïbes.

Objectif de 2015-2016

Promouvoir des instruments financiers et des partenariats adéquats qui viennent renforcer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à produire des résultats au chapitre du développement.

- Soutenir l'utilisation efficace du capital en vue d'accroître la capacité du Groupe de la Banque mondiale à obtenir des résultats sur le plan du développement, et ce, tout en surveillant les risques pour le bilan de la Banque.
- Mobiliser le Groupe de la Banque mondiale en vue de promouvoir et de catalyser l'investissement et les partenariats privés dans les pays en développement, y compris avec des entreprises canadiennes et dans le cadre de la nouvelle initiative canadienne de financement du développement.
- Travailler avec le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec d'autres gouvernements, le FMI, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes, en vue de relever les défis qui se posent au développement dans la région des Caraïbes, en mettant l'accent sur la croissance renouvelée et la réforme de la gouvernance économique.

Soutenir l'utilisation efficiente du capital

Au cours des dernières années, le Canada a vivement recommandé au Groupe de la Banque mondiale et aux autres banques multilatérales de développement (BMD) d'utiliser de façon plus efficiente leur capital existant. Une utilisation plus efficiente des bilans actuels des BMD peut débloquer des centaines de milliards de dollars en ressources supplémentaires pour le financement international du développement. En novembre 2015, ce travail a donné lieu au Plan d'action pour optimiser les bilans des BMD dirigé par le Canada, qui avait été accepté par les leaders du G20⁴. En réponse aux conclusions du plan d'action, les BMD ont présenté leur propre rapport aux ministres des Finances du G20 en juillet 2016⁵. Dans la section portant sur le Groupe de la Banque mondiale de la réponse des BMD, la BIRD et la SFI ont toutes les deux mis en évidence les actions actuelles en ce qui concerne la rentabilité des capitaux qu'elles prenaient, tout en notant les domaines qui pouvaient nécessiter d'autres actions.

En 2015-2016, la BIRD a répondu à la forte demande des clients emprunteurs – promettant 29,7 milliards de dollars américains en prêts souverains et en produits de gestion des risques destinés à 118 projets. Cet important engagement représente une augmentation de 26 % par rapport à 2014-2015 et démontre la pertinence continue du Groupe de la Banque mondiale pour ses clients qui sont des pays en développement. L'important volume de prêts de cette année valide également la position du Canada selon laquelle plus de ressources de développement peuvent être débloquées à partir des bilans des BMD. Cela a entraîné un déclin du ratio des fonds propres aux prêts (RFPP) de la BIRD à 22,7 % en 2015-2016, toujours bien au-delà de la limite minimale du RFPP de 20 % adoptée en 2013-2014. Au cours de la prochaine année, le Canada encouragera la direction de la BIRD à maintenir un rythme semblable de prêts annuels au développement, tout en examinant le caractère approprié continu de la limite du RFPP de 20 % dans un monde où les besoins en financement du développement se font de plus en plus sentir.

En décembre 2015, le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle rassembleur important en concluant un accord d'échange d'expositions avec la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement. Un échange d'expositions est un accord de financement entre les BMD afin de diversifier artificiellement la concentration régionale des portefeuilles de prêts au développement des BMD, ce qui entraîne une marge de manœuvre supplémentaire au chapitre des prêts. Dans ce cas, trois banques ont collectivement mis en œuvre un accord pour transférer artificiellement 14 milliards de dollars en exposition au développement. Dans la suite des choses, le Canada continuera d'encourager le Groupe de la Banque mondiale à mener d'autres activités d'échange d'expositions avec d'autres BMD.

La capacité du Groupe de la Banque mondiale à faire croître son bilan de façon organique au moyen de ses bénéfices non répartis est également un élément important de la viabilité financière de l'institution. En plus des bénéfices non répartis en croissance, une partie du revenu net annuel à la BIRD et à la SFI est également attribuée à une gamme de priorités de développement, y compris le soutien financier à l'IDA. Toutefois, au cours des dernières années, de faibles taux d'intérêt mondiaux ont limité le montant du revenu net disponible à la fin de l'année.

⁴ Plan d'action pour optimiser les bilans des BMD (<http://www.g20.org/English/Documents/PastPresidency/201512/P020151228375616784976.pdf>).

⁵ Réponse des BMD au Plan d'action du G20 pour optimiser les bilans (<http://www.g20.org/English/Documents/Current/201608/P020160815361155807206.pdf>).

Au cours des dernières années, le Groupe de la Banque mondiale s'est efforcé de couvrir ses dépenses administratives au moyen des revenus provenant de ses marges d'intérêt. Cela signifie que les coûts administratifs des activités du Groupe de la Banque seront éventuellement complètement intégrés dans les frais d'intérêt que paient les emprunteurs. En 2015-2016, les dépenses ont dépassé les marges d'intérêt de 35 %, mais on prévoit qu'elles seront pleinement intégrées au plus tard en 2018-2019. Le Canada a été un ardent promoteur de cet « ancrage budgétaire » au Conseil d'administration de la Banque mondiale et il continuera de surveiller étroitement les progrès quant au respect de l'ancrage budgétaire d'ici 2018-2019. De même, le Canada a appuyé les efforts du Groupe de la Banque pour mettre en œuvre un examen des dépenses rigoureux, qui générera des économies de 400 millions de dollars américains en dépenses administratives au Groupe de la Banque mondiale. Conjuguée, la mise en œuvre continue de ces mesures relatives au revenu et à la capacité améliorera la viabilité financière du Groupe de la Banque mondiale et sa capacité à faire croître ses bénéfices non répartis à l'interne, malgré les difficultés actuelles liées aux taux d'intérêt.

Mobilisation en vue de promouvoir et de catalyser l'investissement et les partenariats privés

Le Groupe de la Banque mondiale est un chef de file dans la conception de nouveaux instruments financiers pour mobiliser des capitaux privés en commençant par le programme de prêts A ou B de la SFI en 1959. Depuis lors, de nouveaux instruments ont été élaborés, qui couvrent la gamme des secteurs publics et privés, pour la mobilisation du capital. Des travaux récents sur les nouveaux outils de mobilisation se sont centrés sur les « plateformes » vers lesquelles la SFI s'oriente, où les investisseurs peuvent participer à un portefeuille des investissements de la SFI selon des règles d'affectation prédéterminées plutôt que de co-investir avec la SFI pour chaque transaction. La SFI cherche aussi à mobiliser plus de capitaux en provenance des investisseurs institutionnels, et ce, surtout pour des projets d'infrastructure.

En 2015-2016, des fonctionnaires canadiens ont commencé à collaborer étroitement avec le Groupe de la Banque mondiale à l'appui de l'élaboration de nouvelles structures financières ayant le potentiel de catalyser des investissements privés dans les infrastructures des pays en développement. D'après le Groupe de la Banque mondiale, les pays en développement sont exposés à des lacunes en matière de financement des infrastructures qui s'élèvent à plus de 1 billion de dollars américains par année. L'investissement dans les infrastructures est crucial pour une croissance économique vigoureuse et durable, et facilite le mouvement des personnes, des biens et des idées. Les banques multilatérales de développement (BMD) et le Groupe de la Banque mondiale en particulier sont bien placés pour remplir un rôle rassembleur important en créant des structures financières novatrices qui mobilisent des fonds privés en atténuant les risques entourant l'investissement en infrastructures. Cela crée des occasions de cofinancement privé et soutient l'élaboration de projets tangibles. Le soutien que le Canada offre en matière d'investissement dans l'infrastructure des pays en développement est illustré par la somme de 20 millions de dollars fournie pour établir le Mécanisme mondial de financement des infrastructures (MMFI), un programme de la Banque mondiale pour développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles en ce qui concerne le financement complexe de l'infrastructure public-privé. Depuis cet investissement, le Canada a joué un rôle de premier plan par l'intermédiaire de sa participation au Conseil de direction du MMFI.

Au cours de l'année dernière, la SFI a pris des mesures pour créer une initiative importante en vue de catalyser les capitaux privés pour l'investissement dans l'infrastructure d'économies émergentes. Fondée sur le programme de portefeuille de prêts conjoints gérés (MCP), cette nouvelle initiative faciliterait la mobilisation du financement de la dette par de grands investisseurs institutionnels. Dans le cadre de la plateforme du MCP, les fonds de dette liés à l'infrastructure seraient investis dans un portefeuille de prêts en provenance de la SFI. La SFI atténuerait ensuite les risques sur les fonds de dettes en fournissant une garantie à l'égard des premières pertes. Cette structure devrait mobiliser des investissements par des compagnies d'assurance et d'autres grands investisseurs institutionnels.

Le Canada collabore étroitement avec la SFI à la promotion de la création de mécanismes et a mis au défi le G20 de se montrer ambitieux dans son soutien aux travaux des BMD qui visent à redoubler d'efforts pour la mobilisation de capitaux privés aux fins d'investissement dans les infrastructures des pays en développement. Le Canada appuie la Déclaration commune de souhait pour des mesures visant à appuyer l'investissement en infrastructure⁶ des BMD, qui formule les ambitions quantitatives envers des infrastructures de grande qualité et des mesures que les BMD peuvent mettre en œuvre pour attirer les investisseurs privés.

La SFI est une partenaire importante pour le soutien du Canada envers le financement mixte lié au climat, une approche qui lie des prêts à faible taux d'intérêt ou à long terme de donateurs comme le Canada, avec un financement commercial de la SFI, ce qui entraîne des coûts de financement moindres pour les projets du secteur privé liés à l'adaptation aux changements climatiques qui répondent à certains critères. Cela comprend des initiatives de financement lié au climat dans les pays en développement par l'intermédiaire du Programme Canada-SFI en matière de changement climatique du (PCCC), un fonds fiduciaire de 274 millions de dollars américains qui fournit un financement mixte pour des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ces changements. Puisque le financement mixte canadien est fourni de pair avec des fonds en provenance de la SFI, le Canada bénéficie de l'expertise financière et de la grande expérience de la SFI en matière de prêts dans les économies de marché émergents et en devenir. En 2015-2016, le PCCC a engagé 41 millions de dollars américains en fonds mixtes pour cinq projets d'investissement, et le programme a engagé 154 millions de dollars américains dans les pays en développement depuis sa création en 2011. Cette année, le PCCC a consenti un prêt concessionnel de 24 millions de dollars américains pour financer le développement d'une installation solaire de 50 mégawatts et de l'infrastructure de transmission connexe en Jordanie. Une fois achevé, ce projet offrira une énergie propre dans le cadre du réseau de distribution d'électricité jordanien, ce qui est équivalent à l'atténuation de 90 000 tonnes de dioxyde de carbone par année.

⁶ Déclaration commune de souhait pour des mesures visant à appuyer l'investissement en infrastructure des BMD (<http://www.g20.org/English/Documents/Current/201608/P020160815360318908738.pdf>).

Le Groupe de la Banque mondiale a aussi élaboré de nouvelles structures financières afin de mobiliser du financement de donateurs dans le but de fournir du financement supplémentaire pour le développement. Ces dernières comprenaient des initiatives telles que le Mécanisme de financement concessionnel (MFC) du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord (MOAN), mécanisme novateur utilisant les subventions des donateurs pour réduire le taux d’intérêt sur de nouveaux prêts de la Banque mondiale à des pays du Moyen-Orient qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Le MFC du MOAN a été annoncé lors des réunions du printemps en avril 2016 et a reçu des promesses d’aide financière du Canada et de plusieurs autres pays. Fondé sur la structure novatrice du mécanisme, l’engagement de 20 millions de dollars du Canada dégagera 60 millions en financement à faible taux d’intérêt pour soutenir les réfugiés et les collectivités d’accueil en Jordanie et au Liban. Étant donné le réseau mondial d’expertise du Groupe de la Banque mondiale, le Canada reconnaît l’institution comme un partenaire idéal avec lequel travailler à l’élaboration de structures novatrices de financement telles que le MFC du MOAN qui catalyse des ressources supplémentaires pour le développement et répondre aux défis mondiaux pressants comme la crise des réfugiés.

Enfin, le gouvernement du Canada examine la possibilité et la façon d’établir une institution financière de développement (IFD) qui fournirait le financement pour soutenir les initiatives du secteur privé dans les pays en développement. Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a procédé à plusieurs consultations avec le Groupe de la Banque mondiale et notamment avec la SFI afin de tirer des leçons de sa vaste expérience de travail auprès du secteur privé dans les pays en développement. Si le Canada procédait à l’établissement d’une IFD, il devrait continuer de collaborer étroitement avec des institutions établies comme la SFI afin de tirer parti de ses pratiques exemplaires et de mettre à profit ses capacités financières et son savoir-faire en matière de développement.

Répondre aux difficultés dans la région des Caraïbes

La région des Caraïbes est l’une des régions les plus endettées au monde dont la plupart des petites économies insulaires sont plombées par la faiblesse de la croissance économique et des niveaux élevés d’endettement. La région fait face à des répercussions potentielles de l’élimination des risques financiers et elle est également très prédisposée aux chocs économiques en raison d’un certain nombre de vulnérabilités structurelles, y compris l’absence d’économies d’échelle, un éventail étroit d’exportations, la dépendance sur le tourisme, un secteur privé faible et des capacités institutionnelles limitées. La région est également fortement exposée à des phénomènes météorologiques défavorables, dont les conséquences imposent une pression importante aux régimes fiscaux des pays touchés.

En réponse, les gouvernements nationaux élaborent des plans de durabilité économique, sociale et environnementale afin de réaliser les objectifs de développement durable de 2030. Bien que les États des Caraïbes constituent une « région d’intervention » pour les programmes de développement du Canada dans les Amériques, ces États ont également une relation étroite avec le Canada au Groupe de la Banque mondiale et au FMI, où nous représentons un groupe composé de la plupart des pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. En conséquence, le bien-être économique et financier de la région des Caraïbes est de toute première importance pour le Canada.

Par le truchement du Programme régional pour les Caraïbes d’Affaires mondiales Canada, le Canada soutient une large gamme d’initiatives visant à solidifier les bases de la croissance économique inclusive et durable, dans l’objectif de relever les défis structurels de la région. Les programmes de développement du Canada dans les Caraïbes visent à renforcer les capacités de gestion financière des institutions publiques, à accroître la capacité concurrentielle et commerciale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et à perfectionner les compétences professionnelles. Le Programme régional pour les Caraïbes vise également à renforcer la capacité de la région à atténuer les répercussions des catastrophes naturelles et à faire avancer la primauté du droit par la réforme de la justice.

En 2015-2016, le Canada a continué de soutenir deux projets du Groupe de la Banque mondiale dans la région : le Programme d’entrepreneuriat pour l’innovation dans les Caraïbes (PEIC) et la Gestion économique dans les Caraïbes (GEC). Le projet du PEIC vise à mettre en place un milieu propice aux entreprises à forte croissance et viables dans l’ensemble des Caraïbes. La formation et l’aide technique ont contribué à renforcer et à élargir le réseau de facilitateurs d’affaires, ainsi qu’à améliorer la compétitivité des entrepreneurs dans la région. Depuis son lancement en 2010, le PEIC a rejoint plus de 2 000 entrepreneurs et facilitateurs d’affaires dans 14 pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le projet de la GEC cherche à améliorer la gestion économique dans 12 pays des Caraïbes en améliorant l’administration des revenus, la gestion des finances publiques au cours de la préparation du budget et des opérations du Trésor ainsi que les systèmes d’information et de technologie connexes. À l’heure actuelle, une formation et une aide technique ont été offertes dans les secteurs de gestion financière publics clés, y compris la consolidation des espèces grâce à la mise en œuvre du compte de trésorerie unique (CTU), des meilleures prévisions et planification de trésorerie, la modernisation du plan comptable, l’amélioration de la qualité des rapports financiers et la révision des dispositions législatives portant sur la gestion financière publique. Le Canada a également offert un financement destiné au Projet de partenariat pour le développement du secteur privé de la CARICOM mené par la SFI, qui contribue à renforcer le cadre propice à la croissance et à la productivité des entreprises privées de la région, et ce, d’une façon durable sur le plan environnemental.

Prochaines étapes

L’appui aux instruments financiers du Groupe de la Banque mondiale et l’habileté à catalyser des fonds supplémentaires pour le développement constituent des priorités importantes pour le Canada à l’avenir. Au cours de la prochaine année, des discussions approfondies seront menées entre actionnaires au sujet des ressources en capital requises afin que le Groupe de la Banque mondiale puisse maintenir le solide financement annuel de développement nécessaire au soutien de l’atteinte des objectifs de développement durable. Bien que l’accroissement du capital social du Groupe de la Banque mondiale sera probablement le principal élément du soutien financier, le Canada continuera à prôner la mise à profit autant que possible des ressources existantes du Groupe de la Banque mondiale avant que ce dernier ne demande du capital supplémentaire aux actionnaires.

Étant donné que le faible taux d’intérêt actuel persiste, le Canada prônera une approche fondée sur les règles pour l’exercice annuel d’affectation de revenu net à la BIRD. La SFI utilise actuellement une formule pour affecter le revenu net aux priorités de développement sans répartir certains bénéfices sur son bilan. Le Canada soutiendra une approche similaire à la BIRD afin d’atteindre l’équilibre entre le financement de priorités de développement et l’aide pour l’accroissement du bilan de l’institution à l’interne.

Le Canada est déterminé à prendre des mesures ambitieuses en matière de changement climatique. Le premier ministre a annoncé que le Canada verserait une contribution historique de 2,65 milliards de dollars afin d'aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Étant donné son expertise et son réseau mondial importants, le Groupe de la Banque mondiale sera un partenaire important pour le Canada pour la mobilisation du financement climatique et l'accélération de la transition mondiale vers une croissance à faible émission de carbone.

2. Efficacité des institutions

Le deuxième objectif du Canada en 2015-2016 était de travailler de concert avec la direction du Groupe de la Banque mondiale et les actionnaires qui partagent ses vues afin d'accroître l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque au moyen de réformes appliquées à ses mécanismes de gouvernance et de responsabilisation. Puisqu'une grande part de l'aide canadienne au développement international est offerte par l'intermédiaire du Groupe de la Banque mondiale, le Canada a un intérêt direct à veiller à ce que l'institution génère des résultats clairs dans l'accomplissement de son mandat de développement mondial et de réduction de la pauvreté.

En 2015-2016, le Canada a joué un rôle constructif en encourageant la coopération et les compromis au moyen du processus permanent d'examen des votes et de l'actionnariat. Le Canada a aussi participé activement à l'élaboration de la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de genre et d'égalité des sexes et dans l'examen de ses politiques de protection environnementale et sociale. Enfin, le Canada a collaboré étroitement à la 18^e reconstitution des ressources de l'IDA, le guichet de prêts concessionnels du Groupe de la Banque mondiale.

Objectif de 2015-2016

Améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et de structures de gouvernance appropriées.

- Servir de force constructive promouvant une réforme transparente de la représentation au Groupe de la Banque mondiale, tout en veillant à ce que les intérêts canadiens soient pris en compte dans ces discussions.
- Encourager le Groupe de la Banque mondiale à renforcer ses mécanismes de gouvernance et de responsabilisation, tout en faisant la promotion d'une optimisation accrue des ressources associées aux contributions canadiennes en mettant un accent particulier sur la gestion et la vision stratégique de l'Association internationale de développement.

Réforme du vote et de l'actionnariat

Lors des réunions annuelles à Lima en 2015, les gouverneurs ont convenu d'une feuille de route pour les travaux à venir quant à l'ajustement de la répartition du capital de la BIRD. Dans le cadre de cette feuille de route, les gouverneurs ont convenu que les administrateurs devraient travailler à établir une formule dynamique qui serait utilisée comme point de départ des négociations concernant le prochain ajustement de la répartition du capital de la BIRD. La formule dynamique devrait se fonder sur le poids économique relatif des pays dans l'économie mondiale et leurs contributions à la mission de développement du Groupe de la Banque mondiale par le moyen d'une aide financière lors des reconstitutions successives des ressources de l'IDA.

Tout au long de 2015-2016, les travaux pour l'élaboration d'une formule dynamique ont été menés par le Comité de la gouvernance et des affaires administratives (CGAA) du Conseil d'administration, présidé par l'administrateur du Canada. Sous la présidence du Canada, le comité a fait des progrès significatifs en 2015-2016, et ce, malgré la divergence de points de vue et de positions des actionnaires quant à la formule idéale. Au cours de ces négociations, le Canada a étroitement surveillé les propositions discutées et a évalué leur incidence possible sur notre propre actionnariat dans la BIRD. Le Canada a en outre mis fréquemment l'accent sur le besoin d'un sens du compromis entre les positions divergentes des pays.

Les administrateurs devraient faire état de leur progrès aux gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale aux réunions annuelles d'octobre 2016. Dès qu'on se sera entendu sur la formule dynamique, ce sera le début des discussions sur l'augmentation sélective du capital, y compris sa taille, ses règles sur l'affectation d'actions, et la façon de protéger les plus petits pays membres pauvres contre la dilution.

Gouvernance et responsabilisation

La feuille de route de l'examen de l'actionnariat de 2015 comprenait aussi des travaux sur le rôle à venir du Groupe de la Banque mondiale à moyen et long terme, connu sous le nom de « Regard vers l'avenir ». Au cours de la dernière année, au moyen de Regard vers l'avenir, le Conseil d'administration et la direction ont discuté d'une gamme d'options destinées à améliorer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à soutenir le programme de développement durable à l'horizon 2030 tout en demeurant axé sur le double objectif propre à l'institution. Un nombre de séances de réflexion, de séminaires et de séances d'information a été organisé sur des sujets tels que la capacité financière, la mobilisation et les mécanismes de garantie ainsi que les services du savoir de la SFI et de la BIRD. Par cet exercice, le Canada a souligné l'importance d'utiliser les ressources existantes de la façon la plus efficace possible et a aussi réclamé qu'un plus grand accent soit placé sur la mobilisation du secteur privé comme des autres acteurs du développement. Dans le contexte de discussions préliminaires au sujet de l'accroissement des capacités financières du Groupe de la Banque mondiale, le Canada a encouragé la direction de la Banque à élaborer une trousse d'options afin d'augmenter le capital de base de l'institution, et a réclamé une mise en œuvre permanente de mesures énoncées dans le programme d'optimisation du bilan du G20.

Au cours de l'année précédente, le Canada avait travaillé au renforcement de l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale au chapitre du développement en soutenant l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'égalité entre les sexes ainsi qu'un nouveau cadre environnemental et social.

En décembre 2015, le Groupe de la Banque mondiale a lancé sa nouvelle stratégie d'égalité entre les sexes 2016-2023 à la suite de consultations auprès de plus de 1 000 intervenants dans 22 pays. Conformément à la priorité importante du Canada d'intégration rigoureuse de l'égalité des sexes dans l'ensemble de nos programmes d'aide internationaux, le Canada a encouragé la Banque à s'assurer que sa nouvelle stratégie d'égalité entre les sexes comprend un soutien financier et une assistance technique afin d'aider les pays emprunteurs à combler l'écart entre les sexes. En dernier lieu, grâce à ces discussions, le Canada a encouragé le Groupe de la Banque à recueillir et à utiliser davantage les données non agrégées sur les sexes afin de mieux évaluer l'impact de ses programmes de développement à ce chapitre. La nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de genre et d'égalité des sexes se trouve sur son site Web⁷.

⁷ Site Web du Groupe de la Banque mondiale, Gender Strategy FY16-23, en anglais (<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/820851467992505410/World-Bank-Group-gender-strategy-FY16-23-gender-equality-poverty-reduction-and-inclusive-growth>).

Un autre secteur où le Groupe de la Banque mondiale a fait des progrès significatifs au chapitre de son efficacité institutionnelle est celui de l'élaboration d'un nouveau cadre de mesures de protection environnementale et sociale. En 2012, la Banque mondiale a entrepris des consultations globales visant à renouveler et à renforcer ses politiques de protection environnementale et sociale. Les politiques de protection sont importantes pour s'assurer que la conception et la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale comprennent des évaluations approfondies en matière de protections environnementales et de bien-être des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Au cours de ces consultations, la rétroaction et les recommandations des intervenants canadiens ont contribué à préciser et à concentrer les discussions sur un certain nombre de domaines prioritaires clés, y compris les droits de la personne, les peuples autochtones, l'évaluation et la gestion des risques, les normes de travail, l'acquisition et le repeuplement des terres, de même que la biodiversité.

En 2015-2016, le Groupe de la Banque mondiale a mené une troisième ronde de consultations afin de recueillir la rétroaction des pays emprunteurs et d'autres intervenants sur les ressources et les appuis nécessaires pour que les membres emprunteurs mettent adéquatement en œuvre le nouveau cadre de mesures de protection. Au Conseil d'administration, l'approche du Canada au cours de la dernière année a cherché à améliorer la qualité et les capacités de mise en œuvre des politiques environnementales et sociales de la Banque afin que le nouveau cadre de mesures de protection entraîne l'amélioration des normes environnementales et sociales pour les projets financés par le Groupe de la Banque mondiale. La troisième phase de consultations comprenait une discussion sur les enjeux qui revêtent une importance spéciale pour le Canada, tels que s'assurer que le cadre tienne compte des normes internationales en matière des droits de la personne et soutenir la disposition d'un soutien pour les emprunteurs lors de l'élaboration de cadres politiques qui peuvent compléter les politiques environnementales et sociales de la Banque. Après trois rondes de consultations publiques et des négociations importantes entre les pays, le cadre environnemental et social de la Banque mondiale a été approuvé par le Conseil d'administration le 4 août 2016. De plus amples renseignements se trouvent sur le site Web du Groupe de la Banque mondiale consacré aux mesures de protection⁸.

Travailler à atteindre la 18^e reconstitution des ressources de l'IDA

En guise de préparation à la 18^e reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-18), le Canada a participé à l'examen de mi-parcours de l'IDA-17 en novembre 2015. Les pays donateurs ont évalué le progrès de l'IDA quant à l'obtention de résultats et ont examiné le travail des trois groupes de travail informels créés pendant la reconstitution des ressources de l'IDA17 sur la vision à long terme et la viabilité financière de l'IDA, les résultats au chapitre du développement, et sur la gouvernance et la réforme du processus de reconstitution des ressources de l'IDA. Dans le cadre de ces travaux, le Canada a exprimé son appui ferme à la nomination d'un coprésident indépendant pour la reconstitution des ressources de l'IDA-18, a appuyé des mesures d'amélioration de la représentation des pays emprunteurs quant aux négociations de reconstitution, et a encouragé le Groupe de la Banque mondiale à élaborer des propositions pour l'IDA-18 afin de créer des ressources supplémentaires pour le développement par la mise à profit de l'équité de l'IDA.

⁸ Site Web du Groupe de la Banque mondiale, Review and Update of the World Bank Safeguard Policies (<https://consultations.worldbank.org/consultation/review-and-update-world-bank-safeguard-policies>).

La réunion sur l'examen de mi-parcours de l'IDA-17 fut aussi l'occasion d'apporter certaines rectifications à son cadre de financement. Dans le cadre de cet exercice, le Canada a soutenu les rectifications au cadre de gestion de l'IDA en matière de liquidité, ce qui permettra à l'IDA d'utiliser ses ressources internes de façon plus efficiente. Ces rectifications ont généré 5 milliards de dollars supplémentaires en ressources pour le développement en plus des engagements de 52,1 milliards de dollars américains faits pendant la reconstitution des ressources de l'IDA-17, et ont permis à l'IDA de reconstituer son Guichet de financement des ripostes aux crises (900 millions de dollars américains) et de créer un nouveau mécanisme de prêt (4,1 milliards de dollars américains) sans qu'un soutien supplémentaire des donateurs soit requis.

Les discussions pour le cycle de la 18^e reconstitution des ressources de l'IDA sont toujours en cours, et des réunions ont eu lieu en mars et en juin 2016. Les représentants de l'IDA et de ses emprunteurs ont discuté des défis et des orientations stratégiques de l'IDA, ainsi que des thèmes spéciaux proposés dans le cadre de l'IDA-18 : les changements climatiques, l'égalité entre les sexes et le développement, l'emploi et la transformation économique, la gouvernance et les institutions, la fragilité, les conflits et la violence.

Certaines discussions sur le cadre financier de l'IDA-18 étaient axées sur sa proposition novatrice de mettre à profit sa grande quantité de capitaux afin d'augmenter le volume de ressources de développement non engagées pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Dans le cadre de ces discussions, le Canada a été l'une des voix principales à encourager la Banque mondiale à explorer des options de mise à profit plus ambitieuses tout en veillant à ce qu'une partie importante des ressources ainsi mises à profit soit fournie aux pays les plus pauvres du monde à des conditions concessionnelles.

Prochaines étapes

L'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale demeurera une priorité de la participation du Canada en 2016-2017. Le Canada apporte une contribution considérable aux augmentations de capital du Groupe de la Banque mondiale et aux reconstitutions des ressources de l'IDA tous les trois ans. Le Canada contribue aussi de façon importante chaque année aux fonds fiduciaires et aux fonds d'intermédiaires financiers administrés par le Groupe de la Banque mondiale. Par conséquent, le Canada s'engage à veiller à ce que ces investissements se traduisent par des résultats clairs et efficaces pour les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

Aux réunions annuelles de 2016, les gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale examineront un rapport sur l'élaboration d'une formule dynamique, qui est l'un des éléments clés permettant de s'assurer que le prochain ajustement de la répartition du capital de la BIRD est solidement fondé sur les principes et l'analyse axée sur les données. La prise en compte d'une restructuration de l'actionnariat, au moyen d'une augmentation sélective du capital, aura lieu en 2016-2017 avec comme objectif de parvenir à une décision d'ici les réunions annuelles de 2017. Le Canada continuera d'encourager un sens du compromis dans ces négociations tout en veillant à ce qu'on tienne compte de nos priorités dans le cadre des propositions discutées. Aux réunions annuelles de 2016, les gouverneurs recevront aussi un rapport sur l'exercice Regard vers l'avenir, décrivant une vision stratégique pour le Groupe de la Banque mondiale.

Enfin, la 18^e reconstitution des ressources de l'IDA s'achèvera en décembre 2016. Le Canada a l'intention de contribuer financièrement de façon importante à cette reconstitution des ressources et travaillera aussi de concert avec des donateurs qui partagent ses vues à l'avancement de propositions stratégiques qui pourraient rendre l'IDA plus adaptée à ses clients et plus efficiente à titre d'institution financière. Le rapport au Parlement de l'an prochain présentera les résultats de la reconstitution des ressources.

3. Priorités canadiennes

Au cours de 2015-2016, le gouvernement du Canada a collaboré étroitement avec le Groupe de la Banque mondiale pour s'assurer que nos priorités en matière de développement international sont prises en compte dans les activités du Groupe de la Banque. Le soutien du Canada a aidé le Groupe de la Banque mondiale à mettre en œuvre son double objectif d'éliminer la pauvreté extrême et de réduire les inégalités de revenus par la promotion de la prospérité partagée à l'échelle mondiale. Le soutien canadien pour le Groupe de la Banque mondiale, y compris par la prestation bilatérale canadienne (se reporter à l'annexe 2), a contribué à centrer le financement sur les plus pauvres et les plus vulnérables, qui travaillent dans des États fragiles et touchés par des conflits, et à mieux intégrer l'enjeu de l'égalité entre les sexes dans les politiques et les programmes du Groupe de la Banque mondiale.

En phase avec les priorités canadiennes en matière de développement, le Groupe de la Banque mondiale a fait avancer les travaux dans les domaines des mécanismes de financement novateurs pour l'intervention en situation de crise, le développement du secteur privé et le financement pour le développement d'infrastructures.

Objectif de 2015-2016

Promouvoir les priorités canadiennes dans le cadre des politiques et des programmes du Groupe de la Banque mondiale.

- S'assurer que les priorités du Canada en matière de politique étrangère, de commerce et de développement sont prises en compte dans les opérations du Groupe de la Banque mondiale, y compris dans les domaines du développement du secteur privé et de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

Le Canada a joué un rôle de premier plan à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba, tenue en juillet 2015 en Éthiopie, où les dirigeants du monde ont convenu de mesures visant à financer les objectifs de développement durable (ODD). Dans le programme d'action d'Addis-Abeba, le Canada a soutenu le lancement officiel du Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant », de concert avec le Groupe de la Banque mondiale, la Norvège, les États-Unis et les Nations Unies. À la suite de l'entente internationale sur les ODD conclue à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, le Groupe de la Banque mondiale est à la tête de discussions visant à trouver les meilleures façons d'opérationnaliser les ODD – qu'il s'agisse de financement, de solutions ou de leçons apprises.

Le Canada continue à encourager le Groupe de la Banque mondiale à favoriser la mise en place d'un climat propice à l'engagement du secteur privé dans des projets de développement international; dans le contexte de nouveaux objectifs au chapitre du développement durable, le secteur privé apporte une innovation, des capacités et des ressources indispensables au développement à l'échelle mondiale.

Au cours de la dernière année, l'ouverture du Groupe de la Banque mondiale à la collaboration et la capacité des bureaux de liaison du secteur privé (BLSP) au Canada ont aidé Affaires mondiales Canada à porter à l'attention des entreprises et des consultations canadiennes une vaste gamme de possibilités de la Banque mondiale et d'autres BMD. En février 2016, le réseau canadien du BLSP a mené une mission internationale au chapitre des transports aux BMD situées à Washington : cette mission a fait intervenir 40 participants du secteur privé de 12 pays, dont 17 délégués en provenance du Canada, afin d'accroître la sensibilité aux possibilités commerciales chez les BMD et d'explorer les possibilités de partenariats. L'élan mondial renouvelé pour un accès amélioré à l'énergie propre représente une occasion importante pour de nombreuses entreprises canadiennes, et les présentations du Groupe de la Banque mondiale et d'autres spécialistes des banques dans ces forums d'affaires ont fourni des renseignements utiles au secteur privé canadien au sujet des projets prioritaires tout en soulignant la façon dont les solutions conçues au Canada peuvent contribuer au développement durable à l'échelle mondiale. Consultez l'annexe 3 pour un résumé des acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada.

En mars 2016, le Canada a établi un partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale, le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), la Fondation Aga Khan Canada (FAKC) et l'Université McGill pour tenir une série d'événements publics à Waterloo, à Ottawa et à Montréal afin de lancer le *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : les dividendes du numérique*. Le *Rapport sur le développement dans le monde* est la publication phare annuelle du Groupe de la Banque mondiale; il est soutenu en partie par Affaires mondiales Canada aux termes d'un accord de financement triennal. Le rapport de cette année a exploré l'incidence de l'Internet, des téléphones mobiles et des technologies connexes sur le développement économique. Il indique que les gains potentiels à tirer des technologies numériques sont élevés, mais qu'ils demeurent souvent non réalisés, et propose des politiques aux fins d'expansion de la connectivité, d'accélération de réformes complémentaires dans les secteurs au-delà des technologies de l'information et des communications, et aborde les problèmes de coordination à l'échelle mondiale. Ces trois activités ont rassemblé des représentants du gouvernement fédéral, du Groupe de la Banque mondiale, des secteurs à but non lucratif et privé, des universitaires et plus de 200 participants issus de la population étudiante et du grand public. Les participants, dont l'administrateur canadien à la Banque mondiale et plusieurs grands spécialistes en développement international du CIGI, du CRDI, de la FAKC et de l'Université McGill, ont eu l'occasion de discuter du rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) au chapitre du développement et d'explorer les diverses façons dont différents secteurs et régions utilisent les TIC en vue d'améliorer le gagne-pain des gens qui habitent dans les pays en développement.

Enfin, pendant la visite d'État en mars 2016, le premier ministre Justin Trudeau a fait une visite historique au Groupe de la Banque mondiale, devenant ainsi le premier premier ministre canadien à visiter le siège social de la Banque. La visite du premier ministre Trudeau comprenait une réunion productive avec le président Jim Yong Kim et a mis en valeur l'engagement du gouvernement du Canada à participer de nouveau aux institutions multilatérales et à favoriser des partenariats solides avec des organisations de développement international comme le Groupe de la Banque mondiale.

Prochaines étapes

Le Canada collaborera avec le Groupe de la Banque mondiale dans le but de catalyser d'autres ressources à l'appui de l'atteinte des ODD. Il continuera de créer des possibilités de collaborer avec le Groupe et d'harmoniser ses programmes avec le programme de prospérité partagée de ce dernier, y compris au moyen d'initiatives dans lesquelles le Canada a beaucoup investi, telles que le Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant » et le Mécanisme mondial de financement des infrastructures.

Les objectifs du Canada tournés vers l'avenir au Groupe de la Banque mondiale

Le Canada entend jouer un rôle plus actif sur la scène internationale, y compris par l'entremise d'institutions multilatérales de développement, comme le Groupe de la Banque mondiale. Le double objectif du Groupe de la Banque mondiale, soit de mettre fin à la pauvreté extrême et de promouvoir une croissance durable et inclusive, s'harmonise bien avec les priorités du Canada au chapitre du développement international.

Pour ce qui est des prochaines étapes, le partenariat du Canada avec le Groupe de la Banque mondiale signifie qu'il faudra s'assurer que ce dernier s'acquitte de son mandat de financement du développement de manière à la fois efficace et efficiente, et qu'il continue à entreprendre des réformes institutionnelles afin de s'adapter au paysage international changeant. De manière plus précise, à moyen terme, cela nécessitera :

- des instruments financiers et des partenariats adéquats qui renforceront la capacité du Groupe de la Banque mondiale à produire des résultats au chapitre du développement;
- une amélioration de l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale par la mise en place continue de réformes, de mécanismes de responsabilisation et de structures de gouvernance appropriés.

Accomplir ces objectifs généraux nécessitera du temps et un processus collaboratif faisant intervenir les 189 membres du Groupe de la Banque mondiale. Le Canada travaillera à l'élaboration d'une approche progressive pour atteindre ces objectifs, et encouragera un sens du compromis entre les pays membres à l'occasion des négociations portant sur des enjeux liés à ces objectifs à moyen terme. En 2016-2017, les efforts canadiens seront axés sur le renforcement du modèle opérationnel du Groupe de la Banque mondiale au chapitre du financement pour le développement, sur l'appui au succès de la reconstitution des ressources de l'IDA, sur le soutien à la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe de la Banque mondiale en matière d'actionnariat, et à l'assurance que le Groupe de la Banque mondiale tient compte des priorités canadiennes dans le cadre de ses programmes et de ses opérations.

Afin de faire avancer ces objectifs, le Canada collaborera avec d'autres pays à l'élaboration d'énoncés, de documents d'orientation et de la coordination des postes faisant l'objet de votes. Le Canada fera aussi avancer ces priorités dans le cadre de discussions bilatérales et au moyen de la participation du ministre des Finances, de l'administrateur canadien et de hauts fonctionnaires canadiens au Comité de développement, au Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale et dans le cadre du G7 et du G20.

Objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2016-2017

- Soutenir l'utilisation efficiente de capital, l'élaboration de mécanismes financiers novateurs et la mise à profit du capital privé afin d'améliorer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à fournir des résultats au chapitre du développement.
- Contribuer à une reconstitution fructueuse des ressources de l'Association internationale de développement, y compris des réformes qui permettront l'extension du financement concessionnel aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.
- Servir de force constructive à la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe de la Banque mondiale en matière d'actionnariat tout en veillant à ce que ces discussions tiennent compte des intérêts canadiens.
- S'assurer que les activités du Groupe de la Banque mondiale tiennent compte des priorités internationales du Canada, y compris dans les États fragiles et touchés par les conflits, et dans le domaine de l'égalité entre les sexes, du financement climatique et du développement des infrastructures.

Pour atteindre le premier objectif qui est de soutenir l'utilisation efficiente du capital, d'élaborer des mécanismes financiers novateurs et de mettre à profit le capital privé, le Canada travaillera de concert avec le Groupe de la Banque mondiale pour appuyer la mise en œuvre d'engagements pris par les BMD envers les ministres des Finances du G20 dans le cadre du récent rapport⁹. Le Canada continuera aussi d'appuyer les efforts du Groupe de la Banque mondiale pour mieux mettre à profit son bilan afin de dégager une marge de manœuvre supplémentaire au financement du développement à l'échelle mondiale. En 2016-2017, ces travaux comprendront l'encouragement du Groupe de la Banque mondiale à présenter aux actionnaires une trousse d'options significative en vue d'augmenter ses capacités de financement novateur. Parmi ces options devraient se trouver la considération de la tarification différenciée pour les prêts, l'utilisation accrue des échanges d'exposition et l'introduction de l'exercice annuel d'affectation de revenu net à la BIRD fondé sur les règles. Le Canada travaillera aussi de concert avec le Groupe de la Banque mondiale pour continuer d'élaborer de nouveaux mécanismes financiers novateurs afin de catalyser des fonds en provenance du secteur privé et d'autres partenaires non traditionnels au chapitre du développement. Enfin, le Groupe de la Banque mondiale sera un important partenaire du Canada pour la mobilisation du financement climatique et l'accélération de la transition vers une croissance à faible émission de carbone.

Pour atteindre le deuxième objectif, soit celui de contribuer à une reconstitution fructueuse des ressources de l'IDA, le Canada entend apporter une contribution financière importante à cette reconstitution des ressources et demeurera engagé étroitement dans les négociations d'ici leur clôture en décembre 2016. De façon similaire à notre approche au cours de l'année passée, le Canada continuera à encourager l'élaboration et la mise en œuvre de propositions stratégiques pouvant rendre l'IDA plus adaptée aux besoins de ses pays clients à faibles revenus et plus efficiente à titre d'institution financière.

Afin d'atteindre le troisième objectif, soit celui d'appuyer la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe de la Banque mondiale en matière d'actionnariat, le Canada jouera un rôle actif dans la suite des négociations sur l'élaboration d'une formule dynamique et du recentrage prévu de l'actionnariat de la BIRD. Le Canada est aussi un acteur important dans la mise en œuvre de l'exercice Regard vers l'avenir et avec son objectif de rendre le Groupe de la Banque mondiale plus adapté à la demande du client, avec une trousse d'outils de financement qui s'harmonise bien avec les besoins en développement à l'échelle mondiale.

⁹ Réponse des BMD au Plan d'action du G20 pour optimiser les bilans (<http://www.g20.org/English/Documents/Current/201608/P020160815361155807206.pdf>).

Afin d'atteindre le quatrième et dernier objectif, soit celui de promouvoir les priorités canadiennes dans les activités du Groupe de la Banque mondiale, le Canada travaillera à harmoniser l'établissement de programmes du Groupe de la Banque mondiale et les priorités canadiennes en matière de développement, de commerce et de politique étrangère. Nous continuerons d'encourager le Groupe de la Banque mondiale à financer des projets qui cadrent avec les priorités canadiennes, y compris dans les domaines de la croissance économique durable, du développement du secteur privé, de l'égalité entre les sexes, du financement climatique, et du développement d'infrastructures. En dernier lieu, le Canada continuera d'encourager le Groupe de la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales à répondre collectivement aux défis économiques et financiers auxquels fait face la région des Caraïbes.

Annexe 1

Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada

Le FMI s'efforce de protéger la stabilité du système financier et monétaire international pour faciliter le commerce international, promouvoir une croissance économique durable et améliorer le niveau de vie à l'échelle mondiale. Depuis 1945, le Canada est un membre central et influent du FMI; il fait partie du groupe de 29 pays signataires des statuts originaux du FMI. Depuis, le FMI a grandi et compte maintenant 189 membres représentant presque tous les pays du monde. Le Canada remplit un rôle important au chapitre de la collaboration étroite avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que le Fonds s'acquitte de fait de son mandat. Une économie mondiale saine et stable crée plus d'emplois pour les Canadiens, favorise la stabilité des prix des biens et des services et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada au FMI encourage la coopération internationale, la croissance économique durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens canadiens et d'autres ailleurs dans le monde. Le Canada prend part à tous les volets de la gouvernance et des activités du FMI.

Gouvernance et représentation

Le Canada au Conseil des gouverneurs

Le FMI rend compte aux gouvernements des pays qui en sont membres par l'entremise de nombreux mécanismes, le premier et plus important d'entre eux étant le Conseil des gouverneurs, à qui il revient de prendre les plus importantes décisions de l'institution. Le ministre des Finances, l'honorable William Francis Morneau, est actuellement le gouverneur canadien au FMI, et le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, est le gouverneur suppléant canadien. Le Conseil des gouverneurs peut être appelé à voter officiellement, sans que soit convoquée une réunion, sur des résolutions requises par les Statuts (p. ex., les affectations de DTS, les augmentations des quotes-parts, l'adhésion de nouveaux membres) et sur des résolutions modifiant les Statuts ou la Réglementation générale du Fonds. L'encadré qui suit contient les positions adoptées par le ministre en sa qualité de gouverneur du FMI au cours de la période visée par le rapport de 2015-2016.

Bilan des votes du ministre des Finances en 2015-2016

En août 2015, le ministre des Finances a voté contre une augmentation salariale proposée des administrateurs et de leurs remplaçants, vu la perspective selon laquelle la rémunération des administrateurs était encore suffisante. Les augmentations proposées ont reçu l'appui nécessaire à leur adoption.

En août 2015, le ministre des Finances a voté pour l'approbation de la résolution de tenir les réunions annuelles de 2018 à Nusa Dua (Bali), en Indonésie.

En septembre 2015, le ministre des Finances a approuvé l'activation des Nouveaux Accords d'emprunt pour une période de six mois. À la suite de l'entrée en vigueur des réformes de 2010, les Nouveaux Accords d'emprunt ont été désactivés au début du mois de février 2016.

En novembre 2015, le ministre des Finances a voté en faveur de l'adhésion proposée de la République de Nauru au FMI.

En février 2016, le ministre des Finances a voté en faveur de la résolution proposée visant à reporter jusqu'aux assemblées annuelles de l'automne 2017 la date d'échéance pour parvenir à un accord sur la Quinzième révision générale des quotes-parts.

Part des voix détenue par le Canada

Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des voix au Conseil des gouverneurs du FMI, soit 2,22 %, ce qui le classe au 11^e rang des membres au cours de la période visée.

Le Canada au Comité monétaire et financier international (CMFI)

La position du Canada au sein du Fonds garantit la participation, au nom des pays qu'il représente, du ministre des Finances au CMFI, un important organe consultatif auprès du FMI. Composé de 24 pays membres et relevant du Conseil des gouverneurs, le CMFI diffuse des communiqués sur l'orientation et dispense des conseils au directeur général du FMI et au Conseil d'administration.

Le ministre des Finances dépose également, lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles, des déclarations écrites qui décrivent les points de vue du Canada et des pays qu'il représente sur les activités particulières du Fonds en matière de gouvernance, de surveillance et de prêt. Le 16 avril 2016 et le 9 octobre 2015, le Canada a déposé une déclaration au CMFI pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Le Canada au Conseil d'administration

Le Conseil des gouverneurs délègue nombre de ses pouvoirs au Conseil d'administration, constitué de 24 membres, dont la présidence est assurée par le directeur général du FMI. Le système de représentation par groupe de pays permet à l'ensemble des 189 pays membres d'être représentés à une table plus petite, ce qui est davantage propice à la supervision des activités quotidiennes du Fonds. À l'heure actuelle, le Canada détient l'un de ces 24 sièges et représente un groupe de 12 pays. L'administrateur canadien détient donc un droit de vote, avec tous les pays membres qu'il représente, de 3,38 % : le 13^e groupe représenté en importance selon le droit de vote.

Puisque les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus, il est rare que ses membres soient appelés à voter. Le Canada s'efforce de contribuer à l'élaboration des propositions stratégiques avant qu'elles ne soient soumises au Conseil au moyen de discussions officieuses avec le personnel et la direction ou encore au moyen de consultations avec d'autres administrateurs, avant les débats officiels du Conseil. L'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes ne s'est pas abstenu de voter en 2015-2016.

Pour en savoir davantage sur la gouvernance et la structuration de représentation et de responsabilisation du FMI, veuillez consulter la page Web du FMI traitant de la gouvernance.

Ce que fait le FMI

Les activités du FMI se répartissent en trois grands volets, qui visent tous à promouvoir la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire et financière internationale et à la croissance : la surveillance, les programmes de prêt et le développement des capacités. La participation canadienne aux trois volets est analysée ci-dessous.

Surveillance

Surveillance bilatérale

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun de ses pays membres au sujet de la conjoncture et des politiques économiques nationales.

Le Conseil d'administration discute de chaque consultation prévue à l'article IV et l'évalue. L'administrateur du Canada et les membres de son effectif participent à chaque discussion, offrant des déclarations de vive voix et par écrit qui présentent le point de vue des pays que le Canada représente sur l'état de l'économie du pays et posant d'autres questions pour veiller à ce que l'examen soit approfondi et traite des risques importants pour les perspectives du pays. Le ministère des Finances du Canada et la Banque du Canada sont consultés au sujet des consultations au titre de l'article IV visant les économies d'importance systémique. Affaires mondiales Canada est également consulté lorsque des priorités canadiennes relatives à la politique étrangère ou au développement économique sont visées. Les plus récentes consultations auprès du Canada au titre de l'article IV ont été publiées en juin 2016.

Il arrive à l'occasion qu'une consultation aux termes de l'article IV soit complétée par un examen en vertu du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), c'est-à-dire une évaluation complète du secteur financier du pays. Des examens obligatoires en vertu du PESF sont menés aux cinq ans dans le cas des 25 administrations dont le secteur financier est important sur le plan systémique (y compris le Canada). L'évaluation la plus récente de la stabilité du secteur financier canadien a été publiée en février 2014.

Surveillance multilatérale

En plus de mener des consultations bilatérales, le FMI produit deux fois l'an les *Perspectives de l'économie mondiale*, le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et le *Moniteur des finances publiques*. Ces documents de premier plan résument l'évaluation faite par le Fonds sur l'économie mondiale, les systèmes financiers et monétaires et l'évolution de la situation budgétaire des pays. En outre, le FMI publie deux fois par année les *Perspectives économiques régionales*, de même que des rapports de surveillance spécialisée comme le rapport sur le secteur extérieur (*External Sector Report*), qui fournissent des points de vue plus techniques sur les rouages de l'économie mondiale. L'administrateur canadien participe activement aux discussions entourant ces produits de surveillance multilatérale, pour veiller à ce qu'ils fournissent un survol objectif de l'état de l'économie mondiale, des principaux risques et des mesures requises pour stimuler la croissance mondiale et promouvoir la création d'emplois. Le ministre des Finances fait également connaître ses impressions sur l'état de la surveillance exercée par le FMI et sur les réformes proposées dans le cadre de sa participation au CMFI. Pour en savoir davantage sur les activités de surveillance du FMI, veuillez consulter le site Web du FMI.

Activités de prêt

Dans le rôle de premier plan qu'il joue dans le système monétaire international, le FMI utilise ses ressources pour aider ses membres à régler des problèmes provisoires au titre de la balance des paiements pendant que des ajustements économiques sont en cours. Pour procurer cette aide, le FMI se sert de deux genres d'accords de prêt : (1) les prêts non concessionnels aux pays aux prises avec des problèmes liés à la balance de paiements, et (2) les prêts concessionnels consentis aux pays membres à faible revenu qui sont aux prises avec des problèmes semblables. Parmi les activités de prêts non concessionnels du FMI, on trouve l'octroi de lignes de crédit de précaution, assujetties à des critères d'admissibilité rigoureux, aux pays qui sont confrontés à des risques élevés et qui pourraient avoir besoin d'accéder rapidement à une aide financière.

Tableau 1

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'instauration)	Objectif	Conditions	Échelonnement et suivi
Tranches de crédit et Mécanisme élargi de crédit (non concessionnels)			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme à des pays ayant des difficultés à court terme en matière de balance des paiements.	Adoption de politiques donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme à l'appui des réformes structurelles de pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements de longue durée.	Adoption d'un programme de 4 ans ou moins prévoyant des réformes structurelles et présentation d'un énoncé annuel détaillé des politiques à appliquer au cours des 12 mois suivants.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Ligne de crédit modulable (2009)	Mécanisme offrant une flexibilité à l'égard des tranches de crédit, destiné à satisfaire à tous les besoins de balance des paiements (éventuels ou présents).	Facteurs économiques fondamentaux préalables et cadre de politique économique et bilan stratégique très solides.	Accès approuvé disponible immédiatement tout au long de la période visée, sous réserve d'un examen à mi-parcours après un an.
Ligne de précaution et de liquidité (2011)	Destinée aux pays qui ont un bon bilan économique et stratégique.	Cadres de politiques, position externe et accès au marché solides, ce qui comprend la solidité du secteur financier.	Important accès au départ, sous réserve d'examen semestriels (à l'égard des lignes de précaution et de liquidité de un à deux ans).
Instrument de financement rapide (2011)	Soutien rapide à tout membre aux prises avec un besoin urgent de balance des paiements.	Efforts déployés pour régler les difficultés liées à la balance des paiements (peuvent comprendre des mesures antérieures).	Achats directs sans qu'un programme ou des examens complets ne soient nécessaires.
Facilités du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance destinées aux membres à faible revenu ou vulnérables (concessionnelles)			
Facilité élargie de crédit (FEC) (2010)	Aide à moyen terme aux membres qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.	Adoption de mécanismes triennaux à quinquennaux relatifs aux FEC. Les programmes soutenus par les FEC reposent sur un document stratégique de réduction de la pauvreté, préparé par le pays suivant un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examen.
Facilité de crédit de confirmation (2010)	Règlement des problèmes à court terme liés à la balance des paiements et aux besoins de précaution.	Adoption de mécanismes de 12 à 24 mois dans le cadre d'accords de la facilité de crédit de confirmation.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examen (en cas de prélèvements).
Facilité de crédit rapide (2010)	Aide rapide dans le cas des besoins urgents liés à la balance des paiements lorsqu'un programme de qualité dans les tranches supérieures de crédit n'est pas requis ou faisable.	Aucun programme axé sur l'examen n'est requis ni aucune conditionnalité après coup.	Habituellement sous forme d'un décaissement unique.

Source : FMI

Au cours de l'exercice 2016 – soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, le FMI a approuvé huit nouveaux accords de prêt totalisant 5,4 milliards de DTS (environ 9,5 milliards de dollars canadiens), comparativement à 81,8 milliards et 24 milliards de DTS, respectivement, pendant les exercices 2015 et 2014¹⁰. La diminution des prêts cette année s'explique par l'absence de nouveaux programmes majeurs de précaution. Le montant total des prêts approuvés par le Fonds cette année est à son niveau le plus bas depuis 2008. Le tableau 2 présente un résumé des nouveaux accords de prêt du FMI approuvés au cours de l'exercice 2016. Le graphique 1 montre le nombre d'accords de prêt approuvés au cours des dix dernières années, ainsi que la taille de ces accords.

À la fin d'avril 2016, le FMI affichait 20 milliards de DTS en ressources engagées à l'égard des accords actifs dans 24 pays. Ce total augmente à 90 milliards de DTS en ressources engagées dans 31 pays, si l'on inclut les accords de précaution. L'Ukraine représente toujours la majorité (61 %) des ressources engagées pour des accords actifs ne relevant pas de la précaution. Quant aux accords de précaution, la plupart des engagements consistent en des facilités de crédit de précaution pour le Mexique et la Pologne. Le graphique 2 présente la répartition des accords actifs et des accords de précaution.

Depuis la crise financière mondiale, les lignes de crédit de précaution au titre de la Ligne de crédit modulable (LCM) et de la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) ont représenté une partie importante de la valeur des ressources engagées (75 % à la fin d'avril 2016 et 72 % des ressources engagées au cours de l'exercice 2016), et elles continuent d'avoir une incidence non négligeable sur les ressources disponibles du Fonds (représentant 17 % des ressources utilisables actuelles du FMI¹¹).

Tableau 2

Résumé des nouveaux accords de prêt approuvés au cours de l'exercice 2016

	Nombre de nouveaux accords ¹	Taille (milliards de DTS) ²	Taille (milliards de dollars canadiens)
Prêts non concessionnels	3	4,7	8,4
<i>Ajustements ou prêts programmes</i>	1	0,1	0,2
<i>Prêts de précaution</i>	2	4,6	8,2
Prêts concessionnels ³	5	0,6	1,1
Total des prêts	8	5,4	9,5

Nota – \$CAN/DTS = 1,778610 (au 30 avril 2016). Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Les décaissements au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) ne sont pas inclus.

² Les totaux ne comprennent pas les augmentations, ni les réductions d'accords existants (prêts concessionnels = 2,5 milliards de DTS, prêts non concessionnels = 0,11 milliard de DTS) ni les décaissements aux termes de la FCR (0,09 milliard de DTS).

³ Les prêts au Kenya sont répartis entre les Accords de confirmation (ACD) (prêts non concessionnels) et la Facilité de crédit de confirmation (FCC) (prêts concessionnels), et ils sont comptabilisés en tant qu'accords distincts.

Sources : FMI; calculs du ministère des Finances du Canada

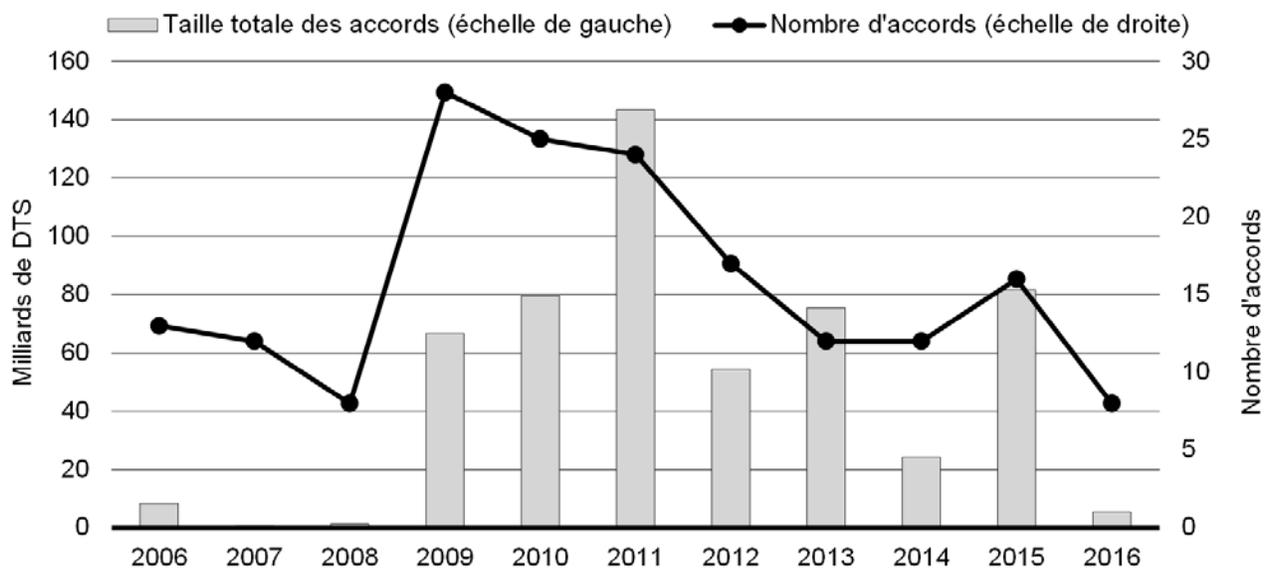
¹⁰ Les opérations financières du FMI se transigent en droits de tirage spéciaux (DTS). Les DTS sont des éléments d'actif créés par le FMI qui servent de complément aux réserves officielles de liquidités internationales des pays membres. Ils peuvent être échangés pour les monnaies librement utilisables des membres du FMI. Le DTS constitue l'unité de compte au FMI; sa valeur est fondée sur un panier de devises comprenant le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen. Au 30 avril 2016, 1 DTS valait 1,78 dollar canadien.

¹¹ La LCM du Mexique se chiffre à 47,3 milliards de DTS (531 % des quotes-parts) et représente 11,7 % des ressources utilisables. La LCM de 13 milliards de DTS de la Pologne (317 % des quotes-parts) représente 3,2 % des ressources utilisables, et les comptes d'accords de 3,9 milliards de DTS (183 % des quotes-parts) de la Colombie représentent 1 % des ressources utilisables. Les ressources utilisables actuelles au 30 juin 2016 s'élèvent à 405,8 milliards de DTS.

Une liste complète des accords de prêts actifs du FMI au 30 avril 2016 est disponible sur le site Web du FMI.

Graphique 1

Nouveaux accords de prêt du FMI approuvés de l'exercice 2006 à l'exercice 2016



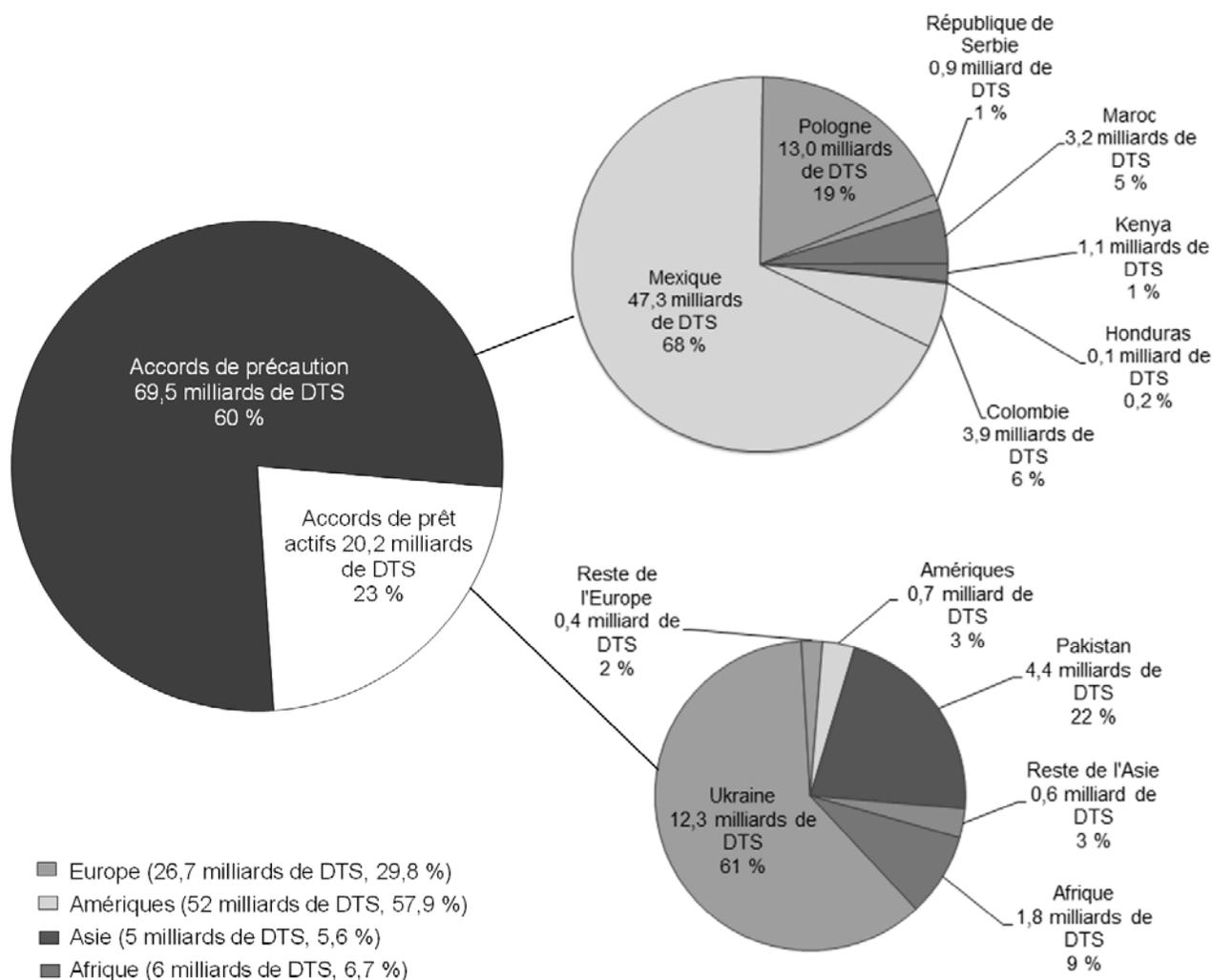
Nota – Comprend les augmentations à la suite de l'approbation de l'accord.

Sources : FMI; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2

Total des accords de prêt en vigueur par pays et région au 30 avril 2016

(Taille du prêt et % du total)



Nota - Les prêts de précaution comprennent les arrangements des NAE (non concessionnels) et de la FCC (concessionnels) qui sont actuellement traités comme des prêts de précaution.

Sources : FMI; calculs du ministère des Finances

Pour un complément d'information sur les prêts du FMI et les mécanismes utilisés, veuillez visiter le site Web du FMI et consulter son Rapport annuel.

Ressources financières

Les ressources financières totales du FMI sont composées de ressources permanentes (quotes-parts) et temporaires (accords d'emprunt multilatéraux, accords de prêt bilatéraux). Le tableau 3 résume les engagements du Canada et la situation financière du Fonds au 30 avril 2016, alors que le tableau 4 présente les montants des décaissements et des remboursements au Fonds au cours des deux derniers exercices.

Tableau 3

Sommaire de la position financière du Canada au FMI Engagements au 30 avril 2016

milliards de DTS

	Contribution allouée	Montant retiré
Compte des ressources générales	15,8	1,7
Quote-part actuelle	11,0	1,0
Engagement au titre des Nouveaux Accords d'emprunt	3,9	0,7
Engagement au titre des Accords généraux d'emprunt	0,9	0
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	0,5	0,2

Source : FMI

Tableau 4

Décaissements et remboursements du FMI

milliards de DTS

	Exercice 2015	Exercice 2016
Compte des ressources générales (CRG)		
Décaissements	(12,0)	(4,7)
Remboursements	38,0	12,1
	26,0	7,4
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)¹		
Décaissements	(0,7)	(0,8)
Remboursements	0,5	0,6
	(0,2)	(0,2)
CRG et FFRPC		
Total – Décaissements	(12,7)	(5,5)
Total – Remboursements	38,5	12,7
	25,8	7,2

¹ Inclut les prêts se rapportant à la Facilité d'ajustement structurel et au fonds de fiducie connexe.

Source : FMI

Mécanismes de protection des comptes des ressources générales

Certaines mesures de protection financière couvrent les ressources du FMI, dont la situation de l'institution à titre de créancier privilégié, la convertibilité des réclamations en liquidités de créanciers dans certaines circonstances et les soldes de précaution du Fonds. Le FMI n'a jamais subi de pertes au titre de ses activités de prêt. Les fonds versés au FMI n'ont aucune incidence sur la dette nette du Canada puisqu'ils constituent des actifs financiers du gouvernement du Canada. Des intérêts sont récoltés selon le taux d'intérêt applicable aux DTS lorsque des sommes sont prélevées pour financer des programmes de prêt. Les prêts du Canada au FMI sont comptabilisés à titre de réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada conformément aux pratiques comptables internationales, et sont gérés par la Banque du Canada à titre de mandataire de la Couronne.

Pour un complément d'information sur le bilan du FMI, consulter le Rapport annuel de 2015 du FMI, lequel contient un examen approfondi des finances du FMI. Le FMI produit des renseignements d'actualité sur ses finances, notamment un sommaire hebdomadaire de l'aide financière qu'il procure aux pays membres, de ses ressources disponibles, des arranges, de ses principaux taux, ainsi que de sa capacité d'engagement prospectif.

Développement des capacités

Le Canada, principalement par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada, est un partenaire solide du développement des capacités du FMI. Le Canada a apporté une contribution d'environ 118 millions de dollars américains depuis 2002, ce qui en fait le troisième donateur en importance. L'appui du Canada a permis aux pays à faible revenu et à revenu moyen-inférieur d'augmenter leurs capacités dans les domaines de la gestion des finances publiques, du développement financier, de la supervision bancaire, ainsi que des politiques et de l'administration fiscales. Cela a aussi aidé à améliorer les capacités des pays membres à favoriser la croissance économique durable par la mise sur pied d'institutions plus fortes, nécessaires pour réaliser la stabilité macroéconomique et rendre possible la résilience face aux chocs. Parmi les activités habituelles qu'appuie le Canada, on trouve les études préliminaires, les cours de formation, les ateliers, les conseils et le soutien en ligne ainsi que le placement d'experts et de conseillers en assistance technique. Il convient également de noter que les Canadiens représentent l'un des groupes les plus grands par nationalité d'experts employés par le FMI pour la prestation du développement des capacités de ce dernier.

Pour un complément d'information sur le développement des capacités et l'assistance technique du FMI, veuillez visiter son site Web.

Assistance technique à l'échelle régionale

Le FMI a aussi élaboré une approche régionale en matière de prestation d'assistance technique et de formation, avec le soutien de donateurs comme le Canada. Outre la formation offerte à l'Institut pour le développement des capacités du FMI, établi à Washington, sept instituts régionaux de formation et neuf centres régionaux d'assistance technique (CRAT) situés en Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique centrale, et dans la région du Pacifique et au Moyen-Orient. Les centres offrent aux pays membres du monde entier des programmes plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des régions.

Le Canada est le plus grand contributeur au CRAT des Caraïbes et le deuxième en importance au CAPTAC-DR, le CRAT pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine. Il soutient les cinq CRAT situés en Afrique, le fonds fiduciaire pour la Somalie et le programme GEC (Gestion économique dans les Caraïbes).

Sous-compte d'aide technique au Canada – FMI

L'expérience que le Canada a acquise lui a montré que de solides politiques économiques jouent un rôle essentiel dans la croissance économique durable et dans la création d'emplois. Afin de promouvoir ces politiques et de renforcer davantage la capacité dans les Caraïbes et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Canada a établi un sous-compte d'aide technique de 19 millions de dollars au FMI en 2012. Le financement du Canada à ce sous-compte appuie l'assistance technique aux gouvernements de pays en développement afin de renforcer leur capacité à traiter la dette publique, les problèmes en matière de règlement de soldes et les crises du secteur financier. Dans sa quatrième année d'activités, la mise en œuvre de projets financés par le sous-compte du Canada – FMI s'est accélérée. Par le truchement de sept projets, les pays partenaires ont reçu une assistance quant aux réformes juridiques et institutionnelles, à la restructuration et à la résolution des banques, à la supervision bancaire, à l'évaluation du crédit de portefeuille, à la gestion de la dette et à la modernisation des banques centrales.

En 2014, dans le contexte de la crise en Ukraine, le Canada a établi un sous-compte distinct de 20 millions de dollars pour soutenir la politique monétaire, la stabilisation du secteur financier et la gestion des finances publiques dans ce pays. Le projet vise à fournir des directives d'experts et des services consultatifs au gouvernement de l'Ukraine pour aider le pays à accroître sa stabilité macroéconomique et à gérer sa transition économique. Le FMI offre cette assistance technique dans des domaines comme ceux de la politique monétaire, de la gestion des dépenses publiques, de la gestion de la dette, des systèmes de règlement de soldes, de la supervision du secteur financier et des réformes liées à la lutte contre le blanchiment d'argent. Le FMI soutient aussi la conception et la mise en œuvre de politiques solides en ce qui concerne la macroéconomie et le secteur financier, qui sont essentielles à la stabilisation et à la reconstruction de l'économie de l'Ukraine. Cette initiative apporte un complément aux prêts bilatéraux du Canada pour la stabilisation macroéconomique (400 millions de dollars) au gouvernement de l'Ukraine en soutien à son programme de réforme du FMI.

Applications du financement canadien d'assistance technique

Certains exemples des résultats de la mise en œuvre de projets appuyés par le financement canadien d'assistance technique au cours de l'année passée comprennent :

- En Ukraine, le financement offert par le Canada à l'appui de l'assistance technique a été utilisé pour conseiller le gouvernement de l'Ukraine sur la gestion des finances publiques ainsi que les politiques et l'administration fiscales. Les activités étaient principalement axées sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises appartenant à l'État et de la surveillance des risques budgétaires connexes. Les réformes quant à l'organisation et à la gouvernance au sein du Service national de la fiscalité (SNF) ont été appuyées, et les travaux sur la politique fiscale étaient centrés sur les cotisations de sécurité sociale. Parmi les résultats notables obtenus au cours de la dernière année en Ukraine, il y a la mise en œuvre d'un nombre de réformes administratives importantes au SNF et la Banque nationale de l'Ukraine, l'établissement d'une division affectée à la détection de transactions suspectes à l'unité du renseignement financier, le remaniement de la loi de la banque centrale et l'appui aux efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.
- Dans l'Union monétaire des Caraïbes orientales (UMCO), on a approuvé, à l'échelle de la région, une loi sur les services bancaires modernes et des examens de la qualité des biens ainsi qu'une modélisation dynamique pour toutes les banques au pays. Deux banques défailtantes à Anguilla et une à Antigua qui avaient été sous la tutelle de l'UMCO pour une durée de deux à quatre ans sont maintenant résolues.
- Toujours dans l'UMCO, à la suite d'ateliers nationaux appuyés par un projet, quatre autorités indépendantes ont élaboré des stratégies de gestion de la dette à moyen terme, et plusieurs autres sont en cours de rédaction.
- Malgré les tensions politiques issues des élections de 2015, Haïti a accompli d'importants progrès en mettant en œuvre un compte de trésorerie unique (CTU), après avoir identifié les comptes de banque commerciaux et avoir fermé ceux compris dans le CTU. Le CTU a fait l'objet d'un projet pilote en octobre 2015, puis le déploiement complet a commencé en décembre.
- En Tunisie, un nouveau projet de loi en matière de service bancaire est prêt à être introduit, la Direction générale de supervision bancaire en est actuellement à officialiser son processus de contrôle et prépare un manuel de procédures, et la banque centrale a formellement appuyé un plan d'action quinquennal pour le contrôle du service bancaire.
- Au Maroc, les départements d'études et de recherche de la banque centrale ont fait l'objet d'une réorganisation et une nouvelle unité de prévision et de modélisation a été créée. Des équipes distinctes travaillent maintenant à la production de projections avec trois différents modèles.

Annexe 2

Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada

La mission fondamentale du Groupe de la Banque mondiale consiste à mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030 et à accroître la prospérité partagée, en favorisant la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres de la population de chaque pays. Le Groupe se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Il tente également d'habiliter les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé et d'éducation et de services sociaux afin de leur permettre de participer au développement. Le Groupe de la Banque mondiale représente une source essentielle d'aide financière et technique pour les pays en développement du monde entier.

Gouvernance et représentation

Souscriptions du Canada au capital et actions détenues

Le Groupe de la Banque mondiale est régi par ses pays membres. Chacun d'eux détient des actions des organismes qui constituent le Groupe. Les pays exercent principalement leur pouvoir décisionnel par l'entremise de leur gouverneur et de leur administrateur, selon la nature des décisions, et lors des négociations sur l'augmentation du capital et la reconstitution des ressources.

Le Canada est au nombre des 10 plus importants actionnaires du Groupe de la Banque mondiale, ayant souscrit 7,2 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et contribué 11,1 milliards à l'IDA.

Tableau 5

Souscriptions du Canada au capital en 2015-2016

M\$US, sauf indication contraire

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
Souscriptions au capital et contributions	7 039,5	11 079,3 ¹	81,3	56,5
Montant versé	433,1	10 700 ²	81,3	10,7
Montant non versé, mais tributaire des besoins futurs en capital	6 606,4	-	-	45,8
Part des souscriptions ou des contributions (%)	2,67	4,57	3,17	2,95
Part des voix (%)	2,55	2,65	3,02	2,50

Nota - Données tirées des rapports annuels et des états financiers de 2016 du Groupe de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI.

¹ Il s'agit des contributions cumulatives du Canada à l'IDA et des engagements pris jusqu'en janvier 2017 dans le cadre de notre engagement au titre de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA.

² Représente les contributions cumulatives du Canada à l'IDA et des deux premiers paiements réels d'une série de paiements effectués dans le contexte de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA.

Cela confère au Canada de 2,5 % à 3,0 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque. À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres. À la fin de 2010, des réformes touchant le nombre d'actions et de voix à la BIRD ont été approuvées, ce qui fera augmenter la part des voix détenues par les pays en développement et les économies émergentes puisque les augmentations générales et spéciales du capital sont financées par les États membres. À mesure que ces réformes des voix seront mises en œuvre, le Canada devrait passer du 7^e rang au 11^e rang parmi les actionnaires, favorisant une plus grande représentation et une reconnaissance accrue de certaines importantes économies de marché émergentes.

Le Canada au Conseil des gouverneurs

Les pays membres nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance du Groupe de la Banque mondiale. Le gouverneur représentant le Canada au Groupe de la Banque mondiale est le ministre des Finances, l'honorable William Francis Morneau.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension de membres, le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la détermination du partage du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

Le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. Les positions adoptées par le Canada sur les résolutions prises entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 sont présentées ci-après.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2015-2016

En août 2015, le ministre des Finances a voté contre une augmentation salariale proposée des administrateurs et de leurs remplaçants, vu la perspective selon laquelle la rémunération des administrateurs était encore suffisante. Les augmentations proposées ont reçu l'appui nécessaire à leur adoption.

En août 2015, le ministre des Finances a voté pour l'approbation de la résolution de tenir les réunions annuelles de 2018 à Nusa Dua (Bali), en Indonésie.

En novembre 2015, le ministre des Finances a voté en faveur de l'adhésion proposée de la République de Nauru à la Banque mondiale.

En juin 2016, le Canada a appuyé le transfert de 55 millions de dollars américains provenant de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Le Canada au Comité du développement

Vu l'ampleur de la participation du Canada au capital-actions, le gouverneur canadien siège également au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, qui se réunit deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles (à l'automne). Le Comité du développement est un forum de niveau ministériel du Groupe de la Banque mondiale et du FMI chargé de la recherche de consensus intergouvernemental sur les questions liées au développement et les ressources financières nécessaires à la promotion du développement économique dans les pays en développement.

En 2015-2016, le gouverneur a déposé deux déclarations à l'intention du Comité du développement pour le compte des pays que représente le Canada, soit Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, soit le 10 octobre 2015 et le 16 avril 2015 à Washington.

Le Canada au Conseil d'administration

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 25 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington. Les administrateurs sont nommés pour deux ans. Ils représentent chacun un groupe, lequel peut inclure plus d'un pays. L'administrateur pour le Canada, M. Alister Smith, représente également l'Irlande et onze pays des Caraïbes. L'administrateur reçoit des conseils de représentants des gouvernements du groupe de pays au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. Il tient compte de ces conseils lorsqu'il élabore sa position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de membre de la direction du Groupe de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

Les actionnaires soulèvent couramment de sérieuses questions ou préoccupations au sujet de certaines opérations de la Banque avant que celles-ci ne soient débattues par le Conseil d'administration. En outre, les administrateurs peuvent voter contre certains projets ou politiques ou s'abstenir de voter après avoir consulté les membres de leur groupe. En 2015-2016, l'administrateur représentant le Canada a appuyé toutes les politiques et tous les projets approuvés par le Conseil d'administration, à quelques exceptions près (voir l'encadré ci-après).

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2015-2016

(Compte tenu du volume des activités au Conseil d'administration de la Banque mondiale, seules les oppositions ou les abstentions sont énumérées)

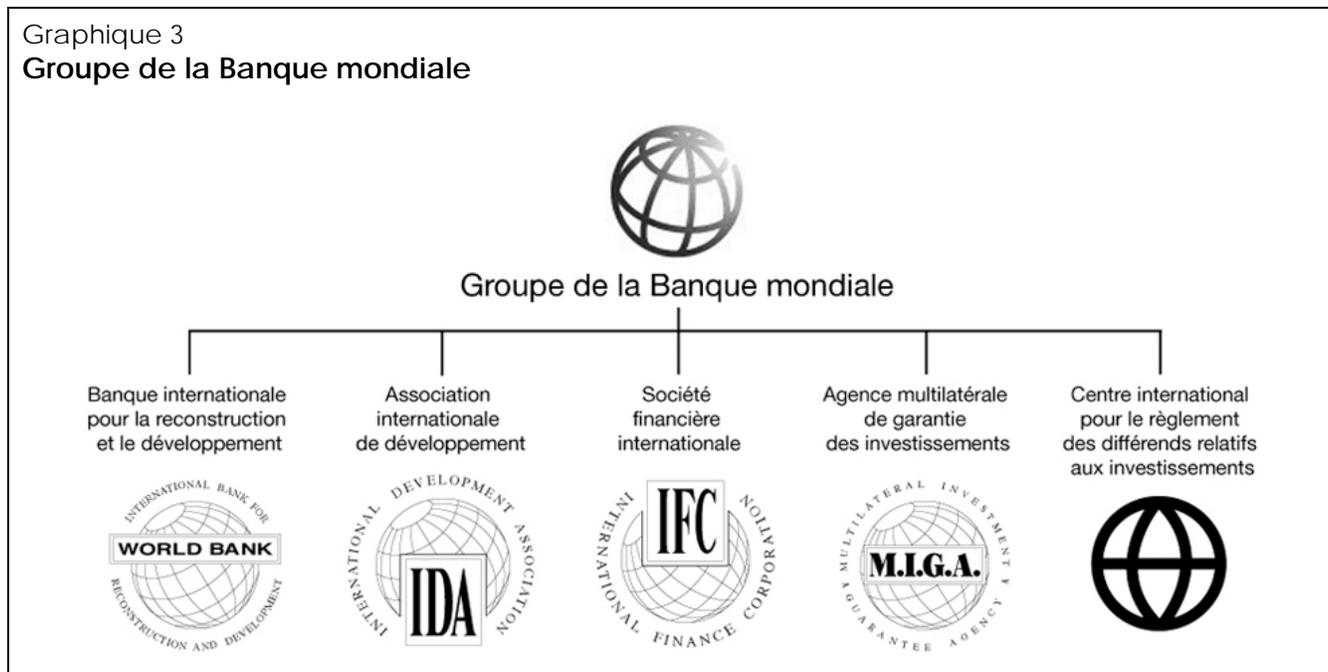
En septembre 2015, l'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de voter sur une garantie proposée par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) au Nigéria en raison de préoccupations de longue date quant aux faiblesses en matière de gouvernance dans le secteur énergétique du Nigéria.

Ce que fait le Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires mais distincts: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle unique qui vient renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans la présente section concernent l'exercice 2016 du Groupe de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016). On trouve de plus amples renseignements au sujet du rendement financier du Groupe de la Banque mondiale sur la page des résultats financiers de son site Web¹².

Graphique 3
Groupe de la Banque mondiale



BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 189
- Clients : Pays à revenu moyen et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, produits de gestion de risque, services consultatifs et services d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 29,7 G\$US en 2016

Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et elle demeure son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen de même qu'aux pays à faible revenu solvables.

La BIRD puise la majorité de ses fonds sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. La BIRD est en mesure d'emprunter des fonds à des taux intéressants en raison de sa solidité financière et parce que ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par des pays membres, dont le Canada.

¹² Page Web des résultats du Groupe de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org/en/results>).

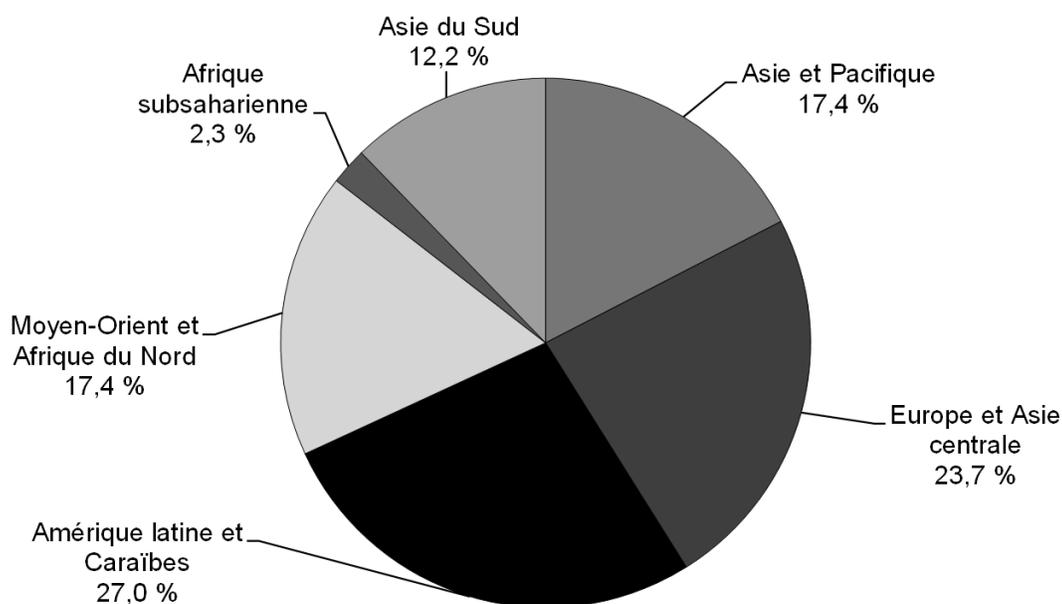
La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. Au cours de l'exercice 2016, le portefeuille de prêts de la BIRD comprenait des engagements de 29,7 milliards de dollars américains destinés à 118 projets dans 45 pays, soit une forte augmentation par rapport à 23,5 milliards au cours de l'exercice 2015.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a reçu la majeure partie du financement de la BIRD pendant l'exercice 2016 (27,0 %); vient ensuite la région de l'Europe et de l'Asie centrale (23,7 %). D'autres renseignements sur la BIRD se trouvent sur son site Web.¹³

Graphique 4

Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2016

(% des engagements de 29,7 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

IDA – Association internationale de développement

Coup d'œil sur l'IDA

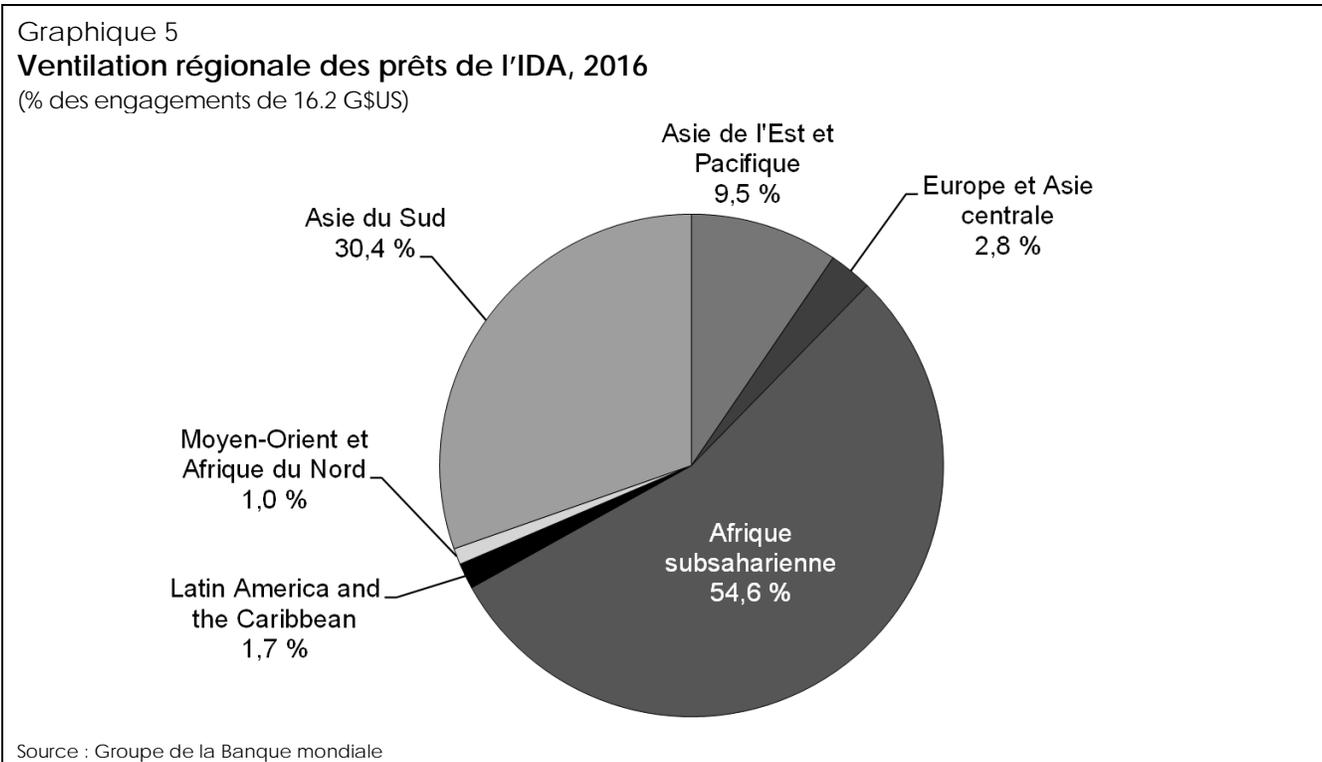
- Fondation : 1960
- Nombre de membres : 173
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts à faible taux d'intérêt et sans intérêts, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 16,2 G\$US en 2016

¹³ Banque internationale pour la reconstruction et le développement (<http://www.worldbank.org/en/about/what-we-do/brief/ibrd>).

Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter des capitaux aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA en lui confiant le mandat de réduire la pauvreté en accordant des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions. L'IDA offre des prêts sans intérêt amortis sur 25 ou 40 ans et des subventions aux pays qui risquent le surendettement; elle constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds pour le développement. L'IDA cible les pays dont la solvabilité est moindre et dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 1 215 dollars américains. À l'heure actuelle, 78 pays sont admissibles au soutien de l'IDA. Les pays qui sont admissibles aux prêts de l'IDA mais qui se prévalent également d'un programme courant de prêt auprès de la BIRD paient certains intérêts sur leurs prêts de l'IDA comparativement aux prêts sans intérêts offerts aux pays qui ne sont débiteurs que de l'IDA.

Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des gouvernements donateurs, dont le Canada, des transferts annuels provenant du revenu net de la BIRD et de la SFI et des remboursements du principal des prêts antérieurs. Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA. Ces ressources sont reconstituées tous les trois ans grâce aux nouveaux engagements des donateurs. La 17e reconstitution des ressources de l'IDA a pris fin en décembre 2013 et a reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs le 5 mai 2014.

Au cours de l'exercice 2016, l'Afrique subsaharienne a été la principale bénéficiaire du financement de l'IDA : elle a reçu 10,4 milliards de dollars américains, soit 54,6 % du total des engagements. L'Asie du Sud a bénéficié de 30,4 % des nouveaux engagements, pour un total de 5,8 milliards de dollars américains. D'autres renseignements sur l'IDA se trouvent sur son site Web.¹⁴



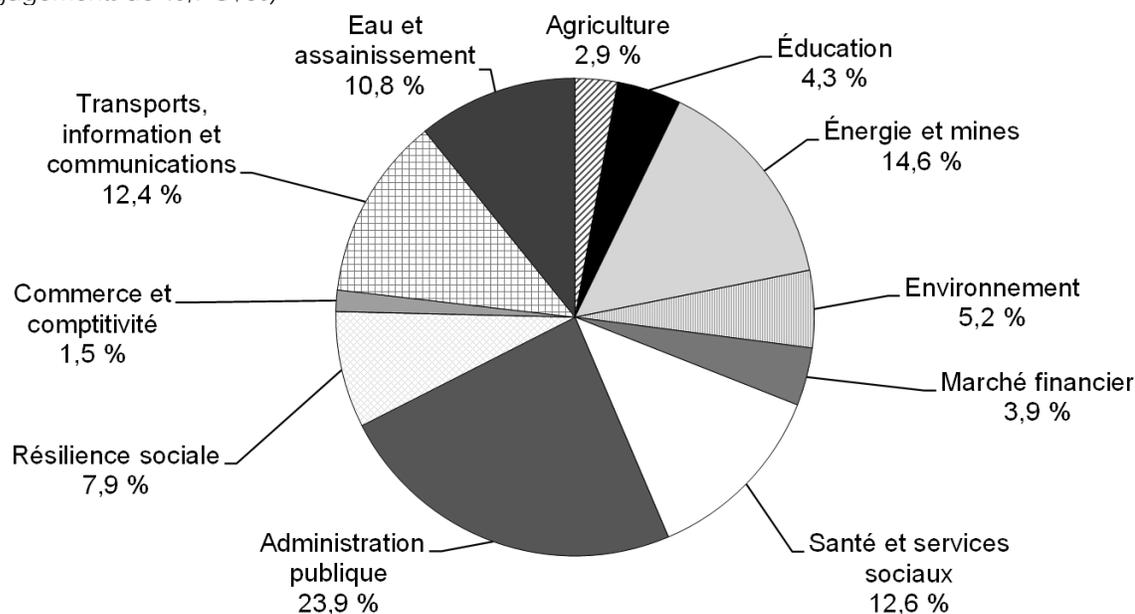
¹⁴ Association internationale de développement (<http://www.worldbank.org/ida/>).

Environ 37,8 % des prêts consentis par la BIRD et l'IDA au cours de l'exercice 2016 étaient reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau et assainissement). Parmi les autres secteurs visés par ces prêts, mentionnons l'administration publique (23,9 %), la santé et les services sociaux (12,6 %), la résilience sociale (7,9 %) ainsi que l'éducation (4,3 %).

Graphique 6

Ventilation sectorielle des prêts de la BIRD et de l'IDA, 2016

(% des engagements de 45,9 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

SFI – Société financière internationale

Coup d'œil sur la SFI

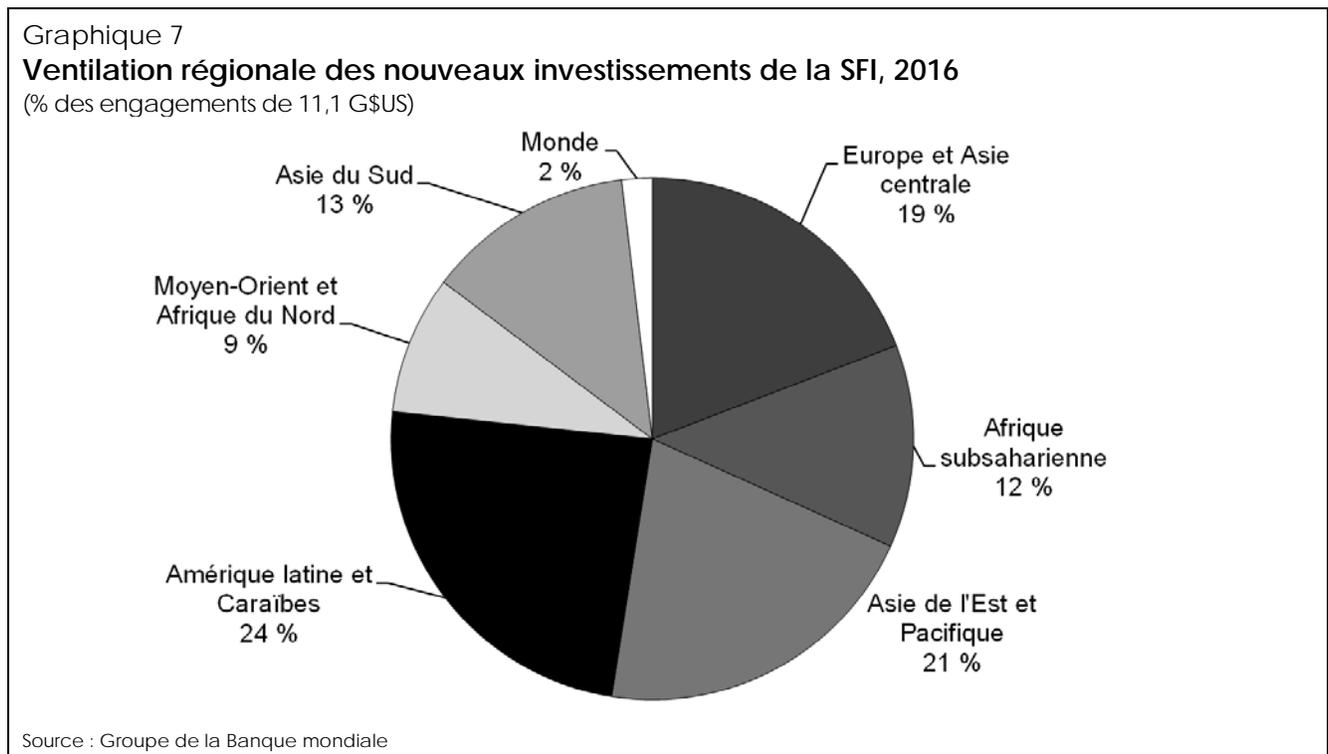
- Fondation : 1956
- Nombre de membres : 184
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements d'investissement de 18,9 G\$US en 2016

La SFI œuvre auprès du secteur privé dans les pays en développement en poursuivant l'objectif de réduire la pauvreté et d'encourager une croissance économique durable. Elle accorde du financement à des projets du secteur privé, aide à mobiliser des capitaux sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils ainsi que de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. La SFI accorde son soutien financier lorsqu'il est impossible d'obtenir suffisamment de capitaux privés d'autres sources à des conditions raisonnables. Elle est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de prises de participation pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.

Au cours de l'exercice 2016, la SFI a pris des engagements au titre de nouveaux investissements totalisant 18,9 milliards de dollars américains, dont 11,12 milliards sur son propre compte et 7,74 milliards en ressources de base mobilisées). Les nouveaux engagements sur le compte de la SFI ont totalisé, en dollars américains, 2,68 milliards en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2,30 milliards en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 2,13 milliards en Europe et en Asie centrale, 1,43 milliard en Asie du Sud, 1,40 milliard en Afrique subsaharienne, et 0,95 milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

D'autres renseignements sur la BIRD se trouvent sur son site Web.¹⁵

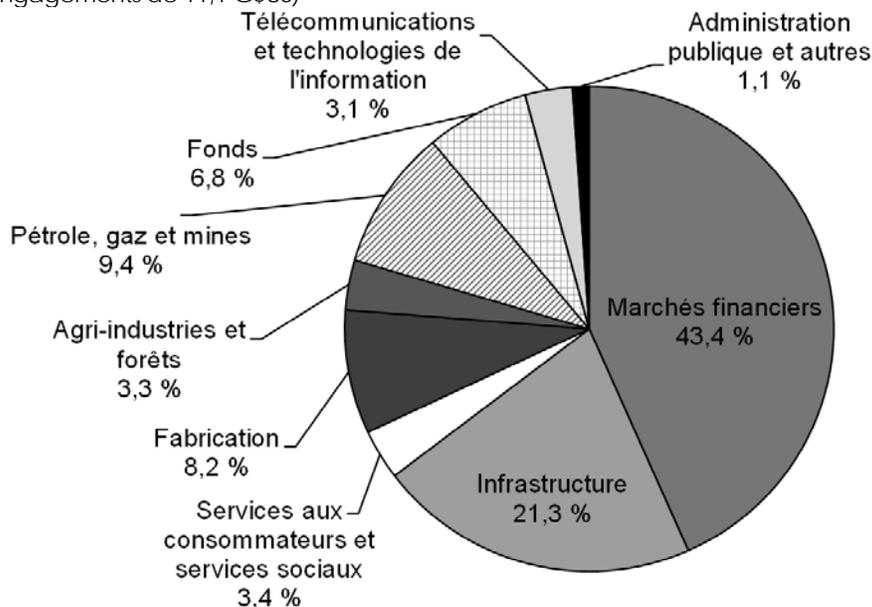


¹⁵ Société financière internationale (http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/corp_ext_content/ifc_external_corporate_site/home).

Graphique 8

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2016

(% des engagements de 11,1 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements

Coup d'œil sur l'AMGI

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 181
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, produits de rehaussement de crédit et services consultatifs et juridiques
- Taille : Garanties de risque de 4,3 G\$US en 2016

L'AMGI favorise l'investissement étranger dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

Au cours de l'exercice 2016, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 4,3 milliards de dollars américains, soit une forte augmentation par rapport à 2,8 milliards au cours de l'exercice 2015.

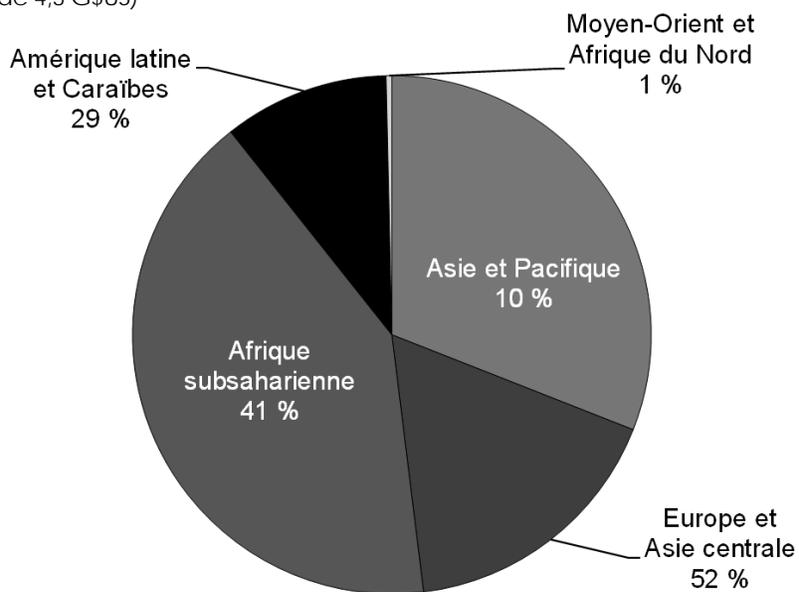
D'autres renseignements sur l'AMGI se trouvent sur son site Web¹⁶.

¹⁶ Agence multilatérale de garantie des investissements <http://www.miga.org/>.

Graphique 9

Ventilation régionale des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2016

(% des engagements de 4,3 G\$US)

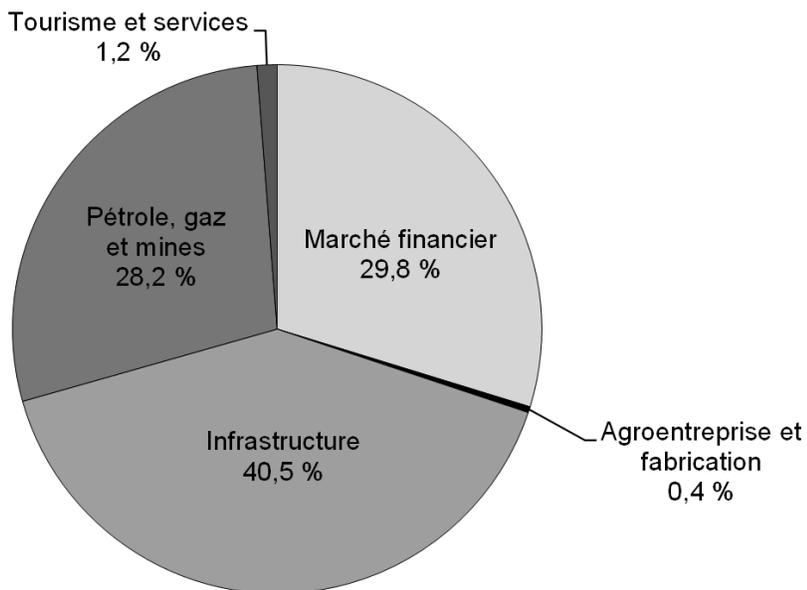


Source : Groupe de la Banque mondiale

Graphique 10

Ventilation sectorielle des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2016

(% des engagements de 4,3 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombre de membres : 153 membres en règle; 161 signataires
- Mission : Régler les différends internationaux relatifs aux investissements

Créé en vertu de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États, le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les pays membres et des investisseurs étrangers. Le 1^{er} novembre 2013, le Canada a déposé son instrument de ratification de la Convention du CIRDI auprès de la Banque mondiale. Le Canada a signé la Convention du CIRDI le 15 décembre 2006. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposent d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.

Conformité à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (LRADO) est entrée en vigueur le 28 juin 2008. Elle énonce trois conditions qui doivent être remplies pour que l'aide internationale constitue une aide au développement officielle. Cette aide doit :

- contribuer à la réduction de la pauvreté;
- tenir compte des points de vue des pauvres;
- être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

La Loi vise tous les ministères fédéraux qui accordent une aide au développement officielle, y compris par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale.

Pour que des dépenses ou des investissements figurent dans les rapports sur l'aide au développement officielle, le ministre compétent doit être d'avis qu'ils remplissent ces conditions. Aux fins de la transparence de la reddition de comptes en la matière, la Loi exige que les ministres rendent compte de l'aide au développement officielle accordée dans un rapport annuel au Parlement. Ces rapports annuels sont accessibles en ligne à http://www.international.gc.ca/development-developpement/dev-results-resultats/reports-rapports/oda_report-rapport_ado-14-15.aspx?lang=fra.

Les ministres responsables ont déterminé que les institutions du Groupe de la Banque mondiale qui reçoivent du financement du gouvernement du Canada répondent à ces critères. Plus particulièrement :

- L'IDA est la plus importante source de financement de donateurs destiné aux services sociaux de base dans les 78 pays les plus pauvres du monde. L'IDA fonde l'octroi de ses prêts (« crédits ») et subventions sur des stratégies d'aide-pays qui prennent en compte les points de vue de la société civile et les bénéficiaires éventuels du financement accordé. L'IDA est un chef de file reconnu au chapitre du soutien aux programmes de développement visant à réduire la pauvreté en renforçant la croissance économique, en réduisant les iniquités et en améliorant les conditions de vie des gens. L'IDA offre aussi un allègement de la dette considérable – essentiel à la réduction de la pauvreté – par l'intermédiaire de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.
- La BIRD est détenue et exploitée au profit de ses 189 pays membres, axant le développement sur la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu moyen et les pays à faible revenu qui sont solvables. La structure coopérative, où les pays à revenu moyen sont traités simultanément comme des clients et comme des actionnaires, garantit que ceux qui profitent de son financement et de son expertise en développement et technique à faible coût, et de ses conseils stratégiques, peuvent aussi s'exprimer dans l'institution.
- La SFI est la plus grande institution de développement à l'échelle mondiale axée sur le secteur privé des pays en développement. Puisqu'une partie des fonds investis par l'entremise de la SFI sont octroyés aux conditions du marché, le financement versé par le Canada à la SFI n'est pas intégralement consigné dans l'aide au développement officielle. Toutefois, la mission de réduction de la pauvreté ainsi que les mesures de protection environnementale et sociale de la SFI sont conformes à l'esprit de la LRADO sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle. De plus, la SFI appartient à 184 pays membres qui sont représentés au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration.

Contributions financières du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2015-2016

Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque mondiale. En 2015-2016, il a versé les contributions suivantes :

Contribution à l'IDA : 441 610 000 \$

L'IDA constitue le principal outil de la Banque mondiale pour le financement destiné aux pays les plus pauvres; elle leur octroie des subventions et des prêts sans intérêt. L'IDA attribue ses ressources principalement suivant un mécanisme fondé sur le rendement, qui inclut des mesures de l'inclusion sociale dans un pays (p. ex., filet de sécurité sociale, égalité entre les sexes) et de la gouvernance. Plus un pays obtient des cotes élevées relativement à ces indicateurs, plus il peut recevoir de ressources de la part de l'IDA.

Au cours de la période visée par le présent rapport (du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016), le Canada a versé 441,61 millions de dollars à l'IDA, conformément au montant convenu à la 17^e reconstitution des ressources. Cette contribution appuie les efforts de l'IDA visant à accroître l'efficacité de l'aide, à financer de grands projets régionaux comme des projets d'infrastructure, et à fournir une aide spéciale à des États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, tout en veillant à ce que l'endettement des pays n'atteigne pas un niveau insoutenable.

Allègement de la dette multilatérale par l'intermédiaire de la Banque mondiale: 51 200 000 \$

Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la Banque mondiale, le FMI et le Fonds africain de développement ont accepté d'annuler la totalité des dettes admissibles des pays pauvres très endettés. Au sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005, le Canada et d'autres pays donateurs se sont mis d'accord pour compenser entièrement ces institutions pour les dettes qu'elles annuleront au nom des pays pauvres, de façon à ne pas nuire à leur capacité de fournir une nouvelle aide financière à tous les pays à faible revenu. L'engagement total du Canada pour la période de 50 ans de l'IADM se chiffre à 2,5 milliards de dollars, les paiements étant versés annuellement.

Au cours de la période visée par le présent rapport (du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016), le Canada a versé 51,2 millions de dollars au Groupe de la Banque mondiale aux fins de l'IADM.

Fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale – 676 100 000 \$

Les fonds fiduciaires jouent un rôle important pour mobiliser les ressources des donateurs par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale afin de s'attaquer aux grands problèmes de développement stratégique à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Plus particulièrement, les fonds mobilisent du financement bancaire pour des programmes de développement, principalement à la suite de désastres et de conflits; ils permettent aux donateurs et aux bailleurs de fonds du secteur privé qui financent des activités de développement de s'associer à la Banque conformément aux objectifs d'harmonisation; ils renforcent la capacité de travailler dans des domaines novateurs; et leur personnel collabore avec les organisations de la société civile. Les fonds fiduciaires peuvent compter un ou plusieurs donateurs; Le Canada contribue aux deux types de fonds en privilégiant ceux à donateurs multiples.

Le tableau qui suit dresse la liste complète des fonds fiduciaires auxquels Affaires mondiales Canada a versé des contributions en 2015-2016, sauf indication contraire.

Fonds fiduciaires	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 (M\$)
Amériques	
Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes (région des Caraïbes)	2,0
Réforme de la réglementation des affaires Canada-Amériques (Interaméricain)	1,2
Améliorer l'incidence des industries extractives sur le développement (Pérou)	2,6
Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes en Amérique centrale (Honduras et Nicaragua)	3,5
Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine (CAPTAC-DR)	4,0
Éducation pour tous (Honduras)	0,3
Lutte contre le blanchiment des capitaux – Panama	0,2
Asie	
Projet de formation axée sur les compétences et le perfectionnement des compétences (Bangladesh)	1,2
Soutien au projet de développement du secteur de la santé (Bangladesh)	19,0
Développement de l'agroentreprise indonésienne (Indonésie)	2,5
Projets d'infrastructure publics-privés (accélérer les investissements privés durables dans les énergies renouvelables)	3,0
Projets d'infrastructure publics-privés (accélérer les investissements privés durables dans les énergies renouvelables en Indonésie)	2,8
Développement de l'agroentreprise (Philippines)	2,0
Participation du secteur privé pour le développement agricole (Vietnam)	1,5
Projet de reconstruction de logements au Népal	10,0
Bonne gouvernance et efficacité de l'aide (Vietnam)	0,8
Industrie extractive pour le développement durable (Indonésie)	4,0
Europe, Moyen-Orient, Maghreb, Afghanistan et Pakistan	
Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan – Budget opérationnel	24,5
Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan – Santé (Amélioration du système pour l'action sanitaire pendant la transition)	14,5
Soutien à la phase II du Programme de soutien agricole (Éthiopie)	4,0
Programme d'amélioration du climat d'investissement (Éthiopie)	1,0
Développement de l'entrepreneuriat féminin (Éthiopie)	4,5
Programme de protection des moyens de production – Argent (Banque mondiale – Éthiopie)	15,0
Gouvernance efficace de l'incidence de l'exploitation minière et du gaz (Mozambique)	0,3
Améliorer l'accès aux marchés pour les agriculteurs de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest (panafricain)	2,5
Subvention au titre du Projet de renforcement des capacités du secteur de l'énergie (Tanzanie)	4,0
Renforcement du contrôle régional des maladies en Afrique de l'Ouest	6,0
Soutien au climat d'affaires favorable aux entreprises (Tanzanie)	3,0
Projet d'aide technique au secteur pétrolier du Kenya	4,5
Répartition améliorée des bénéfices tirés du secteur extractif	6,0
Renforcement des capacités en matière de lutte au financement des activités terroristes	0,5
Renforcement des capacités en matière de lutte au financement des activités terroristes – Sahel	0,5
Renforcement des capacités en matière de lutte au financement des activités terroristes	0,5

Fonds fiduciaires	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 (M\$)
Initiatives de portée mondiale et politique stratégique	
Appui au Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale	0,2
Rapport institutionnel de 2015-2018 du Partenariat mondial pour l'éducation	30,0
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 2014-2016	124,0
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Muskoka)	66,7
6 ^e reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial	54,8
Appui institutionnel au Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale – 2015	10,0
Fonds de partenariat II Canada-SFI	7,0
Mécanisme de financement mondial	40,0
Health Systems Bond	20,0
Agriculture pour la nutrition et la santé (A4NH)2016	2,5
Fonds vert pour le climat	168,0
Renforcement des capacités en matière de lutte au financement des activités terroristes	0,5
Renforcement des capacités en matière de lutte au financement des activités terroristes	0,7
Total ¹	676,1

¹ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Affaires mondiales Canada; Statistiques du DPF

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2016

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

M\$US, sauf indication contraire

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Dépenses d'administration	1 480	1 568	1 701	1 822
Revenu (perte) net	218	-978	-786	495
Total de l'actif	325 601	358 883	343 225	371 260
Prêts non remboursés	143 776	154 021	157 012	167 643
Engagements pendant l'exercice	15 249	18 604	23 528	29 729
Décaissements bruts	16 030	18 761	19 012	22 532
Prêts non versés	61 306	58 449	60 211	65 909
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	9 470	9 805	9 013	9 335
Décaissements nets	6 361	8 956	9 999	13 197
Ratio d'endettement (%)	26,8	25,7	25,1	22,7

Association internationale de développement

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Dépenses d'administration	1 936	2 004	1 868	1 765
Revenu (perte) net	-1 752	-1 612	-731	371
Encours des crédits au développement	125 135	136 011	130 878	136 735
Engagements pendant l'exercice	16 298	22 239	18 966	16 171
Décaissements bruts	11 228	13 432	12 905	13 191
Remboursements de principal	3 845	3 636	4 085	4 385
Décaissements nets	7 371	9 878	8 820	8 806

Société financière internationale

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Dépenses d'administration	845	888	901	933
Revenu avant les subventions à l'IDA	1 350	1 739	749	296
Total de l'actif	77 525	84 130	87 548	90 434
Engagements pendant l'exercice	17 512	15 109	17 672	18 856
Nombre de projets (propre compte)	388	364	406	344
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	34 677	38 176	37 578	37 356

Agence multilatérale de garantie des investissements

M\$US, sauf indication contraire

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Dépenses d'administration	47	46	39	43
Revenu de fonctionnement	19	27	-11	57
Total de l'actif	1 849	2 008	2 067	2 339
Capacité de souscription législative	13 897	15 145	14 853	17 581
Garanties émises pendant l'exercice	2 781	3 155	2 828	4 258
Nombre de contrats de garantie conclus	30	24	40	17
Risque net	6 410	7 113	7 708	6 665
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	4,5	6,6	3,0	4,6

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA

Statistiques sommaires pour l'exercice 2016

M\$US

	BIRD	IDA	Montant total
Par région			
Afrique	669	8 676	9 345
Amérique latine et Caraïbes	8 035	183	8 218
Asie de l'Est et Pacifique	5 176	2 324	7 500
Asie du Sud	3 640	4 723	8 363
Europe et Asie centrale	7 039	233	7 271
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5 170	31	5 201
Total	29 729	16 170	45 899
Par secteur			
Administration publique			10 963
Agriculture, pêche et foresterie			1 311
Commerce et compétitivité			669
Eau et assainissement			4 958
Éducation			1 994
Énergie et mines			6 722
Environnement			2 397
Finance			1 802
Résilience sociale			3 613
Santé et services sociaux			5 791
Transport, information et communications			5 678
Total			45 899
Dont BIRD			29 729
Dont IDA			16 170

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Opérations approuvées aux fins de l'aide de la BIRD et de l'IDA

Exercice 2016, par région et pays
M\$US

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Afrique						
Afrique (région)			3	30	3	30
Afrique de l'Est			1	8	1	8
Afrique de l'Ouest			1	41	1	41
Bénin			2	80	2	80
Burkina Faso			4	205	4	205
Burundi			2	65	2	65
Cameroun			2	170	2	170
Cap-Vert			1	5	1	5
Congo, Rép. dém. du.			8	600	8	600
Congo, Rép. du	1	80	1	30	2	110
Côte d'Ivoire			2	115	2	115
Éthiopie			10	1 862	10	1 862
Gabon	5	339			5	339
Gambie			2	19	2	19
Ghana	1	200	1	500	2	700
Guinée			5	97	5	97
Guinée-Bissau			1	10	1	10
Kenya			7	646	7	646
Lesotho			4	70	4	70
Libéria			4	32	4	32
Madagascar			5	253	5	253
Malawi			4	52	4	52
Mali			3	100	3	100
Maurice	1	15			1	15
Mauritanie			2	18	2	18
Mozambique			13	376	13	376
Niger			7	349	7	349
Nigéria			7	1 075	7	1 075
Ouganda			5	203	5	203
Rép. centrafricaine			1	20	1	20
Rwanda			5	331	5	331
Sénégal			4	150	4	150
Seychelles	2	10			2	14
Sierra Leone			6	120	6	120
Soudan du Sud			1	40	1	40
Swaziland	1	25			1	25
Tanzanie			10	864	10	864
Tchad			1	50	1	50
Zambie			3	77	3	77
Total	11	669	139	8 677	150	9 345

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Asie de l'Est et Pacifique						
Cambodge			4	130	4	130
Chine	11	1 982			11	1 982
Fidji	1	50			1	50
Îles Salomon			1	2	1	2
Indonésie	4	1 700			1	1 700
Kiribati			1	7	1	7
Myanmar			1	400	1	400
Philippines	2	950			2	950
Rép. dém. populaire lao			1	30	1	30
Samoa			1	17	1	17
Tonga			6	13	6	13
Tuvalu			2	6	2	6
Vanuatu			2	50	2	50
Vietnam	4	494	8	1 670	12	2 164
Total	22	5 176	27	2 324	49	7 500
Europe et Asie centrale						
Albanie	1	32			1	32
Arménie	5	196			5	196
Asie centrale (région)			1	15	1	15
Azerbaïdjan	2	207			2	207
Bélarus	2	60			2	60
Bulgarie	1	327			1	327
Croatie	1	22			1	22
Géorgie	5	289			5	289
Kazakhstan	3	2 058			3	2 058
Kosovo			1	11	1	11
Macédoine, ex-rép. yougoslave de	2	119			2	119
Moldavie	1	13	2	87	2	100
Ouzbékistan			3	76	3	76
Pologne	2	1 504			2	1 504
Rép. kirghize			4	24	4	24
Roumanie	1	52			1	52
Serbie	2	175			2	175
Tadjikistan			2	19	2	19
Turquie	3	425			3	425
Ukraine	3	1 560			3	1 560
Total	34	7 039	13	232	47	7 271

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Amérique latine et Caraïbes						
Argentine	3	1 000			3	1 000
Bolivie	1	166	4	119	5	285
Brésil	5	758			5	758
Chili	2	141			2	141
Colombie	2	1 400			2	1 400
Costa Rica	1	420			1	420
Équateur	4	461			4	461
Grenade	1	5	1	10	2	15
Guyana			1	4	1	4
Honduras			1	50	1	50
Jamaïque	1	30			1	30
Mexique	2	500			2	500
Panama	1	75			1	75
Pérou	4	2 850			4	2 850
Rép. dominicaine	3	230			3	230
Total	30	8 035	7	182	37	8 218
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			3	31	3	31
Égypte	2	1 550			2	1 550
Irak	2	1 550			2	1 550
Jordanie	1	250			1	250
Maroc	5	1 050			5	1 050
Tunisie	3	770			3	770
Total	13	5 170	3	31	13	5 201
Asie du Sud						
Afghanistan			1	250	1	250
Bangladesh			11	1 557	11	1 557
Inde	5	2 820	7	1 025	12	3 845
Népal			1	20	1	20
Pakistan	3	820	8	1 460	11	2 280
Sri Lanka			6	412	6	412
Total	8	3 640	34	4 723	42	8 363
Total général	118	29 729	223	16 170	341	45 899

Nota – Inclut les garanties. Les opérations de financement supplémentaire ou additionnel (sauf l'élargissement de projets grâce à un financement additionnel) ne sont pas comptabilisées comme des opérations de prêt distinctes mais sont incluses dans le montant. Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptabilisées une seule fois, en tant qu'opérations de la BIRD. Les blancs indiquent une valeur de zéro.
Données en date du 21 juillet 2015.

Principaux résultats du Groupe de la Banque mondiale au chapitre du développement

Le rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale présente les résultats dans de nombreux domaines d'investissement, dont les suivants : les services de santé, de nutrition et à la population; l'accès à l'eau et aux services sanitaires; le développement des collectivités, l'emploi et la gestion financière; et le développement des infrastructures et du milieu rural. Voici des exemples de résultats sur le plan du développement :

- À l'échelle mondiale, entre 2013 et 2015, 390,4 millions de personnes ont reçu des services essentiels de santé, de nutrition et de soutien à la population.
- Un accès à une source d'eau améliorée a été offert à 54,3 millions de personnes, et un accès à des installations sanitaires améliorées a été offert à 30,5 millions de personnes.
- Entre 2013 et 2015, 32,7 millions de personnes étaient couvertes par un programme de filet de sécurité sociale, et 63,9 millions de personnes et de microentreprises, petites entreprises et moyennes entreprises ont obtenu un accès à des services financiers.
- Entre 2013 et 2015, une capacité de génération d'énergie renouvelable de 30 504 mégawatts a été développée à l'aide du soutien du Groupe de la Banque mondiale. En outre, pendant cette même période, 15,1 millions de personnes ont été accordées un accès direct à l'électricité.
- La proportion d'enfants complètement vaccinés a plus que doublé dans toutes les 44 districts de santé à Cameroun et le taux d'accouchement assisté a augmenté, passant de 44 % à 63 %.
- 650 000 personnes en trois villes au Sri Lanka ont bénéficié d'un accès amélioré au traitement de l'eau et à l'infrastructure du transport. De plus, les conseils municipaux locaux ont obtenu une aide technique en vue d'améliorer leur capacité de gestion et de planification urbaine durables.
- La construction de six installations de micro traitement de l'eau à Lagos, au Nigéria, qui fournissent collectivement 10 millions de mètres cubiques d'eau propre, permet d'accroître l'accès à l'eau des ménagers.
- Au Rwanda, 265 000 agriculteurs ont bénéficié d'une formation et d'un renforcement des capacités en agriculture sur pente et en techniques d'irrigation, dont les femmes représentaient 49 % des bénéficiaires.

On trouve de plus amples détails sur les résultats obtenus au cours de la dernière décennie sur la page Web des résultats du Groupe de la Banque mondiale¹⁷.

¹⁷ Site Web des résultats du Groupe de la Banque mondiale (<http://www.banquemondiale.org/fr/results>).

Annexe 3

Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada M\$US

Exercice de la Banque mondiale (1 ^{er} juillet au 30 juin)	Montant
2006-2007	52,2
2007-2008	61,4
2008-2009	51,6
2009-2010	80,0
2010-2011	49,8
2011-2012	31,2
2012-2013	177,6
2013-2014	105,5
2014-2015	47,1
2015-2016	27,1

Nota - D'après les données du Groupe de la Banque mondiale en date du 12 septembre 2016.

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA : fournisseurs de biens et services du Canada \$US, 2015-2016

Fournisseur	Secteur	Catégorie	Montant
LIM GEOMATICS	Agriculture	Services-conseils	116 375
PAUL ANDRÉ TURCOTTE	Agriculture	Services-conseils	24 104
Beauchemin International	Éducation	Biens	1 392 858
HEAT	Éducation	Biens	100
OFFORD CENTRE FOR CHILD STUDIES, MCMASTER UNIVERSITY	Éducation	Services-conseils	57 631
ON THE HUB E STORE	Éducation	Biens	220
PHILIPPE JONNAERT	Éducation	Services-conseils	230 502
THE LEARNING BAR	Éducation	Services-conseils	99 225
ECONOLER	Énergie et mines	Services-conseils	219 894
GROUPEMENT EFFIGIS GEO-SOLUTIONS	Énergie et mines	Services-conseils	1 253 101
GROUPEMENT WSP/ESDCO SARL	Énergie et mines	Services-conseils	129 650
HATCH LTD	Énergie et mines	Services-conseils	1 408 505
rePlan Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	53 565
Spacial Dimension Canada Inc	Énergie et mines	Services-conseils	427 451
SPATIAL DIMENSION CANADA ULC	Énergie et mines	Services-conseils	305 667
SPATIAL DIMENSION ULC	Énergie et mines	Services-conseils	64 570
WATERLOO HYDROGEOLOGIC	Énergie et mines	Biens	1 395
WSP Canada Inc	Énergie et mines	Services-conseils	865 984
DAVIS CONNIE LAVON	Santé et services sociaux	Services-conseils	60 600
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	Santé et services sociaux	Biens	990 252
M. BERT CUNNINGHAM	Industrie et commerce	Services-conseils	182 926
AEROSYSTEMS INTERNATIONAL	Inform. et communications	Services-conseils	678 818
GREAT VILLAGE INTERNATIONAL CONSULTANTS	Inform. et communications	Services-conseils	21 250
Intelecon Research & Consultancy Ltd.	Inform. et communications	Services-conseils	746 754

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA : fournisseurs de biens et services du Canada
 \$US, 2015-2016

Fournisseur	Secteur	Catégorie	Montant
NGL NORDICITY GROUP LIMITED (NORDICITY) AND ITS PARTNER COMP	Inform. et communications	Services-conseils	250 594
C2D SERVICES	Admin. publique, droit	Services-conseils	219 825
CASEWARE ANALYTICS	Admin. publique, droit	Biens	36 187
IDEA International	Admin. publique, droit	Services-conseils	225 225
NAJIB MALIK	Admin. publique, droit	Services-conseils	201 600
PROCARE SERVICES INC.	Admin. publique, droit	Services-conseils	256 663
SOGEMA TECHNOLOGIES INC	Admin. publique, droit	Services-conseils	1 500 000
CPCS TRANSCOM LTD.	Transports	Services-conseils	1 108 004
CRC Sogema	Transports	Services-conseils	13 000 000
IBI Group	Transports	Services-conseils	893 876
NREM INTERNATIONAL INC.	Transports	Services-conseils	290 000
VENKATA SUBBARA NUKALA	Transports	Services-conseils	104 329

Annexe 4

Communiqués du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI

Lima, Pérou

Le 9 octobre 2015

Communiqué de la trente-deuxième réunion du CMFI

Sous la présidence de M. Agustín Carstens, gouverneur de la Banque du Mexique

Économie mondiale

La reprise mondiale se poursuit, mais la croissance reste globalement modeste et inégale. L'incertitude et la volatilité des marchés financiers se sont accentuées, et les perspectives de croissance à moyen terme se sont dégradées. Dans les pays avancés, la reprise devrait s'accélérer légèrement, grâce à la baisse des cours des produits de base, à la poursuite des politiques monétaires accommodantes et à une plus grande stabilité financière, mais la croissance de la productivité sous-jacente demeure faible et l'inflation reste généralement en deçà des objectifs des banques centrales. Même si les perspectives de croissance varient au sein du groupe des pays émergents et en développement, elles reflètent globalement les incertitudes qui entourent l'évolution des cours des produits de base et les conditions financières mondiales.

Les risques qui pèsent sur les perspectives mondiales se sont accentués. Grâce à la solidité accrue de leurs paramètres fondamentaux, de leurs amortisseurs et du cadre de leur politique économique, les pays émergents et en développement sont généralement mieux équipés que par le passé pour affronter un environnement moins favorable. Cependant, un grand nombre de pays émergents sont exposés à un resserrement des conditions financières, à un ralentissement des entrées de capitaux et à des tensions sur les monnaies en raison du niveau élevé de l'endettement en devises du secteur privé. De nouvelles baisses des cours des produits de base pourraient assombrir les perspectives pour les pays qui exportent ces produits et dont beaucoup sont des pays à faible revenu. La situation créée dans plusieurs pays par l'afflux de réfugiés engendre des défis économiques et humanitaires tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. Il y a lieu de se féliciter du rééquilibrage qui s'opère en Chine en faveur d'un modèle de croissance plus soutenable, mais il convient de rester attentif aux problèmes extérieurs qui pourraient survenir. Dans les pays avancés, la reprise soutenue de la zone euro, la croissance positive au Japon et un niveau d'activité qui reste ferme aux États-Unis et au Royaume-Uni constituent autant de forces positives, mais la volatilité accrue des marchés pourrait menacer la stabilité financière à court terme. Un grand nombre de pays avancés restent exposés principalement au risque que la croissance déjà faible ne ralentisse encore, surtout si la demande mondiale continue de fléchir et que les contraintes qui pèsent sur l'offre ne sont pas éliminées. Plus généralement, les niveaux d'endettement élevés restent préoccupants. Les déséquilibres mondiaux sont moins prononcés que pendant les années récentes, mais le rééquilibrage de la demande doit se poursuivre.

Priorités d'action à l'échelle mondiale

Les principales priorités d'action consistent à prendre de nouvelles mesures pour rehausser la croissance à court terme et la croissance potentielle, préserver la viabilité des finances publiques, réduire le chômage, gérer les risques pour la stabilité financière et soutenir le commerce international. Nous réaffirmons notre attachement à la coopération pour mettre en œuvre ce programme de façon énergique afin d'assurer une croissance mondiale vigoureuse, durable, profitant à tous, créatrice d'emplois et mieux équilibrée. Il est essentiel que les orientations de politique économique soit soigneusement calibrées et fassent l'objet d'une communication claire et efficace pour éviter une volatilité excessive des marchés et limiter les retombées négatives. Nous réaffirmons aussi notre engagement de nous abstenir de toutes formes de protectionnisme et de ne pas recourir à des dévaluations compétitives.

Soutenir la croissance aujourd'hui : Les pays avancés doivent continuer de mener des politiques monétaires accommodantes, là où cela est approprié, dans le respect des missions assignées aux banques centrales. Nous sommes conscients des risques pour la stabilité financière. Nous appliquerons nos politiques budgétaires avec souplesse en tenant compte des conditions à court terme afin de soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en veillant à ce que la dette, en pourcentage du PIB, suive une trajectoire viable. Les pays émergents et en développement devraient utiliser la marge de manœuvre dont ils disposent pour étaler l'ajustement dans le temps afin de tenir compte de la conjoncture extérieure moins favorable, tout en poursuivant leurs efforts pour supprimer les goulets d'étranglement qui freinent la croissance. Les pays dont la marge de manœuvre est réduite devraient assurer la viabilité de leur politique budgétaire tout en veillant au maintien des dépenses sociales et d'infrastructure efficaces. Les pays exportateurs de produits de base dont les termes de l'échange se dégradent et dont les amortisseurs sont limités pourraient être amenés à réévaluer leur politique budgétaire face à la baisse des recettes provenant des produits de base.

Investir dans la résilience : Le programme de réforme de la réglementation financière mondiale doit être achevé et mis en œuvre sans tarder et de façon cohérente, et il doit être étendu, notamment au suivi et au traitement des problèmes posés par les activités financières hors système bancaire, le cas échéant. Dans un grand nombre de pays avancés, la priorité doit être donnée à la réparation des bilans et à l'élimination des créances improductives ainsi qu'au suivi et, si cela est nécessaire, au règlement des problèmes de liquidité des marchés. Les pays émergents et en développement devraient continuer de renforcer le cadre de leur politique économique et maintenir des amortisseurs adéquats. Les engagements en devises méritent une attention particulière et la souplesse du taux de change, là où elle est possible, peut servir à amortir les chocs. Des outils macroprudentiels appropriés et bien ciblés ainsi qu'une supervision rigoureuse sont importants pour préserver la stabilité financière. Lorsqu'il s'agit de contrer les risques engendrés par l'ampleur et la volatilité des flux de capitaux, l'ajustement nécessaire de la politique macroéconomique pourrait être accompagné de mesures macroprudentielles et, le cas échéant, de mesures de gestion des flux de capitaux. L'existence d'un filet de sécurité financière mondial solide reste importante pour assurer un apport de liquidité en cas de besoin.

Assurer une croissance durable à long terme : Il reste indispensable de bien ordonner et de mettre en œuvre en temps opportun des réformes structurelles pour rehausser la productivité, accroître la production potentielle et relever les niveaux de vie, renforcer la confiance et réduire les inégalités. Il est nécessaire d'identifier de nouvelles sources de croissance; de remédier aux goulets d'étranglement dans l'appareil productif, de combler le manque d'infrastructures et de faire face au vieillissement de la population; et de promouvoir une croissance économique profitant à tous et respectueuse de l'environnement. La poursuite de la libéralisation du commerce pourrait compléter et renforcer d'autres réformes. La baisse des cours du

pétrole offre l'occasion de réformer les taxes sur l'énergie et les subventions énergétiques inefficaces, là où cela est nécessaire, tout en renforçant la protection sociale ciblée. Dans les pays avancés, il sera nécessaire, pour revigorer la croissance de la productivité, d'adopter un ensemble de mesures visant à améliorer la demande et l'offre de main-d'œuvre — par exemple en augmentant le taux d'activité des femmes —, encourager l'innovation et mieux allouer les ressources dans le secteur des services et l'investissement. Dans les pays émergents et à faible revenu, l'amélioration du climat des affaires, des institutions et de la gouvernance, de même que la résorption des déficiences en matière d'éducation et d'infrastructures sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à la convergence continue vers des niveaux de revenu plus élevés et à la réduction des inégalités.

Activités du FMI

Nous nous félicitons des initiatives adoptées par le FMI pour devenir encore plus agile, intégré et centré sur les pays membres. Les pays sont aujourd'hui confrontés à un environnement mondial de plus en plus incertain. Les liens économiques et financiers deviennent plus complexes et difficiles à appréhender. Dans ce contexte mondial, le FMI doit approfondir son travail d'analyse et ses activités de surveillance, et élargir le champ de ses conseils sur des questions importantes au plan macroéconomique.

Conseils de politique économique et surveillance : Nous demandons au FMI d'aider les pays membres à calibrer leurs politiques publiques de manière à pouvoir surmonter le double défi qui consiste à remédier aux facteurs de vulnérabilité tout en promouvant une croissance vigoureuse, durable et équilibrée. Nous saluons les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre des activités de surveillance prioritaires, en particulier les travaux en cours sur les risques et les effets de contagion, l'examen des liens entre politique monétaire et stabilité financière, l'analyse du retrait des banques internationales soucieuses de réduire leurs risques et, au besoin, les mesures à prendre pour y remédier, le renforcement de l'analyse des taux de change, l'approfondissement de l'analyse macrofinancière et la résorption des déficits de données — autant d'activités qui devraient être poursuivies. Nous encourageons le FMI, en coopération avec d'autres institutions internationales, à continuer de jouer son rôle en ce qui concerne les questions de fiscalité internationale. Après l'adoption du point de vue du FMI en tant qu'institution, nous sommes favorables à un tour d'horizon global des politiques adoptées par les pays membres pour gérer les flux de capitaux. Le FMI devrait aider les pays émergents et en développement à profiter des avantages offerts par les financements étrangers, notamment en leur offrant des conseils sur les moyens de renforcer leur politique économique afin d'atténuer les risques posés par le renversement des flux de capitaux et. Nous attendons avec intérêt que soient élargis les travaux sur les réformes structurelles revêtant une importance essentielle sur le plan macroéconomique, en mettant notamment à contribution l'expertise d'autres institutions. Il conviendrait aussi de s'intéresser aux conséquences macroéconomiques des transitions démographiques, ainsi que des flux massifs de migrants et de réfugiés, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique. Nous saluons la contribution du FMI au cadre mondial de développement durable et nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre. Nous nous réjouissons aussi de la contribution active du FMI, conformément à son mandat — notamment sous la forme d'une évaluation des implications macroéconomiques du changement climatique —, aux bons résultats de la 21^e Conférence des parties (COP21) qui se tiendra à Paris.

Prêts : Nous demandons au FMI de rester mobilisé pour répondre rapidement aux pays qui demanderaient une aide financière, notamment à titre de précaution, afin de procéder à des ajustements et à des réformes appropriés, ainsi que de se protéger contre les risques. À cet égard, nous nous réjouissons de l'évaluation

qui sera faite prochainement du système monétaire international, y compris un examen de l'adéquation du dispositif mondial de sécurité financière. Nous nous félicitons des progrès qui ont été réalisés dans le sens d'une amélioration de l'accès aux ressources concessionnelles. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de la revue de suivi des programmes approuvés durant la crise; la poursuite des travaux sur les questions relatives aux dettes souveraines, qui faciliteront la restructuration rapide et ordonnée des dettes; l'examen du cadre de l'accès exceptionnel aux ressources du FMI; et l'achèvement du réexamen de la méthode d'évaluation du DTS. Nous appelons le FMI à continuer de collaborer étroitement avec la Banque mondiale et d'autres institutions internationales pour aider les pays touchés par les crises humanitaires et de réfugiés, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, afin d'atténuer les effets négatifs sur les économies des régions concernées et les répercussions sur l'économie mondiale.

Renforcement des capacités : Nous sommes favorables à une intégration plus poussée et au renforcement des synergies entre surveillance, activités de programme, assistance technique et formation, ainsi qu'à l'utilisation accrue d'un cadre de gestion fondé sur les résultats. Nous nous félicitons que les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique aient été recentrées de manière à accroître la résilience, préserver la viabilité de la dette, améliorer la gouvernance et contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable dans le cadre du mandat du FMI, notamment par une meilleure mobilisation des recettes intérieures et l'expansion des circuits financiers dans les pays en développement ainsi que dans les États fragiles et de petite taille, et par l'approfondissement du dialogue avec les pays en développement sur les questions de fiscalité internationale, avec une collaboration étroite avec les autres partenaires de développement. Cela aidera aussi les pays à s'attaquer aux flux financiers illicites. Nous nous félicitons des initiatives du FMI visant à développer l'apprentissage entre pairs et à faciliter la transmission entre pays membres des meilleures pratiques en matière de politiques publiques.

Gouvernance et représentation

Nous restons profondément déçus du retard prolongé de la mise en œuvre des réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance du FMI. Compte tenu de l'importance de ces réformes pour la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du FMI, nous réaffirmons que nous accordons la plus haute priorité à leur mise en œuvre dans les meilleurs délais et nous invitons instamment les États-Unis à ratifier les réformes de 2010 dès que possible. Eu égard aux objectifs des réformes de 2010, nous invitons le Conseil d'administration du FMI à achever ses travaux sur une solution intérimaire qui permettra de faire converger les quotes-parts relatives de façon significative, au plus tôt et dans la mesure du possible, vers les niveaux convenus dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts. Nous prendrons la 14^e révision comme base de travail pour la 15^e révision, en utilisant notamment une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Nous restons déterminés à faire en sorte que le FMI continue d'être une institution forte, dotée de ressources suffisantes et fondée sur un système de quotes-parts. Nous affirmons de nouveau qu'il importe d'accroître la diversité du personnel du FMI et nous encourageons à accomplir des progrès supplémentaires dans ce domaine.

Nous remercions le gouvernement et le peuple du Pérou de leur accueil et de leur chaleureuse hospitalité. Notre prochaine réunion aura lieu à Washington, les 15 et 16 avril 2016.

Washington, États-Unis

Le 16 avril 2016

Communiqué de la trente-troisième réunion du CMFI

Présidée par M. Agustín Carstens, Gouverneur de la Banque du Mexique

Économie mondiale

L'économie mondiale continue d'enregistrer une expansion modeste. Cependant, la croissance mondiale est modérée depuis longtemps, et les perspectives se sont détériorées quelque peu depuis octobre. Bien que l'évolution récente indique une certaine amélioration de l'état d'esprit des marchés financiers, la volatilité et l'aversion pour le risque ont augmenté, du fait en partie de la réévaluation de la croissance potentielle. Le ralentissement notable de la croissance du commerce mondial persiste aussi. Dans beaucoup de pays avancés, la reprise est freinée par la faiblesse de la demande, conjuguée à la croissance lente de la productivité et à la persistance de problèmes hérités de la crise. L'activité dans les pays émergents et les pays en développement a ralenti, bien qu'elle représente encore la majeure partie de la croissance mondiale. À l'échelle mondiale, la baisse des prix des produits de base a porté préjudice aux pays exportateurs de ces produits, tandis que son impact sur la croissance à court terme dans les pays importateurs d'énergie a été moins positif que prévu.

Les risques de dégradation des perspectives de l'économie mondiale ont augmenté depuis octobre, ce qui fait entrevoir la possibilité d'un ralentissement plus généralisé et d'un retrait soudain des flux de capitaux. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, les crises de réfugiés et le choc que pourrait provoquer la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne continuent de représenter des risques de contagion. Dans ce contexte, il est important de renforcer la confiance dans l'action que nous menons.

Intervention au niveau des politiques

Nous exprimons de nouveau notre volonté de réaliser une croissance mondiale vigoureuse, durable, solidaire, riche en emplois et mieux équilibrée. À cette fin, nous appliquerons des politiques plus énergiques et mieux équilibrées. Il est vital de mettre en œuvre des réformes structurelles et des mesures macroéconomiques qui se renforcent mutuellement — en utilisant tous les instruments de politique économique, individuellement et collectivement — pour stimuler la croissance effective et potentielle, consolider la stabilité financière et éviter les risques de déflation. Il sera essentiel de communiquer clairement et efficacement l'orientation de la politique économique pour éviter une volatilité excessive sur les marchés et limiter les répercussions négatives.

- *Une politique budgétaire propice à la croissance* est nécessaire dans tous les pays. Les stratégies budgétaires doivent avoir pour objectif de soutenir l'économie, en prévoyant une utilisation souple de la politique budgétaire pour affermir la croissance, la création d'emplois et la confiance, tout en accroissant la résilience des économies et en veillant à ce que le ratio dette/PIB suive une trajectoire viable. Les politiques fiscales et les dépenses publiques doivent favoriser autant que possible la croissance, notamment en accordant la priorité aux dépenses consacrées à des investissements de qualité.

-
- *Une politique monétaire accommodante doit continuer d'être menée* dans les pays avancés où les écarts de production sont négatifs et où l'inflation est inférieure aux objectifs fixés, conformément aux mandats des banques centrales et compte tenu des risques pesant sur la stabilité financière. La politique monétaire à elle seule ne peut pas conduire à une croissance équilibrée et viable, et doit donc être accompagnée d'autres mesures de soutien. Dans un certain nombre de pays émergents, la politique monétaire devra faire face à l'impact d'un affaiblissement de la monnaie sur l'inflation. La flexibilité du taux de change doit être utilisée, si possible, pour atténuer l'impact des chocs extérieurs, notamment des chocs sur les termes de l'échange.
 - *Il convient de faire avancer les réformes structurelles*, en profitant des synergies avec d'autres mesures pour soutenir la demande. Il convient de bien établir l'ordre de priorité parmi les réformes structurelles et de bien les échelonner dans chaque pays. Les pays exportateurs de produits de base et les pays en développement à faible revenu doivent s'employer à promouvoir la diversification de leur économie.
 - *La mise en œuvre rapide, intégrale et cohérente des réformes financières convenues*, y compris Bâle III et la norme de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC), reste importante pour accroître la résilience du système financier. Il convient de continuer de faciliter la réparation des bilans du secteur privé. Les pays avancés doivent faire face aux problèmes hérités de la crise qui n'ont pas encore été résolus. Les pays émergents doivent surveiller leurs engagements en monnaies étrangères et renforcer leur capacité à résister aux chocs financiers. Une analyse plus approfondie doit être entreprise et, le cas échéant, des solutions trouvées, en vue d'éviter qu'une réduction des risques ne restreigne indûment l'accès aux services financiers, notamment les relations de correspondants bancaires.
 - *La coopération à l'échelle mondiale est nécessaire sur plusieurs fronts*, notamment pour assurer le bon fonctionnement du système monétaire international, relancer l'intégration commerciale mondiale, combattre la corruption et améliorer la gouvernance, s'attaquer aux questions de fiscalité internationale y compris la transparence, faire face à des problèmes dont l'origine n'est pas économique, y compris ceux relatifs aux réfugiés, ainsi que mettre en œuvre systématiquement et achever le programme de réforme de la réglementation financière, notamment en transformant le secteur bancaire parallèle en une source stable de financement qui repose sur le marché. Nous réitérons notre engagement à nous abstenir de toute forme de protectionnisme et de dévaluation compétitive, et à laisser les taux de change réagir aux variations des paramètres économiques fondamentaux.

Activités du FMI

Le FMI a un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'une riposte plus vigoureuse des États membres.

- *Conseils de politique économique et surveillance*: Nous appuyons les initiatives visant à approfondir l'analyse des effets des réformes structurelles qui ont une importance déterminante sur le plan macroéconomique, notamment la nouvelle initiative visant à accroître l'efficacité des investissements d'infrastructure, ainsi que les travaux sur les principes à suivre pour fixer les priorités. Pour mieux doser les politiques économiques en vue de parvenir à une croissance forte, équilibrée et durable, nous sommes favorables à ce que des travaux soient menés pour identifier les priorités propres à chaque pays en matière de finances publiques, sur la base d'une évaluation soignée des positions budgétaires, et identifier les domaines où la politique budgétaire pourrait être mise davantage à contribution et être plus efficace, sans compromettre la viabilité de la dette. Nous attendons avec intérêt que soient examinées l'expérience des différents États membres en matière de flux de capitaux et la manière dont ils les gèrent, et nous saluons le projet d'intégrer les travaux sur la gestion des flux de capitaux et les politiques macroprudentielles pour orienter la gestion des risques financiers et

macroéconomiques. Nous attendons aussi avec intérêt les résultats d'une analyse des conséquences des taux directeurs négatifs. Nous saluons les efforts en cours pour renforcer l'analyse des taux de change. Nous nous félicitons aussi du projet d'étudier un cadre d'options pour réduire les risques liés à l'augmentation de l'endettement des entreprises et des ménages, et aux séquelles bancaires de la crise qui ne sont toujours pas résolues.

- *Système monétaire international (SMI)* : Nous nous félicitons de l'évaluation globale du SMI et du dispositif mondial de sécurité financière qui a été effectuée récemment pour déterminer les domaines méritant une attention particulière. Nous affirmons une nouvelle fois que des politiques solides et une surveillance efficace du FMI restent les principaux piliers de la prévention des crises. Nous sommes d'avis qu'un dispositif mondial de sécurité financière solide et cohérent — avec au cœur de ce dispositif un FMI pourvu de suffisamment de ressources — est important pour assurer le bon fonctionnement du SMI, préserver la stabilité et permettre de récolter les fruits d'une intégration financière plus poussée. Nous demandons au FMI de continuer à réfléchir aux moyens de renforcer encore le dispositif mondial de sécurité financière, notamment par une coopération plus efficace avec les arrangements financiers régionaux. Le FMI examinera l'opportunité de procéder à une allocation générale de DTS et de déclarer les réserves officielles en DTS. Nous sommes favorables à ce qu'une réflexion soit menée sur un élargissement éventuel de l'utilisation du DTS.
- *Réexamen de la panoplie d'instruments de prêt* : Nous insistons sur le rôle central que joue le FMI en soutenant l'ajustement et en encourageant la mise en œuvre effective de politiques bien conçues. À cet égard, et compte tenu des risques qui ont été identifiés, nous invitons le FMI à réfléchir à ce qu'il pourrait faire pour mieux aider les États membres à gérer la volatilité et l'incertitude — notamment au moyen de concours financiers, y compris à titre de précaution. Nous sommes conscients des difficultés particulières que connaissent les pays exportateurs de produits de base et nous insistons sur le rôle important que joue le FMI en aidant ces pays dans leurs efforts d'ajustement. Nous appuyons aussi l'étude d'instruments non financiers, tel qu'un instrument permettant d'envoyer des signaux sur la politique économique menée dans les pays émergents et les pays avancés.
- *Soutien des pays à faible revenu* : Nous saluons le travail que le FMI continue d'effectuer à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les efforts qu'il déploie sans relâche pour soutenir la croissance et accroître la résilience des États fragiles. Nous attendons avec intérêt l'examen des possibilités d'élargir l'accès des pays aux financements de précaution et le réexamen des pratiques actuelles en matière de panachage des ressources du Compte des ressources générales et du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds fiduciaire RPC). Nous comptons aussi sur l'aboutissement des efforts en cours pour mobiliser des ressources pour le Fonds fiduciaire RPC et en élargir le groupe de contributeurs. Nous appuyons les initiatives visant à intégrer plus étroitement les activités de développement des capacités et de conseil, en particulier le projet d'aider les pays à faible revenu dans leurs efforts de mobilisation de ressources intérieures additionnelles, ainsi que les questions de fiscalité internationale. Nous nous félicitons du réexamen en cours du cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale pour les pays à faible revenu.

-
- *Épauler les États membres face aux autres défis* : Nous demandons au FMI de continuer à collaborer avec le Conseil de stabilité financière, le Groupe de la Banque mondiale et les autres instances compétentes pour contribuer à mieux appréhender les ressorts et l'ampleur de la politique de réduction des risques suivie par les établissements financiers à l'échelle mondiale ainsi que les effets de cette politique sur les pays émergents et en développement, et de fournir des conseils et une aide au développement des capacités, là où cela est nécessaire. Nous nous félicitons que le FMI soit de plus en plus présent aux côtés des petits États. Nous nous félicitons aussi que des travaux soient envisagés sur d'autres défis auxquels les États membres sont confrontés — dans le cadre de la mission du FMI et pour autant qu'il s'agisse de domaines ayant une importance déterminante sur le plan macroéconomique —, à savoir : les migrations, l'inégalité de revenu, l'inégalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion financière, la corruption, le changement climatique et le changement technologique, notamment en mettant à profit l'expertise d'autres institutions. Pour venir en aide aux pays qui ont à faire face aux retombées d'événements non économiques, tels que l'afflux de réfugiés et les épidémies d'envergure mondiale, le FMI devrait être prêt à apporter sa contribution, en restant dans le cadre de sa mission, notamment aux initiatives mondiales. Nous attendons avec intérêt l'examen de la note d'orientation sur *Le rôle du FMI en matière de gouvernance*. Nous encourageons le FMI à continuer d'aider les pays à renforcer leurs institutions pour remédier aux flux financiers illicites. Nous nous félicitons des progrès accomplis par l'Argentine pour mettre fin à dix années de litiges et recouvrer l'accès aux marchés de capitaux internationaux. Nous saluons aussi les efforts que l'Argentine et d'autres pays déploient pour normaliser leurs relations avec le FMI.

Ressources et gouvernance du FMI

Nous nous félicitons vivement de l'entrée en vigueur de l'augmentation des quotes-parts au titre de la Quatorzième révision générale des quotes-parts et du Septième amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration du FMI. Nous invitons le Conseil d'administration à faire en sorte que la Quinzième révision générale des quotes-parts, comprenant une nouvelle formule de calcul des quotes-parts, progresse rapidement de manière à être terminée d'ici à l'Assemblée annuelle de 2017, et nous comptons sur l'établissement d'un rapport d'avancement en vue de notre prochaine réunion. Un réalignement éventuel des quotes-parts dans le cadre de cette révision devrait se traduire par une augmentation des quotes-parts des économies dynamiques en fonction de leur poids respectif dans l'économie mondiale et, par conséquent, sans doute aussi par une augmentation de la part globale des pays émergents et en développement. Nous avons la ferme volonté de protéger la participation et la représentation des États membres les plus pauvres. Nous réaffirmons notre détermination de faire en sorte que le FMI reste une institution solide, fondée sur des quotes-parts et dotées de ressources suffisantes. Nous réaffirmons l'importance de préserver la haute qualité du personnel du FMI et d'en améliorer la diversité sur le plan de la représentation régionale, de la parité femmes-hommes et des parcours universitaires, ainsi que de tendre à l'égalité femmes-hommes au Conseil d'administration.

Nous saluons la nomination, pour effectuer un deuxième mandat, de Madame Christine Lagarde au poste de Directrice générale du FMI et de Monsieur David Lipton au poste de Premier Directeur général adjoint du FMI. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur eux pour continuer de diriger l'institution de façon remarquable et résolue pendant la période difficile à venir.

Notre prochaine réunion se tiendra à Washington les 7 et 8 octobre 2016.

Annexe 5

Communiqués du Comité de développement du Conseil des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI

Lima, Pérou

Le 10 octobre 2015

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 10 octobre 2015, à Lima.
2. La croissance mondiale reste atone, et les risques d'une dégradation de la situation au deuxième semestre de 2015 et en 2016 s'accroissent. Les pays à revenu élevé continuent d'afficher une modeste reprise, mais les perspectives d'un durcissement des conditions de financement, d'un ralentissement des échanges et d'un nouveau fléchissement des cours des produits de base réduisent la confiance dans de nombreux pays en développement. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) d'assurer un suivi attentif des risques et des facteurs de vulnérabilité, de renforcer leur aide aux pays pour appuyer leur croissance et accroître leur résilience, et de jouer un rôle anticonjoncturel lorsque cela est nécessaire.
3. Étant donné l'ampleur de la crise actuelle des réfugiés et des migrants, nous demandons instamment de fournir un appui ciblé, en collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires, pour faire aux défis auxquels sont confrontés les pays et les régions en proie à des troubles, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, mais aussi dans d'autres États fragiles et en conflit.
4. Les Objectifs de développement durable (ODD) définissent une nouvelle trajectoire de développement pour les 15 prochaines années. Les ODD sont universels, intégrés, et cadrent avec les objectifs institutionnels du Groupe de la Banque mondiale. Dans le droit fil des débats consacrés au rapport Billions to Trillions lors des dernières Réunions de printemps, nous approuvons le rôle du Groupe de la Banque mondiale et l'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faudra, à cette fin, tenir des réunions, collaborer et coordonner avec les autorités nationales, l'ONU, le FMI, les BMD et l'OMC, le secteur privé et la société civile pour mobiliser les financements nécessaires, et apporter les solutions de développement aux échelons national, régional et mondial, notamment dans le cadre d'une coopération Sud-Sud. Nous soulignons la nécessité de privilégier une croissance solidaire, l'emploi, les infrastructures, le développement humain et les systèmes de santé, et de renforcer les activités du Groupe de la Banque mondiale dans les États fragiles et en conflit. Le développement du secteur privé est essentiel à la réalisation des ODD. Nous demandons à l'IFC et à la MIGA de jouer un rôle plus catalyseur afin de mobiliser davantage d'investissements et de financements auprès du secteur privé à l'appui du développement. Nous nous félicitons des mesures prises par le Groupe de la Banque mondiale pour renforcer son efficacité et l'exécution de ses programmes afin de faire face à une forte demande, en procédant à des réformes opérationnelles et en optimisant l'emploi des ressources inscrites au bilan et des ressources extérieures. Nous convenons que le Groupe de la Banque mondiale doit continuer de disposer

de ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs et contribuer aux ODD et aux programmes climatiques.

5. L'IDA reste essentielle à la réalisation des objectifs du Groupe de la Banque mondiale et des ODD, et nous appelons de nos vœux de nouvelles reconstitutions importantes de ses ressources ainsi que la poursuite de l'examen d'options qui lui permettront de disposer de capacités financières supplémentaires tout en maintenant le ciblage des efforts sur les pays les plus pauvres.

6. Nous accueillons avec satisfaction l'appui donné par le FMI au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment la décision qu'il a pris d'élargir l'accès aux mécanismes de financements concessionnels et les efforts qu'il déploie pour renforcer la résilience économique et maintenir la stabilité économique et financière mondiale.

7. Nous enjoignons au Groupe de la Banque mondiale et au FMI d'accroître l'ampleur de leur appui aux pays en développement pour améliorer la mobilisation de ressources intérieures et la gestion des finances publiques ainsi que pour lutter contre les financements illicites. Ces financements et les activités qui leur sont associées, notamment l'évasion fiscale, la corruption, les activités criminelles et les actes de collusion, représentent de lourdes ponctions sur les ressources des pays en développement. Nous accueillons avec satisfaction les plans qu'ils ont établis pour s'employer de concert à renforcer les capacités des pays en développement, notamment dans le domaine de la fiscalité internationale.

8. Le changement climatique et les catastrophes naturelles compromettent les progrès durement acquis dans le domaine du développement, en particulier pour les populations pauvres et vulnérables. La poursuite de politiques et d'investissements intelligents peut faciliter le passage à des trajectoires de croissance économique permettant de réduire la pauvreté tout en protégeant l'environnement. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale d'accroître l'ampleur de son appui technique et financier et de mobiliser des ressources pour aider les pays à évaluer les risques climatiques et les opportunités en ce domaine, pour s'attaquer aux facteurs du changement climatique et pour renforcer la résilience. Nous attendons avec intérêt la mise à jour du rapport sur la gestion des risques de catastrophes au printemps 2016. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de conforter son soutien aux petits États pour les aider à accroître leur résilience et atténuer l'impact des catastrophes naturelles et du changement climatique, qui comptent parmi les plus importants défis auxquels sont confrontés ces pays. Nous espérons que la COP21 qui se tiendra à Paris sera productive.

9. Nous réaffirmons notre détermination à promouvoir l'égalité des sexes, qui est essentielle pour mettre fin à la pauvreté, promouvoir une prospérité partagée et construire des sociétés plus solidaires. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de genre et d'égalité des sexes qui vise à réduire les disparités persistantes qui existent dans ce domaine.

10. Le Rapport de suivi mondial (*Global Monitoring Report*) a prouvé son utilité en permettant de suivre les progrès accomplis en direction des ODM, et nous ne doutons pas qu'il jouera un rôle similaire pour les ODD. La dernière édition du Rapport montre que les transformations démographiques internationales influenceront probablement profondément sur la trajectoire du développement mondial durant la période du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sous réserve de la poursuite des politiques adaptées, les transformations démographiques peuvent contribuer à la croissance aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale de prendre les défis démographiques en compte dans les travaux qu'il poursuit à l'appui des politiques de développement.

11. Nous insistons sur l'importance que revêtent la qualité et la couverture des données, ainsi que leur disponibilité pour la prise de décision et pour le suivi et la mise en œuvre des ODD. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au FMI d'accroître leur appui aux pays en développement pour renforcer leurs capacités statistiques nationales et investir dans la compilation de données.

12. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur l'Examen de la répartition du capital en 2015 et nous entérinons les principes de l'Examen et le plan d'action établi, notamment la poursuite de l'examen du rôle du Groupe de la Banque mondiale à long terme. Nous nous engageons à appliquer le plan d'action et notamment à convenir, d'ici les Assemblées annuelles de 2016, d'une formule dynamique reflétant les directives présentées dans le rapport. Nous insistons sur l'importance cruciale de procéder à des réformes de plus vaste portée pour renforcer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à répondre aux besoins de ses États membres et pour accroître la voix et la représentation de ces derniers dans ses structures de gouvernance. Nous continuerons de promouvoir la diversité et l'inclusion pour mieux refléter le caractère international du Groupe de la Banque mondiale.

13. Pour apporter des solutions de développement porteuses de transformation, il est nécessaire de mettre l'accent sur les résultats, d'appuyer la mise en œuvre et d'appliquer des mesures fiduciaires et de sauvegarde de manière à gérer les risques. Cette démarche permet de répondre aux besoins des clients et de produire des résultats de développement durables. Nous accueillons avec satisfaction le nouveau cadre de passation des marchés approuvé en juillet 2015 et nous attendons avec intérêt l'achèvement de l'examen et la mise à jour du cadre environnemental et social de la Banque mondiale.

14. Le Comité exprime sa gratitude au Gouvernement de la République du Pérou pour avoir été l'hôte des Assemblées annuelles. Il tient à remercier M. Marek Belka, président de la Banque nationale de Pologne pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des quatre dernières années en sa qualité de président et souhaite la bienvenue à son successeur, M. Bambang Brodjonegoro, ministre indonésien des Finances.

15. La prochaine réunion du Comité du développement, qui se tiendra à Washington, est fixée au 16 avril 2016.

Washington, États-Unis

Le 16 avril 2016

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 16 avril, à Washington.
2. La croissance mondiale reste décevante en 2016. D'importants risques de ralentissement perdurent, parmi lesquels l'atonie de la demande, le durcissement des conditions des marchés financiers, le tassement des échanges, la faiblesse persistante des cours du pétrole et des produits de base et la volatilité des flux de capitaux. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) de procéder à un suivi attentif de ces risques et de ces facteurs de vulnérabilité dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives, et d'actualiser le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu. Nous leur demandons également de formuler des conseils sur l'action à mener et d'accorder leur appui financier pour assurer une croissance durable, inclusive et diversifiée et promouvoir la résilience.
3. Nous sommes encouragés par les progrès accomplis dans le cadre de l'analyse prospective de la situation à moyen et long termes du Groupe de la Banque mondiale, qui doit permettre de s'assurer que ce dernier continue d'être une solide institution mondiale de développement dans un contexte de développement évolutif, et nous comptons recevoir le rapport final d'ici les Assemblées annuelles. Les administrateurs et la direction formuleront des propositions conçues pour permettre au Groupe de la Banque de continuer de répondre aux différents besoins de tous ses clients ; de jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne les dossiers de portée mondiale et le savoir ; de concrétiser dans les faits le changement de l'échelle des financements du « milliard au millier de milliards » ; de travailler efficacement avec le secteur privé dans le cadre de partenariats ; de devenir un partenaire de développement plus efficace et souple ; et d'adapter son modèle d'activité en conséquence. Les administrateurs et la direction doivent continuer d'examiner les possibilités de renforcer la position financière des institutions du Groupe de la Banque, notamment en optimisant l'utilisation de leurs ressources actuelles, de manière à disposer des fonds suffisants pour permettre au Groupe de remplir sa mission.
4. La fragilité et les conflits provoquent le déplacement de millions de personnes, et ont des impacts importants sur les pays d'origine et d'accueil. Nous attendons avec intérêt les mesures que prendront le Groupe de la Banque mondiale et le FMI en ces domaines, dans leurs domaines de compétence respectifs et en partenariat avec des organismes humanitaires et d'autres intervenants, pour atténuer les facteurs de vulnérabilité des personnes déplacées contre leur gré, aider les communautés d'accueil à gérer les chocs, et s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. Nous prions instamment la communauté internationale de prendre des mesures pour fournir un soutien à ces populations vulnérables dont la majorité vit en dessous du seuil de pauvreté. Nous notons les sacrifices et la générosité des pays d'accueil et le manque d'instruments adéquats pour leur fournir un soutien. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Banque islamique de développement, l'ONU et le Groupe de la Banque mondiale pour établir le mécanisme de financement pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que des engagements pris par les bailleurs au titre de cette initiative. Nous demandons au Groupe de la Banque d'explorer les possibilités de concevoir une plateforme d'intervention en réponse aux crises mondiales de longue durée. Nous attendons avec intérêt le premier Sommet humanitaire mondial et le Sommet de réfugiés qui se tiendront prochainement dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

5. L'IDA est toujours la plus importante source de financements concessionnels pour les pays les plus pauvres. Nous plaidons en faveur d'une solide dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-18) grâce à l'appui des bailleurs habituels et de nouveaux donateurs pour pouvoir continuer de privilégier les pays les plus pauvres. Nous attendons avec intérêt une proposition concrète et ambitieuse sur les possibilités de démultiplier l'impact de l'IDA dans le contexte de la reconstitution de ses ressources.

6. En 2016, nous avons entrepris de mettre rapidement en œuvre le plan d'action exigeant que nous nous sommes engagés à poursuivre dans le contexte du Programme de développement à l'horizon 2030. Le FMI, les BMD, l'ONU et le Groupe de la Banque mondiale devraient joindre leurs efforts, en mettant à profit leurs avantages comparatifs, pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement afin d'atteindre les ODD tout en s'adaptant à un contexte caractérisé par une croissance plus lente et à une réduction des flux de capitaux privés. Nous sommes favorables à une collaboration des BMD aux fins de la constitution de financements de haute qualité au titre d'investissements dans les infrastructures viables et axés sur la croissance. Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI devraient aussi intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, notamment en attirant la participation du secteur privé et en stimulant la mobilisation de ressources intérieures, y compris en s'attaquant aux flux financiers illicites.

7. Le secteur privé revêt une importance cruciale pour la réalisation de nos ambitieux objectifs de développement. La création d'emplois ne faisant pas d'exclus est une condition incontournable d'une prospérité partagée. Nous encourageons toutes les institutions du Groupe de la Banque mondiale à collaborer à la poursuite de ce programme. Nous demandons en particulier à l'IFC et à la MIGA de faire plus pour catalyser une croissance économique durable, notamment en mobilisant des fonds et en accordant des garanties dans les contextes les plus difficiles et aussi en apportant leur appui aux petites et moyennes entreprises. Nous demandons instamment à l'IFC, à la BIRD et à l'IDA d'aider les pays à entreprendre des réformes et à investir dans les infrastructures de qualité dont ils ont besoin pour mettre en place un cadre de l'activité économique propice à l'investissement privé et aux entrepreneurs locaux.

8. La parité homme-femme est un aspect central du programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous félicitons de l'adoption récente par le Groupe de la Banque d'une nouvelle stratégie pour l'égalité des sexes et le genre et attendons sa mise en œuvre avec intérêt.

9. Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer de fournir des solutions de développement basées sur les faits aux niveaux national, régional et mondial, notamment par le biais de l'amélioration des systèmes de données nationaux et de la coopération Sud-Sud dans les pays à faible revenu ainsi que dans les pays à revenu intermédiaire. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque et au FMI d'accroître l'efficacité de leur action dans les situations de fragilité et de conflit, en renforçant leurs capacités opérationnelles dans les pays en question, en adaptant mieux leurs activités de renforcement des capacités, en offrant des incitations aux membres de leurs services et en améliorant la sécurité de ces derniers, et en faisant preuve d'innovation dans le domaine du financement et des ressources.

10. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les institutions et les systèmes de santé des pays, notamment pour améliorer la prévention des pandémies et la préparation de programmes d'intervention d'urgence, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres parties prenantes. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque d'achever, dans les meilleurs délais, les travaux de préparation du Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie et de promouvoir un nouveau marché des assurances axé sur la gestion des risques en ce domaine.

11. Nous applaudissons l'accord historique de Paris, qui ouvre la voie à l'adoption d'ambitieuses mesures climatiques par toutes les parties prenantes. Le récent Plan d'action sur le changement climatique du Groupe de la Banque mondiale fait état de l'engagement qu'a pris ce dernier de poursuivre dans le cadre de ses opérations, à la demande de ses clients, des politiques et des projets intelligents sur le plan climatique, et d'accroître l'échelle de l'appui technique et financier qu'il fournit aux activités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce dernier, dans le droit fil de la CCNUCC. Les petits États ainsi que les populations pauvres et vulnérables sont parmi les plus exposés aux effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles, et nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de continuer de renforcer leur appui pour améliorer la résilience dans les pays concernés.

12. Nous nous félicitons du Rapport d'activité sur la prise en compte systématique de la gestion des risques de catastrophes dans les opérations de la Banque mondiale. Nous demandons au Groupe de la Banque de mettre en œuvre des mesures et des politiques guidées par les principes de prévention et de préparation, et de continuer à renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Nous attendons avec intérêt la présentation d'une mise à jour du rapport d'activité dans deux ans.

13. Nous encourageons la direction et les administrateurs à achever la modernisation du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale d'ici août 2016.

Annexe 6

Sigles et autres abréviations

A4NH	L'agriculture pour la nutrition et la santé
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BLSP	Bureau de liaison pour le secteur privé
BMD	Banques multilatérales de développement
CAPTAC-DR	Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CIGI	Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
COP21	21 ^e Conférence des Parties
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CRG	Compte des ressources générales
CTU	Compte de trésorerie unique
DMSF	Dispositif mondial de sécurité financière
DTS	Droits de tirage spéciaux
FAKC	Fondation Aga Khan Canada
FCR	Facilité de crédit rapide
FEC	Facilité élargie de crédit
FFRPC	Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FMI	Fonds monétaire international
G7	Groupe des Sept
G8	Groupe des Huit
G20	Groupe des Vingt
GEC	Gestion économique dans les Caraïbes
GR	Gestion axée sur les résultats
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDA-17	Dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA
IDA-18	Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA
IFD	Institution financière de développement

LCM	Ligne de crédit modulable
LRADO	<i>Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle</i>
MCPP	Programme de portefeuille de prêts conjoints gérés
MFC	Mécanisme de financement concessionnel
MMFI	Mécanisme mondial de financement des infrastructures
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Nations Unies
PCCC	Programme Canada-SFI en matière de changement climatique
PEIC	Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
RFPP	Ratio des fonds propres aux prêts
SMI	Système monétaire international
SNF	Service national de la fiscalité
SFI	Société financière internationale
TIC	Technologies de l'information et des communications
TLAC	Capacité d'absorption totale des pertes
UMCO	Union monétaire des Caraïbes orientales